



Étude d'élaboration du schéma provincial, les plans territoriaux d'aménagement du territoire et les cartes d'utilisation des terres dans la Province de l'Ituri en République Démocratique du Congo (RDC)

Rapport du schéma provincial d'aménagement (SPAT) du territoire de l'Ituri

Mars 2020



MK WORLD BUSINESS CORPORATION

Société d'ingénierie et Conseils

Rue 405N, Bloc L Maképe

Douala-Cameroun

Tel Siège : +237(0) 671 32 33 79/699 04 48 91

E-mail : infos@mk-wbc.com

Skype : MK Groupe

Site internet : www.mk-wbc.com/www.mk-groupe.com

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION GENERALE.....	5
1.1	Contexte de la mission	5
1.2	Objectifs et intérêt du SPAT.....	7
1.2.1	Définition de l'aménagement du territoire	7
1.2.2	Définition du SPAT	7
1.2.3	Utilité :	8
1.2.4	Objectif.....	8
1.2.5	Contenu :	8
1.2.6	Durée	9
1.2.7	Approche participative et dynamique.....	9
1.3	Objectif de la mission	9
1.3.1	L'objectif global	9
1.3.2	Les objectifs spécifiques	10
1.3.3	Résultats attendus	10
1.3	Démarche méthodologique.....	10
1.4	Déroulement de l'étude	11
VOLUME 2 : LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE L'ITURI (Le SPAT)		13
Partie I : PROBLEMATIQUES TERRITORIALES ET ENJEUX.....		14
2	AFOM, PROBLEMATIQUES ET ENJEUX.....	15
2.1	Analyse AFOM.....	15
2.2	Problématiques et enjeux	16
2.2.1	Problématiques environnementales.....	16
2.2.1.1	Principaux problèmes liés à la gestion et exploitation des ressources naturelles et leurs conséquences directes	16
2.2.1.2	Problématiques liées aux changements climatiques	18
2.2.1.3	Synthèse de l'arbre à problème environnementale.....	18
2.2.2	Faiblesse institutionnelle et administrative.....	19
2.2.2.1	Les lacunes juridiques, l'ignorance et la non application des textes légaux.	20
2.2.2.2	Principales conséquences dues aux problèmes identifiés.....	21
2.2.3	Problématiques de l'insécurité aux frontières	21
2.2.4	Gaps dans la planification et la gouvernance	21
2.2.4.1	L'agroforesterie et protection des forêts.....	22
2.2.4.2	b) la relance du secteur agricole et rural.....	22
2.2.4.3	L'amorce d'une industrie écologique.....	23
2.2.4.4	La mise en place du tourisme alternatif	23
2.2.4.5	La mise à niveau du secteur informel	23
2.2.4.6	Réorganisation des activités minières.....	23
2.2.4.7	Politique de transport et amélioration des échanges	24
2.2.5	Faiblesse de l'appareil productif et du développement économique dans la province de l'Ituri	24
2.2.5.1	Faible développement du secteur agricole et de l'élevage	24
2.2.5.2	Un faible tertiaire et une balance commerciale déficitaire.....	27
2.2.5.3	Enjeux de développement économique de la province de l'Ituri	28
2.2.6	Bilan du milieu humain	28
2.2.6.1	Déficit du développement humain et territoriale.....	28

2.2.6.2	Enjeux de développement humain	29
2.2.7	Bilan de planification spatiale et de la gouvernance	30
2.2.7.1	Faiblesse de la planification et gouvernance défailante	30
2.2.8	Enjeux de la planification et la bonne gouvernance	31
2.2.8.1	Enjeux d'un développement spatial et sociale équitable	31
2.2.8.2	Enjeux d'aménagement du territoire	31
2.2.9	Synthèse des enjeux pour un développement durable et harmonieux	32
2.2.9.1	Les enjeux environnementaux	32
2.2.9.2	Les enjeux socio-économiques	32
2.2.9.3	Les enjeux urbains :	32
2.2.9.4	Les enjeux territoriaux :	32
Partie II : VISION OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES		33
3	VISION OBJECTIFS ET PRINCIPES DE BASE	34
3.1	Vision	34
3.2	Objectifs	34
3.2.1	Objectif global	34
3.2.2	Objectifs spécifiques	34
3.3	Les principes de base du SPAT de la province de l'Ituri	34
4	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	36
4.1	Préserver l'environnement et faire face aux changements climatiques	36
4.1.1	Mettre fin à l'exploitation abusive et illégale des ressources naturelles	36
4.1.2	Garantir aux communautés locales un accès équitable et contrôle aux ressources naturelles.	36
4.1.2.1	Cartographier l'utilisation des terres par les populations locales	36
4.1.2.2	Réhabiliter les infrastructures de transport	36
4.1.2.3	La surveillance et la sécurisation des CFCL	37
4.1.3	Planifier l'occupation de l'espace par les hommes et les activités	37
4.1.4	Gérer efficacement les aires protégées, les espaces de conservation ex-situ et les sites touristiques.	37
4.1.5	Atténuation des changements climatiques.	38
4.1.5.1	Utilisation des terres et des secteurs forestiers	38
4.1.5.2	Démographie	38
4.1.5.3	Secteur agricole	38
4.1.5.4	Secteur énergétique :	38
4.1.5.5	Secteur des déchets	38
4.1.5.6	Foncier :	38
4.1.5.7	Aménagement du territoire :	39
4.1.5.8	Gouvernance et politique publique :	39
4.2	Développer durablement l'économie et relancer l'appareil productive	39
4.2.1	Diversifier et intensifier les filières agricoles et assurer la sécurité alimentaire	39
4.2.1.1	Assurer la sécurité alimentaire	40
4.2.1.2	Accroître la productivité agricole	40
4.2.1.3	Améliorer le revenu des acteurs des filières agricoles et d'élevage	41
4.2.2	Relance et modernisation du secteur de l'élevage et de pêche	41
4.2.3	Amélioration du climat des affaires	41
4.2.4	Amélioration de la gouvernance minière et forestière	42
4.2.5	Développement de l'industrie touristique	43
4.3	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	44
4.3.1	Renforcer les infrastructures éducatives pour une meilleure formation	44

4.3.1.1	Amélioration de l'offre éducative :	44
4.3.1.2	Réduire au maximum la déperdition scolaire des enfants.	44
4.3.1.3	Amélioration de la qualité de l'enseignement.....	44
4.3.1.4	Améliorer la carte sanitaire et faciliter l'accès à la bonne santé	45
4.3.1.5	Assurer l'accès à l'eau potable	45
4.3.1.6	Améliorer la desserte en énergie électrique.....	45
4.4	Réussir le dividende démographique et le développement humain	45
4.5	Equilibrer et renforcer le « système urbain » provinciale	47
4.6	Les choix stratégiques pour l'Aménagement des zones frontalières.....	49
4.7	Les chantiers transversaux	49
4.7.1	Décentralisation et bonne gouvernance	49
4.7.2	La maîtrise du foncier et de l'urbanisme	50
4.7.3	La politique de la population	50
4.7.4	La mise à niveau organisationnelle institutionnelle.....	51
5	L'APPORT DE LA CARTOGRAPHIE	52
5.1	Introduction	52
5.2	Les cartes Provinciales	52
5.3	Carte de l'Utilisation des terres	52
5.4	Occupation du sol	52
5.4.1	Carte des Types de sol de l'Ituri.....	53
5.4.2	Les autres cartes du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire	53
5.4.3	Cartes des Plans d'Aménagement des Territoire (PAT).....	53
	Partie III : PLAN D'ACTION, TABLEAU DE BORD ET CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN	
	OEUVRE	54
6	LE PLAN D'ACTION	55
6.1	Définition du plan d'action opérationnel	55
6.2	Le plan d'action opérationnel	56
7	LE TABLEAU DE BORD DU SPAT -ITURI	63
7.1	Définition et utilité du tableau de bord du développement territorial (TBDT)	63
7.2	Les variables de suivi.....	63
7.3	La collecte des données	63
7.4	Recommandations pour la mise en œuvre	64
	Partie IV : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET CONTRAT PLAN	70
8	CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU SPAT -ITURI.....	71
8.1	Compétence de la province et du territoire en matière d'Aménagement du Territoire .	71
8.2	Cadre organique de l'Aménagement du Territoire.....	71
8.3	Maître d'ouvrage : Ministère Provincial en charge d'Aménagement du Territoire	71
8.3.1	Le Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire.....	71
8.3.2	Le Comité Technique Provincial de l'Aménagement du Territoire.....	71
8.3.3	Le Comité local d'aménagement du territoire	71
8.3.4	Un Système de Suivi-Evaluation.....	72
8.3.5	Un Observatoire de l'Aménagement du Territoire au niveau Provincial	72
8.3.6	Proposition du cadre de performance pour chacun des services techniques impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles.	73
9	PROPOSITION DU CONTRAT - PLAN	79
9.1	Modèle du contrat plan Etat-Province.	79
9.2	Les annexes du contrat plan :	80

1 INTRODUCTION GENERALE

1.1 Contexte de la mission

La République Démocratique du Congo (RDC), abrite le deuxième massif forestier du monde. Depuis quelques années et suite aux effets de pression sur les milieux forestiers notamment la déforestation, elle a fourni plusieurs efforts dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme international de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, connu sous le sigle "REDD+". Appuyé par le Programme ONU-REDD et de la Banque Mondiale (FCPF), le processus REDD+ en RDC a démarré depuis 2009, piloté par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, selon une approche participative afin d'impliquer les organisations de la société civile et les populations autochtones congolaises dans le processus de protection et de limitation de tous types de dégradation.

Un des objectifs de ces initiatives consiste à stabiliser et maintenir le couvert forestier à 63,5 % du territoire national à partir de 2030. Ceci cadre bien avec les plans nationaux de développement, et les accords internationaux de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), promeut des politiques et mesures visant à favoriser un développement durable et intégré des territoires congolais.

La REDD+ constitue un levier à même de soutenir les efforts à mener en matière de gouvernance territoriale et sectorielle, de réformes politiques, d'amélioration du niveau de vie de la population congolaise et de la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale Cadre REDD+ s'est matérialisée tout d'abord par la mise en place du Fond National REDD+ et puis le Plan d'investissement qui décline les priorités de mise en œuvre de la Stratégie Nationale Cadre REDD+ pour les six années futures (2015-2020).

« Ce Plan d'investissement a été adopté par le Gouvernement de la RDC afin de mobiliser les financements nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale cadre REDD+ au travers d'une capitalisation du Fonds National REDD+ et pose pour ce faire un cadre de résultats basé sur une approche faisant l'objet d'un consensus national »¹.

L'aménagement du territoire est une action volontaire qui consiste à **organiser l'utilisation des ressources naturelles et des terres, la bonne répartition des hommes et de leurs activités, ainsi que la mise en place des infrastructures et équipements structurants** à travers l'établissement des schémas d'aménagements provinciaux et des plans territoriaux d'aménagement du territoire et des cartes d'utilisation des terres dans la Province de l'Ituri cadre bien avec les objectifs du PIREDD-O, à savoir :

- ▶ Améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres),
- ▶ Réduire l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts dans les zones cibles.

L'organisation de l'espace congolais dans sa configuration actuelle depuis l'indépendance, devra viser les objectifs et les défis suivants :

- ▶ L'unité nationale et l'équité sociale,
- ▶ Le développement régional équilibré et la mise en place des pôles de développement,
- ▶ La production et la diffusion des biens et des services pour la population là où elle habite,
- ▶ Le désenclavement de tout le pays,
- ▶ Extension des circuits d'échanges monétarisés, le développement des corridors et la recherche de la complémentarité villes / campagnes.

De ce fait, les principes d'aménagement du territoire en RDC se présentent comme suit :

¹ RDC : Plan d'investissement REDD+ (2015-2020) – Nov 2015.

- ▶ Équiper la RDC d'un réseau de transport et de communication qui assure l'unité nationale en reliant entre elles les zones de peuplement pour permettre les échanges (**Système relationnel fort**).
- ▶ Développer un réseau urbain hiérarchisé pour faire des villes des centres d'impulsion du développement au cœur de leur environnement, tout en rénovant le statut des villes, faisant une large place à la décentralisation, en leur accordant plus d'autonomie de décision et des moyens financiers plus importants, pour leur permettre de jouer ce rôle d'impulsion et de développement (**Pôle de développement**).
- ▶ Permettre un développement régional, accompagnant la décentralisation nécessaire dans un pays aussi vaste et diversifié que le Congo, à travers la mise en place des zones d'activités compatibles avec leurs ressources propres (**Compétitivité territoriale et fonction de production**).
- ▶ Mettre en place des outils institutionnels et financiers spécifiques pour une politique d'aménagement du territoire plus efficace et plus transparente, tout en appuyant la concertation et la collaboration entre CTD et STD, ainsi que la participation citoyenne à travers l'approche participative avec l'implication des acteurs locaux (**Bonne gouvernance**).

Toutefois ces priorités qui favorise l'émergence d'un territoire fortement connecté, avec un modèle relationnel qui repose sur un bon réseau de communication (par les trois modes de transport et les TIC), en plus de l'équilibre régional, n'aura aucun sens en l'absence des moyens de mise en œuvre suivants :

- ▶ Stratégies de protection, de préservation et de **bonne gestion des ressources naturelles** (GRN) notamment forestières en plus du capital sol, qu'il faudra non seulement le préserver mais aussi le valoriser à travers des affectations rigoureuses, adéquates et respectueuses de l'environnement dans le cadre du développement durable ; ...
- ▶ Actions opérationnels pour un **appui institutionnel et financier** afin d'asseoir la politique générale d'aménagement du territoire en RDC ; ...
- ▶ Plans pour le **renforcement des capacités des agents provinciaux et locaux** afin de les aider à accomplir leurs missions en tout professionnalisme dans le cadre de la décentralisation.

Ainsi la problématique globale est relative à l'adoption d'une **démarche de développement durable** bâti sur un meilleur aménagement du territoire et **une organisation spatiale du développement plus concertée** et intégrant la question des forêts en lien avec la compétitivité économique et la conservation des biens et services éco systémiques dans la Province de l'Ituri, en plus de la bonne gouvernance des ressources naturelles (Sols et Forêts).

Cette démarche devra reposer sur :

- ▶ L'adoption d'une **vision commune consensuelle, prospective et territorialisée** du développement économique et sociale ;
- ▶ L'identification des **priorités**, moyens et infrastructures prioritaires nécessaires pour y parvenir ;
- ▶ L'identification et la **hiérarchisation des acteurs et des partenaires** de développement dont il faudra préciser le rôle, les responsabilités et la feuille de route de chacun d'entre eux ;
- ▶ La détermination des **affectations des terres et les règles de leur utilisation**, en plus des règles d'arbitrage entre secteurs (agriculture, exploitation forestière, espace à préserver voire protéger, etc.) pour la gestion rationnelle de l'espace, des ressources et des investissements dans le cadre de l'efficacité et l'équité socio-spatiale.

La réglementation qui régit l'aménagement du territoire en RDC met à la disposition des provinces et des communautés locales des outils de planification spatiale, dont notamment le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) et des Plans de développement des Territoires dans une perspective REDD+. Ce Schéma et ces Plans de développement serviront non seulement pour une meilleure gestion de l'espace mais aussi de support aux négociations avec le gouvernement central (et les partenaires au développement) sur le financement des priorités provinciales et de leurs contreparties (**Contrats de Plan**).

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette consultation à double objectifs :

- ▶ **Objectif technique** : pour élaborer le schéma provincial, les plans territoriaux et les cartes d'utilisation des terres dans la province de l'Ituri en RDC.
- ▶ **Objectif d'appui institutionnel** : portant sur le diagnostic des services techniques territoriaux et provinciaux et de l'administration des Chefferies/Secteurs de la province de l'Ituri, ainsi que le renforcement de leurs capacités.

1.2 Objectifs et intérêt du SPAT

1.2.1 Définition de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est « l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un espace (pays, province) et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques ».

Cette discipline traduit l'ensemble d'actions menées par des acteurs publics (ou privés dans le cadre de missions de service public qui leur sont confiées) qui interviennent sur un territoire donné et en façonnent son paysage (routes, ponts, usines, zones d'activités, etc.).

L'aménagement « est un mode d'action volontaire pour développer ou transformer les territoires ; son champ de définition croise celui de l'urbanisme ». C'est aussi « l'ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre dans l'espace les habitants, les activités, les équipements et les moyens de communication ».

L'aménagement du territoire intègre la planification spatiale et met en pratique les méthodes de la planification au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

1.2.2 Définition du SPAT

Le schéma provincial d'aménagement du territoire (SPAT) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une province. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble de l'espace concerné, le gouvernement provincial, ses ministères et ses mandataires, les STD et les CTD. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision provinciale du développement durable.

Le SPAT précise les orientations fondamentales et à moyen et long terme du développement durable d'un territoire provincial et ses principes d'aménagement. Il est un exemple parlant d'application locale des principes du développement durable.

Le SPAT est :

- un **outil de connaissances**, facilement accessible par les élus, les citoyens, les acteurs locaux et les opérateurs économiques, qui informe sur les problèmes particuliers et les principales caractéristiques socioéconomiques et physiques de l'espace provincial et ces différents territoires;
- un **outil de concertation** qui reflète les discussions et les ententes entre les différents acteurs provinciaux, territoriaux, et le gouvernement (contrats plans, conventions...);
- un **outil de mise en œuvre** utile qui recense les échéanciers, les partenaires et les diverses modalités de réalisation des projets privilégiés sur le plan provincial;

1.2.3 Utilité :

Le PAT constitue le document officiel le plus important de la province en matière de planification spatiale. Il permet :

- d'établir un **consensus (Approche participative)** entre les acteurs provinciaux et locaux en ce qui concerne les enjeux strictement provinciaux et interterritoriaux (un cadre de cohérence des interventions);
- d'assurer la **concertation** relative à des problèmes d'aménagement touchant plusieurs territoire au sein de la même province (Planification des transports, Gestion des aires protégées,);
- d'assurer la **conciliation** entre les orientations et les projets gouvernementaux et provinciaux;
- d'intégrer à l'aménagement du territoire des perspectives reliées au **développement socioéconomique et à l'équilibre environnemental** (Gestion intégrée des ressources forestières et de la biodiversité, gestion intégrée de la ressource eau par bassin-versant...);
- de retenir une **planification territoriale** où l'aménagement et le développement seront liés de manière à réunir sur le territoire les conditions propres à une recherche de l'amélioration du niveau de vie de la population, de la valorisation des richesses (développement économique durable), de l'attractivité et la compétitivité territoriale, tout en préservant et en mettant en valeur le milieu de vie (environnement social et culturel) et le cadre de vie des collectivités (environnement naturel et bâti);
- d'élaborer un ensemble de **lignes directrices en matière d'aménagement du territoire** que devront respecter les territoires en adoptant des plans territoriaux d'aménagement des territoire (PTAT), ainsi le SPAT constituera le cadre de référence pour les PTAT.

1.2.4 Objectif

Sans être opposable aux particuliers, basé sur un état des lieux partagé, évaluant la demande et les besoins présents et futurs, et non seulement l'offre, il définit pour les aménageurs partenaires des provinces et de l'État les principaux objectifs relatifs à une localisation plus cohérente des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général, afin que ceux-ci concourent mieux à l'efficacité des services publics.

Il doit prendre en compte les « zones en difficulté » et encourager les projets économiques permettant un développement plus harmonieux de l'ensemble des territoires de la province, ainsi que des espaces urbains, périurbains et ruraux.

1.2.5 Contenu :

Le SPAT inclut :

1. un document d'analyse prospective ;

2. une vision et des orientations stratégique garnie d'un plan d'action ;
3. des documents cartographiques ;

Il doit offrir un développement souhaitable de la province à vingt ans (Long Terme), et pourra pour cela recommander la mise en place d'instruments d'aménagement et de planification, territoriale de développement et de protection de l'environnement.

Le SPAT vise aussi à **réhabiliter** les « territoires dégradés » et à **protéger** et **valoriser** l'environnement, les sites, les paysages, le patrimoine naturel et urbain, en **intégrant la dimension interrégionale** et/ou transfrontalière des provinces, en cohérence avec les politiques de l'État et des autres collectivités territoriales « dès lors que ces politiques ont une incidence sur l'aménagement et la cohésion du territoire provincial ».

1.2.6 Durée

Le SPAT sera élaboré à long terme LT dans un horizon de 15 à 20 ans par le Gouvernement provincial sous l'égide de la Préfecture de région.

Le SPAT devra traduire les orientations provinciales en matière d'équipements, de transports, de services d'intérêt général, d'environnement et de développement. Il doit être en cohérence avec le Schéma National d'Aménagement (SNAT) s'il existe.

1.2.7 Approche participative et dynamique

Il a devra être élaboré sous la responsabilité du Gouvernement provincial supervisé techniquement par le Ministère provincial d'Aménagement du Territoire, mais avec une large démarche participative associant les forces vives provinciales : administrations déconcentrées et décentralisées, opérateurs économiques et chef d'entreprises, Commissions, citoyens, élus, responsables d'ONG, partenaires sociaux, universitaires, ... , autour d'ateliers de dialogues, de diagnostic, de vision et de priorisation des actions (Design Thinking).

Appuyé sur un état des lieux (diagnostic provincial sectoriel et spatial) et des études prospectives, relative à l'environnement et milieux naturels, population et milieu humain, développement et activités économiques, organisation de l'espace et niveau d'équipement et d'infrastructures..., en plus d'une analyse SWOT avec l'identification de l'arbre à problème et des grandes problématique relatives au développement et à l'aménagement du territoire.

Sur la base du bilan-diagnostic, une vision et des objectifs (concernant un développement équilibré des territoires, des zones rurales, urbaines et périurbaines, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la réhabilitation de territoires fragilisés, la création et la gestion des grands équipements et des infrastructures, la mise en œuvre des services d'intérêt général) seront admis au sein des groupes de travail (focus groups), partagés et validés. En plus de l'identification de l'arbre à solution et du plan d'action prioritaire.

1.3 Objectif de la mission

1.3.1 L'objectif global

L'objectif général de la mission est d'élaborer : (i) les documents de planification spatiale provinciale et territoriale (ii) L'appui institutionnel et le renforcement des capacités des agents provinciaux et territoriaux.

Autour de cet objectif principal, gravitent deux objectifs spécifiques

1.3.2 Les objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Appui institutionnel et renforcement des capacités : où il s'agira d'exécuter les activités suivantes :

- ▶ Opérationnaliser les plateformes de concertation multisectorielles dans la province;
- ▶ Appuyer la création du « Conseil Provincial de l'Aménagement du Territoire de l'Ituri »;
- ▶ Appuyer en parallèle la révision et/ou l'élaboration des plans de développement des Territoires cibles dans une optique REDD+;
- ▶ Définir les orientations stratégiques de développement de la Province de l'Ituri et les directives en termes d'usage de l'espace par différents secteurs d'activités;
- ▶ Confronter les orientations stratégiques de développement de la Province et des Territoires cibles et celles en termes d'usage de l'espace par différents secteurs d'activités ;
- ▶ Confronter les directives en termes d'usage de l'espace des différents secteurs d'activités afin de définir une vision commune de l'aménagement du territoire et de clarifier les attributions des différents ministères provinciaux pour éviter des chevauchements d'autorité et d'incohérences, y compris dans les documents administratifs et cartographiques ;
- ▶ Dresser un plan d'actions pour une bonne mise en œuvre du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire et des Plans d'aménagement de Territoires ;
- ▶ Participer dans la négociation des Contrats de Plan entre le gouvernement central et les Provinces (en lien avec le programme sectoriel Aménagement du Territoire);

Objectif spécifique 2 : Production des documents de planification et de développement spatial : où il s'agira d'exécuter les activités suivantes :

- ▶ Produire un Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT), validé par les autorités et accompagné des textes réglementaires encadrant sa mise en œuvre;
- ▶ Produire les Plans d'Aménagement des Territoires en harmonisation avec les SPAT
- ▶ Assurer la cohérence verticale et horizontale du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire de l'Ituri avec leurs Plans d'Aménagement des Territoires ;
- ▶ Produire des cartes d'utilisation des terres à l'échelle provinciale ;

1.3.3 Résultats attendus

- ▶ Une note de cadrage méthodologique, les activités à conduire, le chronogramme de la mission et les moyens de mise en œuvre.
- ▶ Un rapport provisoire global comprenant : (i) un Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire ;(ii) des Plans Territoriaux d'aménagement du territoire ; (iii) les cartes d'utilisation des terres et (iv) des propositions de Contrats Plans à négocier avec le Gouvernement Central.
- ▶ Un plan d'actions pour une bonne mise en œuvre du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire et des Plans d'aménagement de Territoires.
- ▶ Un cadre de performance pour chacun des services techniques impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles.

1.3 Démarche méthodologique

Il s'agira dans cette section de présenter les deux outils de diagnostic adoptés pour cette étude à savoir le diagnostic participatif qui vise l'homme ses souhaits, ses ambitions son vécu et sa vision future. En plus du diagnostic territorial qui vise la connaissance approfondis de l'espaces et ces composantes et la manière dont l'homme gouverne et de s'approprie l'espace.

Le diagnostic participatif

Le diagnostic participatif s'avère un exercice permettant de dresser un état des lieux (bilan) le plus exhaustif de la zone d'étude, avec la participation de toutes les parties prenantes. Il s'allie à une investigation au cours de laquelle, les aspirations et les craintes des parties prenantes, dont les populations, sont répertoriées, assortie d'une analyse AFOM, qui présente les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui peuvent entraver le développement.

Ce diagnostic touche l'ensemble des aspects définis de l'étude (institutionnel, socio-économique, sectoriel, la gouvernance...). Il est animé à travers les groupes thématiques qui ont été mis en place lors des visites de terrain, avec la méthode du « **Design Thinking** », qui a été apprécié par les participants, puisqu'elle sert aussi pour l'évaluation et la mise en place des stratégies de chaque institution.

Le diagnostic participatif sert à construire une vision partagée du territoire sur la base des potentialités et contraintes du milieu et des besoins d'intérêt commun. Il permet aussi d'envisager la consolidation du cadre institutionnel et le renforcement des capacités locales pour le suivi et la bonne mise en œuvre des actions à entreprendre.

Le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial est un état des lieux s'inscrivant dans une démarche stratégique de développement d'un territoire. Il n'est donc pas une monographie, une simple description soi-disant objective d'un territoire. Il est un référentiel qui prépare le débat concernant un espace habité et doué d'une identité, aménagé et supposant des logiques de développement. Ce diagnostic intervient généralement en vue d'un projet connu.

Le diagnostic du territoire provincial et local sert à connaître son territoire, ses forces, ses faiblesses, ses opportunités et les menaces qui peuvent entraver son développement futur, de connaître les attentes et les besoins des citoyens à l'horizon à moyen et long terme, à éclairer la décision, orienter ou réorienter son action. Il permet de même l'instauration d'un dialogue entre les acteurs autour d'un projet de développement communal.

1.4 Déroulement de l'étude

Après la présentation des techniques et des approches à utiliser dans l'exécution de cette consultation, il sera question de les implémenter à travers le déroulement de l'étude, qui se fera selon 05 phases successives comme suit :

Phase préparatoire (Phase I)

Cette phase a été réalisée en quatre étapes suivantes : activités préliminaires (Etape 1) ; élaboration et la validation de la note synthèse (Etape 2) atelier provincial d'information et de sensibilisation (Etape 3) ; une restructuration/opérationnalisation des plateformes de concertation multisectorielles et l'appui à la création du conseil provincial de l'aménagement (Etape 4).

Phase de bilan-diagnostic et problématique d'aménagement et de développement (phase 2)

La Phase de bilan-diagnostic et problématique d'aménagement et de développement est prévue pour être réalisée en trois étapes suivantes : l'appui à la création du conseil provincial de l'aménagement (étape 4), la collecte des données documentaires et les études complémentaires (Etape 5) ; le Diagnostic d'aménagement et développement de la Province (Etape 6) ; et la Problématique d'aménagement et de développement (Etape 7).

Phase d'élaboration du schéma d'aménagement de développement (phase 3)

L'élaboration du schéma d'aménagement de développement se fera en neuf étapes : (i) Zonage de développement (étape 8) ; (ii) Grandes options de développement (étape 9) ; (iii) Analyses prospectives ou analyse des tendances d'évolution (étape 10) ; (iv) Définition des grandes orientations d'aménagement (étape 11) ; (v) Détermination des axes d'aménagement ou schéma de structure (étape 12) ; (vi) Définition des objectifs d'aménagement (étape 13) ; (vii) Schéma de structure de la province (étape 14) ; (viii) Etablissement de la carte de synthèse (étape 15) ; et (ix) Etablissement de la fiche de synthèse du schéma provincial et des plans territoriaux

d'aménagement (étape 16). Elle sera accompagnée par la réalisation des cartes d'utilisation des terres et du SIG.

Phase d'adoption du schéma provincial et des plans territoriaux d'aménagement et de développement (phase 4)

- Restitution du schéma provincial et des plans d'aménagement territoriaux (Etape 17)
- Validation du schéma provincial et des plans d'aménagement territoriaux (Etape 18)
- Adoption du schéma provincial et des plans d'aménagement territoriaux (Etape 19)

Phase de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement (phase 5)

- Identification des programmes pour l'exécution du schéma et planification (Etape 20).
- Développement des conditions de mise en œuvre du schéma (Etape 21).

La mise en œuvre de cette approche dans ces deux composantes, suppose un suivi et une attention particulière de la part des acteurs locaux afin de les accompagner dans ce processus dans des bonnes conditions.

La non disponibilité parfois, de certains responsables ne devra pas constituer un frein pour la validation et l'appropriation des travaux des groupes thématiques.

Les groupes thématiques devront être maintenue afin d'appuyer l'opérationnalisation des structures de concertation prévue dans le cadre légal spécifique de la RDC.

VOLUME 2 : LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE L'ITURI (Le SPAT)

Partie I : PROBLEMATIQUES TERRITORIALES ET ENJEUX

2 AFOM, PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

2.1 Analyse AFOM

Forces	Faiblesses
<p>Bonne dotation en ressources naturelles (forêts, rivières, lac) ;</p> <p>Climat favorable à l'agriculture et à l'élevage (saison sèche et de pluie) ;</p> <p>Grand attrait touristique (aires protégées et relief exceptionnel barrages et chutes) ;</p> <p>Faune et flores uniques et exceptionnelles</p> <p>Bonne dotation en minerais et métaux précieux (pétrole, or, diamants, coltan, wolframite, mercure, magnésium, fer, argent, cassitérite, etc.) ;</p> <p>Diversité végétale (la forêt et savane)</p> <p>Dotation en terres arables ;</p> <p>Accessibilité par les routes nationales.</p> <p>Ressources halieutiques diversifiées dans le Lac Albert (le Lac le plus poissonneux d'Afrique) ;</p> <p>-Une population lacustre dynamique et travailleuse ;</p> <p>-Possibilité de pratiquer la pêche industrielle au lac Albert ;</p> <p>-Réseaux hydrographiques très variés de cours d'eau ;</p> <p>-Construction en cours des débarcadères à TCHOMIA et MAHAGI-PORT ;</p> <p>-Possibilité de pratique de la pisciculture dans tous les 5 Territoires y compris la ville de Bunia ;</p> <p>-Signature d'un accord bilatérale sur la gestion durable des ressources halieutiques et d'aquaculture dans le bassin de lac Albert entre la République de l'Ouganda et la RD Congo ;</p> <p>-Présence des services avec des personnels qualifiés ;</p> <p>-Organisation de pêcheurs en coopérative ;</p> <p>-Existence de marchés nationaux, provinciaux et locaux de produits halieutiques ;</p> <p>-Existence de réseaux de commercialisation de poissons ;</p> <p>-Présence de plusieurs espèces de poisson dans les rivières ;</p> <p>-La surveillance commune sur le lac par les deux pays (Ouganda et RDC) ;</p> <p>-Disponibilité de la population de réaliser la pisciculture.</p> <p>Bonne situation par rapport aux axes de transport et d'échanges ;</p> <p>- Un grand marché de consommation ;</p> <p>- Existence d'un ministère Provincial en charge d'Aménagement du territoire, des affaires foncières, Urbanisme et Habitat ;</p> <p>- Existence de 5 circonscriptions foncières sur toute l'étendue de la Province ;</p> <p>- Existence d'un programme d'action gouvernement provincial axé sur la gestion durable et accès équitable de la terre ;</p> <p>- Existence d'une commission foncière avec les antennes dans les Territoires chargées de monitoring et résolution pacifique des conflits fonciers.</p>	<p>- Faiblesses institutionnelles et administrative ;</p> <p>- Les lacunes juridiques, l'ignorance et la non application des textes légaux ;</p> <p>- Absence de service de cadastre minier en Ituri ;</p> <p>- Absence des sociétés viables capables d'exploiter et de transformer les ressources naturelles ;</p> <p>- Peu de maîtrise de l'agro-biodiversité</p> <p>- Discontinuité des inventaires taxonomiques ;</p> <p>- Absence d'une politique claire et efficace pour le renouvellement de la ressource.</p> <p>- Mauvaises gestion des déchets et immondices dans les milieux urbains ;</p> <p>- Gestion inadéquate des Aires protégées et des espaces de conservation ex-situ. Insuffisance d'appui à l'application de la réglementation par le gouvernement congolais ;</p> <p>- -Utilisation des matériels et techniques de pêche prohibées et inappropriées, la résistance des pêcheurs au respect de la réglementation de pêche ;</p> <p>- -La pollution des rivières par l'exploitation minière, insuffisance de la vulgarisation, de contrôle et sensibilisation sur la pêche et aquaculture ;</p> <p>- -La surexploitation du lac suite à l'explosion démographique, par manque d'activités alternatives et suite au chômage de la majorité des citoyens ;</p> <p>- -Manque de ligne de démarcation entre la République de l'Ouganda et la RD Congo d'où violation régulière des eaux territoriales par des pêcheurs Ougandais et vis-versa ;</p> <p>- -Vol et pillage des matériels et produits de pêche, kidnapping et tuerie par des inciviques ;</p> <p>- -Absence d'infrastructures de traitement et de conservation des produits de pêche ;</p> <p>- -Manque de centres de production des alevins ;</p> <p>- -Implication négative de certaines autorités politico administratives et certains agents de l'ordre dans les activités de pêche ;</p> <p>- -Diverses tracasseries des agents commis à la réglementation et à la gestion ;</p> <p>- -Manque de motivation aux agents commis à la réglementation et à la gestion ;</p> <p>- -La plupart des pêcheurs sont des analphabètes ;</p> <p>- -Faible investissement dans le domaine de la pêche et aquaculture ;</p> <p>- -Faiblesse de vulgarisation et d'esprit d'entrepreneuriat des hommes d'affaire en RD Congo ;</p> <p>- -Manque d'éthique dans le chef de certains agents encadreurs.</p> <p>- -Pénurie énorme d'énergie électrique pour la conservation et traitement des poissons au bord du Lac ;</p> <p>- -Non publication de résultats de recherches sur le lac.</p> <p>- Absence de plan d'urbanisme à tout le niveau ;</p> <p>- Le code foncier n'est pas connu par la population ;</p> <p>- Non-respect de procédure d'obtention des terres ;</p> <p>- Manque des matériels et équipement du travail pour les agents des services affaires foncières, urbanisme et habitat ;</p> <p>- Manque des experts dans le domaine et usage de la cartographie et encore manuelle ;</p> <p>- L'accès à la terre est difficile dans certains coins de la Province</p> <p>- Absence de plan d'urbanisme de la ville et insuffisance de vulgarisation de la loi foncière ;</p> <p>- Implication des politiques et trafic d'influence dans la gestion de terre ;</p>

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Possibilité de développer une économie verte ; Possibilité de développer une industrie éco-touristique plus attrayante et rentable ; Possibilité de réaliser des recettes publiques importantes sur l'exploitation des ressources naturelles ; Possibilité de diversifier l'économie de la Province sur base de la diversité des ressources naturelles ; Possibilité de développer l'industrie locale pour la transformation des matières premières exploitées (bois, mines, etc.) ; Appui des partenaires techniques et financiers ; -Bateau de surveillance bientôt opérationnel sur le lac Albert ; -Possibilité de pratiques d'aquaculture en cage flottante ; -Présence des hommes d'affaire ; -Possibilité d'organiser les activités alternatives à la pêche pour générer les revenus ; -Possibilité de construire les microcentrales hydroélectriques sur plusieurs rivières qui se jettent dans le Lac, en vue de la conservation et de la transformation de produits de pêche ; -Existence des Institutions universitaires, supérieures et secondaires organisant des enseignements et recherches sur la pêche et l'aquaculture ; - Le partage de Lac avec l'Ouganda. - Existence d'un Cadre Conceptuel d'Aménagement du Territoire à l'échelle provinciale ; - Existence d'un plan action sécuritaire à l'échelle Territoriale ; - Intérêt accordé dans le secteur foncier par les Partenaires Techniques et Financiers qui interviennent dans les différents secteurs ; - Existence d'un cadre de monitoring des conflits fonciers et cadres pacifiques des gestions alternatives des conflits fonciers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente des terres à vile prix par les communautés dans le contexte d'absence de plan d'utilisation de terre ; - Conflits entre les communautés locales et peuples autochtones autour des aires protégées ; - Insécurité et déplacement des populations. <ul style="list-style-type: none"> -Présence des groupes armés ; -Non balisage des zones de frayère ; -Persistance de la population dans la zone de frayère ; -Effets des changements climatiques ; -Exploitation prochaine de pétrole ; -Présence des adventices ; -Non protection de bassins versants. Perturbation climatique ; Croissance démographique rapide ; Déforestation sans reboisement ; Absence des études d'impact environnemental et social ; Intensification de la pratique d'exploitation minière par jet d'eau (sous-courant) ; Non-respect de la responsabilité sociétale pour les sociétés minières et forestières ; Exploitation abusive, illégale et illicite des ressources naturelles ; Utilisation des mercures et cyanures par les exploitants miniers favorisant la pollution des eaux ; Trafic d'influence et immixtion des autorités militaires, politico-administratives de renseignement et policières dans l'exploitation des ressources naturelles ; Extrême pauvreté ; - Non-respect des calendriers de pêche et chasse ; - Braconnage des espèces - Pêche non planifiée et intensive des ressources halieutiques ; - Conflits armés et interethniques à répétition ; - Occupation abusive et incontrôlé de l'espace. - Conflits fonciers, lesquels conflits ont des répercussions sur la sécurité ; - Conflits de compétence entre le service de l'urbanisme et de cadastre ; - Tarif élevé en matière foncière ; - Existence des concessions acquises sans titre, - Absence de planification communautaire d'occupation de terre ; - Construction anarchique dans des sites non appropriés ; - Spoliation de terre de l'Etat ; - Construction anarchique - Chevauchement entre les services ; - Lotissement et aménagement sans respect des normes - Forte pression démographique interne et externe provenant de la Province du Nord – Kivu - Tentative des transhumances désorganisées - Risque élevé d'accaparement des terres - Menaces des survies des peuples autochtones surtout dans le Territoire d'Irumu.

2.2 Problématiques et enjeux

2.2.1 Problématiques environnementales

2.2.1.1 Principaux problèmes liés à la gestion et exploitation des ressources naturelles et leurs conséquences directes

Il est ici question de présenter un bilan diagnostique sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans la Province de l'Ituri. De manière plus précise, il s'était agi, au cours de l'atelier du diagnostic participatif organisé à Bunia, d'identifier les problèmes majeurs qui se posent dans le

secteur de l'environnement et des ressources naturelles, d'en identifier les causes directes, les causes sous-jacentes et profondes ainsi que les conséquences qui en découlent.

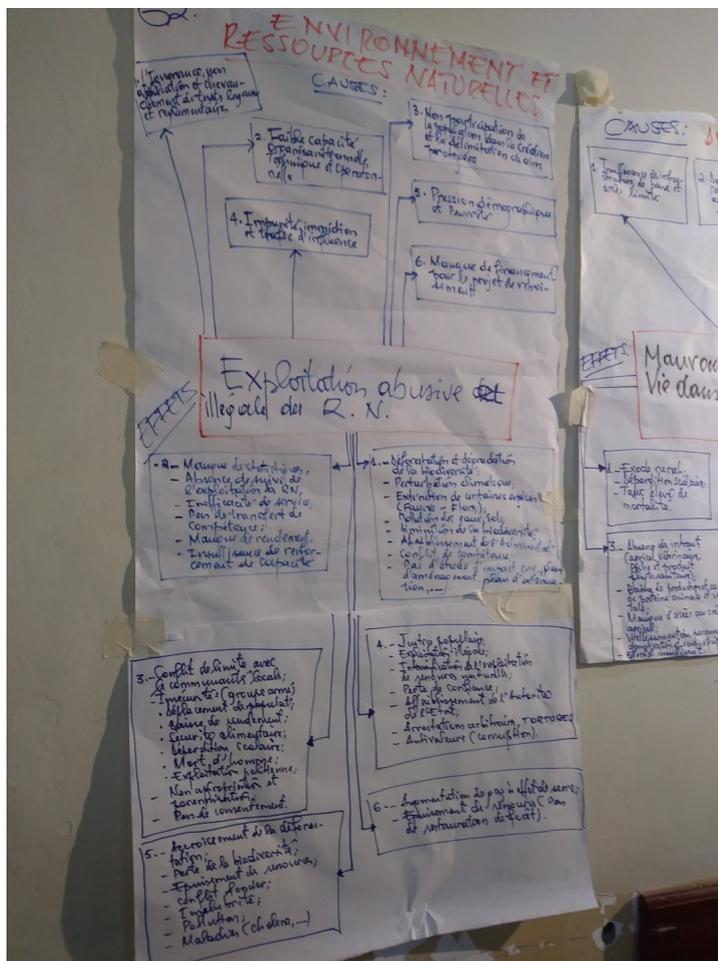


Figure 1 : Résultats des travaux en carrefour sur la thématique environnement et ressources naturelles

Après recouplement et analyse des données recueillies, deux problèmes majeurs ont été identifiés dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles dans la Province de l'Ituri, à savoir :

- L'occupation anarchique de l'espace et l'installation incontrôlée des activités ;**
- L'exploitation abusive, illégale et illicite des ressources naturelles.**

Ces problèmes sont dus directement à deux facteurs :

- ▶ La faiblesse institutionnelle et administrative ;
- ▶ Les lacunes juridiques, l'ignorance et non application des textes légaux.

A ces causes, il faut ajouter d'autres facteurs qui impactent négativement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il s'agit notamment :

- ▶ De la gestion inadéquate des aires protégées et des espaces de conservation ex-situ ;
- ▶ De la discontinuité des inventaires taxonomiques ;
- ▶ Des conflits ethniques et armés.

En effet, l'état de la gouvernance actuelle des ressources naturelles de la Province de l'Ituri n'est pas en adéquation avec les normes modernes et les enjeux actuels de gestion des ressources

naturelles. A l'origine, il y a le fait que les textes juridiques en vigueur, le cadre institutionnel et administratif ainsi que les mandats institutionnels n'offrent pas des meilleures conditions pour une gestion efficace de l'espace et des ressources qu'il renferme.

2.2.1.2 Problématiques liées aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont irréversibles dans la province de l'Ituri, vue l'acquitté de l'action anthropique conjuguée aux changements climatiques (réchauffements, diminution des pluies) ce qui favorisent des processus de dégradation multiples. Celle se traduit par les phénomènes de désertification qui affectent non seulement les ressources édaphique et fauniques, mais aussi floristiques, dans un contexte caractérisé par la concurrence sur la terre et les ressources naturelles, donnant lieu à l'effet de boule de neige qui en cesse de se gonfler et accélérant les processus de dégradation (altération chimiques des sols, érosion, déforestation intense, diminution de la production du Carbone... et par conséquent accélération du rythme des changements climatiques. Les enjeux sont tellement forts qu'ils affectent à la fois la biodiversité et la perturbation des équilibres écologiques (Risques forts sur les réserves de faunes et de flores), en plus des problèmes de sécurité alimentaire.

En effet, le rythme de déforestation et de la dégradation en RDC s'est jusqu'à présent maintenu en dessous des moyennes mondiales, soit entre 0,2 et 0,3% sur les 20 dernières années, contre 0,6% de moyenne mondiale. Cependant, la déforestation et la dégradation sont susceptibles de s'accélérer dans les prochaines années du fait de la croissance démographique attendue et du développement socioéconomique du pays, qui s'amorce déjà en cette période de stabilisation post-conflit.

Parallèlement la croissance démographique connaîtra un rythme soutenu, qui dépasse 3% par an même, s'il devra diminuer à environ 2,5% vers 2040, va certainement engendrer une forte pression sur les milieux les ressources naturelles. Ainsi, la pression sur la forêt se trouverait considérablement accrue pour deux raisons :

- ▶ La pression démographique qui augmentera la demande en terres agricoles et en bois de chauffe pour approvisionner les populations rurales et urbaines ;
- ▶ La croissance des secteurs économiques qui aura un impact (direct ou indirect) sur la forêt comme par exemple les secteurs miniers ou des hydrocarbures où les recherches/explorations en forêt sont déjà importantes. Dans ce scénario, la déforestation toucherait entre 12 et 13 millions d'ha d'ici 2030².

Les trois principaux facteurs de déforestation et de dégradation étant l'agriculture commerciale (environ 40%) et vivrière (20%) et la coupe du bois de chauffe (environ 20%). La dégradation du couvert forestier dans la province de l'Ituri est assez remarquable, à travers les reliefs dénudés, à ce rythme plus de 20% du territoire forestier risque de disparaître d'ici 2040 si aucune mesure ne sera prise pour la protection des massifs actuels.

Les émissions associées seraient de l'ordre 390 à 410 millions de tonnes (Mt) de CO₂e en 2030, représentant une croissance annuelle des émissions entre 3 à 4% sur la période 2010 à 2030.

L'analyse du potentiel REDD+ estimé sur la base du potentiel REDD des facteurs bien identifiés, ainsi que du potentiel additionnel de séquestration de carbone par l'afforestation et reforestation montre qu'en 2030, la RDC pourrait représenter un puits de carbone d'une capacité d'environ 20 Mt CO₂e, pour toutes les activités liées à la forêt, ce qui correspond bien aux objectifs du SPAT de la province de l'Ituri et ces différents territoires et des PTAT à élaborer dans le cadre du développement durable avec des mesures concrètes visant l'atténuation des effets des changements climatiques .

2.2.1.3 Synthèse de l'arbre à problème environnementale

La problématisation des enjeux et défis environnementaux et ceux liés à la gestion et exploitation des ressources naturelles a été faite au cours de l'atelier du diagnostic participatif organisé à Bunia, Chef-lieu de la province. Au cours de ces travaux de trois jours, les participants ayant traité la thématique sur l'environnement et ressources naturelles ont, après les travaux en carrefours, identifié les principaux problèmes du secteur, leurs causes et effets tant immédiats que sous-jacents tel que développés dans les lignes qui précèdent. Ce qui a conduit à la projection d'une

² REDD+

vision sur l'environnement et les ressources naturelles de la province en vue d'une gestion et utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'espace. Deux grands problèmes sont identifiés dans le secteur, à savoir l'occupation anarchique de l'espace et l'installation incontrôlée des activités et l'exploitation abusive, illégale et illicite des ressources naturelles. Ces problèmes ont comme causes directes la faiblesse institutionnelle et administrative et aux lacunes juridiques, l'ignorance et non application des textes légaux. A ces causes, s'ajoutent d'autres facteurs importants, notamment la gestion inadéquate des aires protégées et des espaces de conservation ex-situ, la discontinuité des inventaires taxonomiques et les conflits ethniques et armés. A titre de conséquences directes, sont identifiés les faits tels que déforestation (destruction du couvert végétal), la dégradation des habitats, le braconnage des espèces, l'exploitation non planifiée et extensive des ressources halieutiques, le changement climatique et les conflits. Ainsi, en considération de cet état des faits, une vision a été projetée en termes d'objectif à atteindre, soutenue par des orientations stratégiques développées dans les pages suivantes.



Figure 2 : Déroulement de l'atelier du diagnostic participatif à Bunia

2.2.2 Faiblesse institutionnelle et administrative

Signalons d'abord le fait que les administrations publiques en charge de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles éprouvent des difficultés énormes pour leur fonctionnement. Plusieurs d'entre-elles manquent des infrastructures et d'équipements nécessaires pour mieux fonctionner. Ensuite, ces administrations ne disposent pas suffisamment des personnels compétents, à même d'être à la hauteur de leurs tâches. S'ajoute à cela l'absence de rémunération des agents de l'administration, en l'occurrence les nouvelles unités (NU), n'incite pas ces derniers à bien faire leur travail faute de rémunération, et amène les agents à taxer les opérateurs économiques en dehors de l'application du cadre réglementaire. La sous-qualification de certains agents ne permet pas aux administrations de répondre objectivement à leurs attributions en ce qui concerne la gestion et l'encadrement des différentes activités sectorielles. La plupart d'entre-elles sont caractérisées par une faiblesse notoire sur les plans organisationnel, technique et opérationnel ; ce qui rend difficile la mise en œuvre des activités de planification de la gestion des ressources naturelles de la province.

En outre, l'absence d'une politique sectorielle clairement définie ne permet pas aux administrations provinciales d'avoir une même vision sur la gestion des ressources naturelles. En l'absence de politique sectorielle, il est impossible de définir une politique d'aménagement du territoire. Ensuite, il y a l'épineux problème de l'absence de concertation et de franche collaboration entre les administrations provinciales qui ne contribue pas à la définition d'une vision commune et à la proposition des bonnes orientations de développement. Il se pose donc actuellement un problème

de coordination des activités des différents services de l'Etat qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles qui est très faible sinon inexistante.

Au regard de la situation actuelle et des pratiques courantes, on constate d'une part que chacune de ces structures prend des initiatives et poursuit ses actions de façon indépendante et d'autre part qu'il n'est pas évident de délimiter clairement le champ d'action et les limites d'intervention de chaque service. Cet état de fait se traduisant alors par un chevauchement des interventions institutionnelles, créant ainsi une incohérence dans les interventions de l'Etat et dans les rôles des différentes administrations. A cela s'ajoute le conflit de compétence entre les services déconcentrés dépendant du Gouvernement central et ceux qui dépendent du Gouvernement provincial, quant à la prise des décisions sur la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, on trouve des situations telles qu'il y a des services qui ignorent quasiment les missions des autres, voire leur existence, certains services qui empiètent sur les dévolus des autres, d'autres encore qui s'immiscent dans le secteur sans que cela ne soit dans leurs attributions. Cet état de choses entretient une vraie anarchie dans le secteur et contribue à l'accentuation des problèmes ci-haut identifiés. Dans l'entre-temps, il se crée et se développe des opportunités de négocier des intérêts occultes et de rechercher des gains monétaires par les animateurs de ces services de l'Etat, moyennant l'octroi de certains privilèges à certains citoyens, transformant ainsi les espaces publiques ainsi que ressources naturelles à une sorte de biens privés. Cela se traduit par plusieurs abus constatés, notamment en ce qui concerne les attributions des terres qui se font sans respecter les règles de l'art et les normes relatives à l'aménagement de territoire.

L'autre fait est que dans de nombreuses localités de la Province, les services gouvernementaux sont pratiquement absents, tandis que les institutions traditionnelles continuent à jouer un rôle important dans la prise de décisions sur les droits fonciers et les ressources, et en ce qui concerne la résolution des conflits. Il convient toutefois de noter que, en dépit du fait qu'elles ne devraient pas être ignorées, puisqu'elles peuvent fournir une base solide pour la mise en œuvre d'une gestion réelle et légitime, dans de nombreux cas, les institutions traditionnelles sont devenues fragiles, dysfonctionnelles ou inéquitables, et ne devraient donc pas être automatiquement adoptées dans un système moderne de gestion des ressources naturelles au regard des enjeux actuels.

2.2.2.1 Les lacunes juridiques, l'ignorance et la non application des textes légaux.

Il sied de préciser que plusieurs textes juridiques qui régissent le secteur de l'environnement et des ressources naturelles s'avèrent inefficaces, faute du fait que d'une part ils ne sont pas adaptés aux réalités pratiques de la gestion des ressources naturelles, et d'autre part faute des mesures d'application. D'autres sont anachroniques par rapport notamment aux dispositions des instruments juridiques internationaux auxquels la RDC est Partie. D'autres encore sont déjà dépassées et nécessitent d'être remplacées. C'est le cas notamment du Décret sur la pêche qui date de l'époque coloniale. Bien plus, il y a l'épineux problème de l'ignorance et de la non application des textes juridiques et réglementaire tant par les agents publics que par la population en ce qui concerne l'accès à la ressource et son exploitation.

- La plupart de cas les instruments juridiques ne sont pas connus par la population par manque de sensibilisation et de divulgation par l'autorité compétente ;
- A différentes échelles, la plupart de ceux qui sont appelés à appliquer la loi et à la faire respecter s'adonnent à la corruption, au clientélisme, au favoritisme, au trafic d'influence, etc., consacrant ainsi l'illégalité et toutes formes d'abus dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles de la Province.

La faible application du cadre réglementaire encourage les opérateurs économiques à entretenir une dynamique de prédation sur les ressources naturelles au détriment des communautés locales ne bénéficiant que très peu sinon pas du tout des retombées de l'exploitation des ressources naturelles situées dans leurs territoires.

Ensuite, l'absence de textes réglementaires encadrant une politique d'Aménagement du Territoire clairement définie, ne contribue pas à préciser le nouveau rôle de la Province qui doit effectivement avoir un rôle de régulateur et de facilitateur afin de donner des réponses adaptées en termes d'organisation du territoire, pour assurer sa cohésion et sa compétitivité économique d'ensemble (en accord avec la future politique nationale d'aménagement du territoire).

2.2.2 Principales conséquences dues aux problèmes identifiés

Les problèmes ci-haut identifiés conjugués avec plusieurs facteurs sous-jacents tels que l'explosion démographique, le recul des règles coutumières, l'accroissement des besoins vitaux traditionnels et l'apparition de l'esprit mercantiliste, la mauvaise gouvernance ayant entraîné les conflits sociopolitiques et l'accroissement de la pauvreté, l'abandon des traditions régulatrices par les acteurs pour adopter des méthodes de gestion et d'exploitation qui détruisent les ressources ou compromettent leur pérennité, etc., ont débouchés à plusieurs conséquences directes.

Les cas les plus stigmatisés sont :

- ▶ La déforestation (destruction du couvert végétal) ;
- ▶ La dégradation des habitats ;
- ▶ Le braconnage des espèces ;
- ▶ L'exploitation non planifiée et extensive des ressources halieutiques ;
- ▶ Le changement climatique ;
- ▶ Les conflits.

2.2.3 Problématiques de l'insécurité aux frontières

Dans la Province de l'Ituri, la RDC partage des frontières internationales sur une longueur totale d'environ 510 km avec la République du Soudan du Sud au Nord et la République d'Ouganda à l'Est. La frontière avec l'Ouganda dans cette partie du pays est estimée à 225 km alors que celle avec le Soudan du Sud est de 285 km. La zone frontalière de la Province de l'Ituri compte actuellement 18 collectivités donc cinq dans l'Itumu, Cinq dans le Djugu, quatre dans le Mahagi, et quatre dans l'Aru. La frontière entre l'Ouganda, le Soudan et la RDC est extrêmement poreuse. Les deux pays frontaliers de la Province de l'Ituri ont eu pour dénominateur commun, l'instabilité et la violence politique. La proximité géographique de ces deux pays est une source permanente de violence et d'insécurité pour les populations congolaises qui vivent le long des frontières. Les incursions des groupes armés sont facilitées par l'absence d'agents de renseignements et de services de sécurité. Assurer le développement des échanges commerciaux avec les pays voisins par le maintien de la sécurité le long de leurs frontières constitue un défi majeur à relever. La problématique de l'insécurité dans cette province est multi – dimensionnelle et complexe. Cette complexité est à la mesure des enjeux importants sur le plan du développement économique, social et culturel. Elle tient également aux enjeux géostratégiques liés à un territoire au sous-sol prolifique, qui attise les convoitises et dans lequel se mêlent intérêts concurrents et influences extérieures. La situation d'insécurité récurrente dans les zones ciblées est davantage aggravée un véritable problème humanitaire assez grave.

Les populations qui vivent le long des frontières sont appelées de temps en temps à se tourner vers ces pays pour l'accès aux services sociaux (hôpitaux, écoles, etc.) et l'approvisionnement en produits de première nécessité ou de consommation courante. De même, elles sont influencées par les valeurs culturelles et socio-économiques des pays voisins. Le système de santé déficient en zone frontalière de l'Ituri et notamment dans les zones de santé affectées par le virus Ébola, encourage les populations à recourir à des services médicaux en Ouganda.

Les jeunes qui constituent la couche sociale la plus dynamique préfèrent quitter leurs villages pour diverses activités dans les pays voisins parmi lesquelles poursuivre les études. Nombreux sont ceux qui y restent pour travailler après leurs études. La conséquence à long terme, c'est la dépopulation et la détérioration de l'économie entraînant ainsi, l'effritement du sentiment national chez les populations. Le défi majeur vis à vis des populations frontalières est d'obtenir leur loyalisme envers les symboles nationaux et les institutions de la République.

Sur le plan humain, le déficit en ressources humaines est important, surtout en ce qui concerne les institutions publiques. Dans l'ensemble de la Province, de nombreux postes sont vacants en dépit de l'adoption de nouveaux organigrammes. La conséquence ici est que plusieurs services restent non opérationnels ou fermés, faute de responsables et personnels d'appui. Une telle situation n'est guère favorable à un déploiement efficace sur le terrain

2.2.4 Gaps dans la planification et la gouvernance

Le diagnostic des services publics et voir même institutionnelles au niveau de la Province de l'Ituri révèle les gaps de la planification et de la gouvernance. Ces gaps sont caractérisés par la faiblesse des services déconcentrés de l'Etat, le manque de planification et déficit de gouvernance, le

piétinement sur les compétences accentuées par le contexte politique délétère à travers la récurrence des crises politiques. Cet état critique des gaps de la planification est à la base d'instabilité des institutions provinciales et la prolifération de l'insécurité au niveau des Territoires. Les faiblesses institutionnelles et administratives expliquent aussi le faible niveau d'uniformisation des niveaux de l'administration. Plusieurs services sont encore au statut des bureaux en lieu et place des Divisions, sans infrastructures, ressources humaines et financières adéquates. Le cadre juridique global de la gouvernance administrative demeure encore empreint de défis de la maîtrise du cadre légal et la forte démarcation entre prescrits juridiques et réalités sur le terrain.

L'autorité de l'Etat s'affaiblit progressivement à la suite des conflits armés et tensions interethniques à répétition. La faible planification de la gouvernance et la coordination efficace des différents services publics, notamment les conflits des compétences entre les services de l'urbanisme et habitat avec le service des affaires foncières à travers le service de cadastre. A l'absence des outils de la gouvernance spatiale, il s'observe sur le terrain une occupation abusive et incontrôlée de l'espace, qui est à la base des conflits fonciers, lesquels conflits ont des répercussions sur la sécurité, à cela s'ajoute le coût élevé la sécurisation foncière par les différents services, la prolifération de l'informelle à travers l'existence des concessions acquises sans titre, l'absence de planification communautaire d'occupation de terre, la construction anarchique, même dans des sites non appropriés, la spoliation de terre de l'Etat.

Si le découpage et la décentralisation ont permis de rapprocher les gouvernants et les gouvernés à travers la multiplication des centres d'impulsions et ont permis l'amélioration partielle de la fourniture des services publics, cette décentralisation demeure encore dépendante du pouvoir central, à la travers le système des rétrocessions des recettes à caractère national, même pour payer les différentes institutions provinciales et l'ensemble du personnel en dehors de la régie financière provinciale. Plusieurs efforts restent encore à fournir notamment le transfert des compétences, des ressources et des charges de la Province, l'épineuse question des faibles mobilisations des recettes de la Province et aussi la coordination des financements d'infrastructures d'intérêt national et provincial en attendant la matérialisation de la Caisse Nationale de la Péréquation.

2.2.4.1 L'agroforesterie et protection des forêts

Le secteur de l'agroforesterie et protection des forêts souffre du non-respect des lois et règlements en matière d'exploitation forestière, l'exportation accrue du bois sous forme de grumes et planches brutes, le non-respect des cahiers des charges par les exploitants forestiers, les attributions des concessions forestières au niveau national sans consultation préalable de la Province, les cultures itinérantes sur brûlis, l'exploitation illicite et abusive des bois, la carbonisation de bois (notamment la production des braises, fours en briques, séchoirs à tabacs), l'exploitation minière sans études d'impact environnemental et social préalables, l'utilisation des produits non-biodégradable, la destruction des écosystèmes, fragmentation de l'habitat naturel. La Province de l'Ituri souffre de la diminution très sensible des espèces phares, le manque des parcs à bois, l'absence de reboisement, d'industries de transformation des bois, assortie de l'inefficacité de contrôle dans le trafic et commercialisation des bois, les conflits armés et le braconnage.

2.2.4.2 b) la relance du secteur agricole et rural

La vulnérabilité touche à la fois le milieu urbain et celui rural, du fait de la faiblesse des activités urbaines structurantes pouvant assurer l'emploi pérenne. Les quelques activités existantes sont portées par le secteur informel, assez fragile ne pouvant pas être à l'origine d'une dynamique socio-économique au profit des ménages digne d'une classe moyenne. Le secteur agricole souffre du désengagement des autorités locales dans l'appui administratif, technique et financier aux acteurs de développement de l'agriculture, les tracasseries administratives récurrentes des services de sécurité et autres, aggravés par les conflits fonciers, le déficit d'encadrement des agriculteurs, des pêcheurs et des éleveurs.

L'agriculture est dominée par le caractère rudimentaire des méthodes de production, l'insuffisance des unités agroindustrielles, le mauvais état des voies de communication de dessertes agricoles, l'inexistence des structures d'octroi de crédit agricole, enflammé par l'exode rural. Il y a lieu de prendre en considération l'impact négatif de l'exploitation minière sur le secteur agricole, le déclin des industries existantes, notamment le faible encadrement des structures d'appui et la persistance des maladies telles que la fièvre aphteuse, péripneumonie contagieuse des bovidés, le charbon symptomatique pour le gros bétail, la peste porcine africaine pour les porcs, le new Castle pour les infections respiratoires des volailles, les maladies transmises à tiques ainsi que

plusieurs cas de verminose , le délabrement des infrastructures zoo sanitaires de traitement de ces maladies, la rareté des géniteurs améliorés.

Le secteur agropastoral est fragilisé par le phénomène de vol de bétail à mains armées, le déplacement désordonné des éleveurs avec leurs bêtes, occasionnant un manque à gagner économique, la persistance de la rage canine et des chiens errants constituant un problème sérieux de la santé publique. Cette image sombre est aggravée par un déficit d'infrastructures de mise en quarantaine tout le long des frontières, l'insécurité, les conflits des pâturages, l'occupation anarchique des zones des frayères et la pratique des pêches prohibées.

La Province souffre d'insuffisance d'infrastructures de traitement et de conservation des produits de pêche, l'implication négative de certains militaires de la force navale dans les activités de pêche, l'absence de la promotion de la pisciculture et de l'aquaculture, l'envahissement des champs, des pâturages ainsi que du lac Albert par les mauvaises herbes , la destruction des cultures par les parasites notamment les chenilles, les criquets et les araignées rouges, le phénomène de vétusté de l'abattoir industriel de Bunia et ouverture anarchique des tueries animales et la présence sur le marché des produits à usage vétérinaire de mauvaise qualité.

2.2.4.3 L'amorce d'une industrie écologique

Le secteur agricole dans la Province de l'Ituri souffre des défis de l'industrialisation. Cette difficulté est au cœur de la conservation des produits agricoles et la plus-value du secteur.

Le secteur agricole souffre de faible taux d'implantation d'entreprises industrielles, suivi de l'absence de prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale , le faible appui à la promotion des petites et moyennes entreprises industrielles, notamment par le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), l'absence d'une structure provinciale d'accompagnement et de financement de l'industrie locale et l'inexistence de politique de relance des filières agroindustrielles en Province de l'Ituri.

2.2.4.4 La mise en place du tourisme alternatif

La mise en place du tourisme alternatif est confrontée à plusieurs défis à la fois d'ordre sécuritaire que de la mauvaise qualité d'infrastructures routières et de la réhabilitation des sites touristiques dans le contexte de la pauvreté et la faible consommation locale.

2.2.4.5 La mise à niveau du secteur informel

La pauvreté du milieu rural est liée à la faiblesse des rendements des produits agro-pastoraux suite aux techniques rudimentaires et à la sensibilité des milieux naturels, mais surtout la quasi inexistence des infrastructures qui empêche le développement. On ajoute à cela les systèmes de production traditionnels dans les secteurs non agricoles. Ce milieu souffre du sous-emploi qui entraîne la vulnérabilité des populations rurales marginalisées ainsi que la faiblesse des revenus. Ce tableau sombre est au cœur d'explosion des activités informelles accentuées par l'insécurité et la fraude dans le contexte de la criminalité transfrontalière.

2.2.4.6 Réorganisation des activités minières

Le secteur minier dans la Province de l'Ituri souffre non seulement d'une absence d'un plan directeur de l'exploitation minière, mais aussi de l'absence d'un répertoire minéralogique actualisé, l'inefficacité du système d'exploitation et de la commercialisation des substances minérales artisanales et semi-industrielles et le faible impact de l'exploitation minière sur le développement des milieux d'exploitations. La Province est dépourvue d'une antenne du Cadastre Minier (CAMI) en Province, il en est de même d'absence de musée géologique en Province. Elle subit la fraude massive dans l'exportation de l'Or et d'autres substances minérales, l'inexistence de l'exploitation industrielle des substances minérales, d'un cadre de concertation entre les entreprises minières et la Province, y compris l'inexistence des industries de transformation des matières précieuses.

Le secteur minier est confronté au problème de la présence des enfants, des femmes enceintes, des groupes armés, des forces de l'ordre et de sécurité, d'autres services non attirés ainsi que des étrangers non en règle dans les carrières minières, il souffre aussi de l'inadéquation entre la production réelle et la production déclarée des substances minérales, le faible traçabilité du flux des substances minérales, depuis la production jusqu'à la commercialisation , l'inefficacité de l'organisation de la filière de commercialisation et d'exportation des substances minérales , l'inefficacité de l'application des droits et taxes sur les transactions des substances minérales . Le

manque de contrôle du circuit bancaire de transfert de fonds destinés à l'achat et à l'exportation des substances minérales par les opérateurs miniers, la fuite massive de l'or vers le Nord-Kivu, l'Ouganda, le Sud-Soudan et le Nigéria à partir de Aru, Bunia, Mahagi, Mambasa et Irumu suite à la porosité des espaces frontaliers, la non-implication des unités de sous-traitance des nationaux dans l'exploitation minière, l'absence des activités alternatives dans les zones minières et le faible collaboration entre les autorités politico-administratives locales et les sociétés d'exploitation semi-industrielle et les coopératives sont les facteurs clés de la vulnérabilité du secteur minier de la Province de l'Ituri. La violation du code minier par certaines sociétés d'exploitations semi-industrielles du droit étranger, la présence massive des exploitants artisanaux non affiliés aux coopératives et l'existence de plusieurs coopératives minières sans Zones d'Exploitations Artisanales (ZEA) sont aussi des grands défis du secteur minier à prendre en considération.

2.2.4.7 Politique de transport et amélioration des échanges

La Province de l'Ituri souffre de mauvais état des réseaux routiers d'intérêt national, provincial et local, suivi de l'enclavement et difficulté de ravitaillement de grands centres de consommation, la dégradation très prononcée des routes de desserte agricole, l'inaccessibilité des centres ruraux de production, le sous-équipement et la non-opérationnalité des unités des services des travaux publics, l'absence de la maintenance permanente des tronçons routiers réhabilités, l'absence des ouvrages de drainage d'eaux de pluie et de ceux des barrières de pluie, le mauvais état des ponts et absence des bacs, l'opacité des statistiques et manque de transparence dans la rétrocession de 40% par le Fonds d'entretien routier (FONER) pour les routes nationales, accentué par le faible subvention par le FONER pour les travaux de réhabilitation et d'entretien des routes d'intérêt national par l'Office des routes et l'Office de voirie et drainage (OVD), ainsi que la mauvaise gestion du péage routier.

2.2.5 Faiblesse de l'appareil productif et du développement économique dans la province de l'Ituri

Ce chapitre est élaboré sur base des travaux des ateliers diagnostic animé à Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri. Le même exercice a été reproduit dans les territoires d'Irumu et Mambasa. Ces différents ateliers et le bilan de l'état de lieux ont permis d'identifier les problèmes qui freinent le développement de la province de l'Ituri et particulièrement la relance de l'économie de cette nouvelle province issue du récent découpage.

Ce diagnostic permettra de faire un rapport de correspondance entre le niveau de l'économie de la province et le niveau de la population.

D'un avis général, malgré le tissu productif diversifié, la croissance démographique soutenue dont 65% des jeunes (Plan d'intervention agricole 2019-2023), l'accès à l'emploi est orienté dans le secteur informel, avec un revenu faible, conduisant à une fragilité sociale de la population. Car les activités économiques pivotent autour du secteur primaire étant donné que le secteur secondaire et tertiaire est moins développé.

L'agriculture reste le secteur porteur, car elle occupe près de 80% de la population de la province. Mais, elle affiche un bilan moins performant au regard de l'évolution de la productivité des principales cultures. Plusieurs contraintes ont été relevées pour justifier cette tendance, partant des facteurs institutionnels, techniques et financiers. Ce qui entretient la pauvreté généralisée des milieux ruraux qui vivent principalement de l'Agriculture, élevage, pêche et chasse.

2.2.5.1 Faible développement du secteur agricole et de l'élevage

Bien que ce développement revête une facette multidimensionnelle, il se manifeste par le faible rendement des cultures et la pauvreté qui caractérise les agriculteurs dans la province de l'Ituri. Ce tableau retrace l'évolution de rendement des cultures entre 2016 et 2018 dans la province de l'Ituri où 71% de la population vit en insécurité alimentaire selon les enquêtes IPC de 2018. Cette évolution témoigne bien de régression du niveau de production agricole de la province.

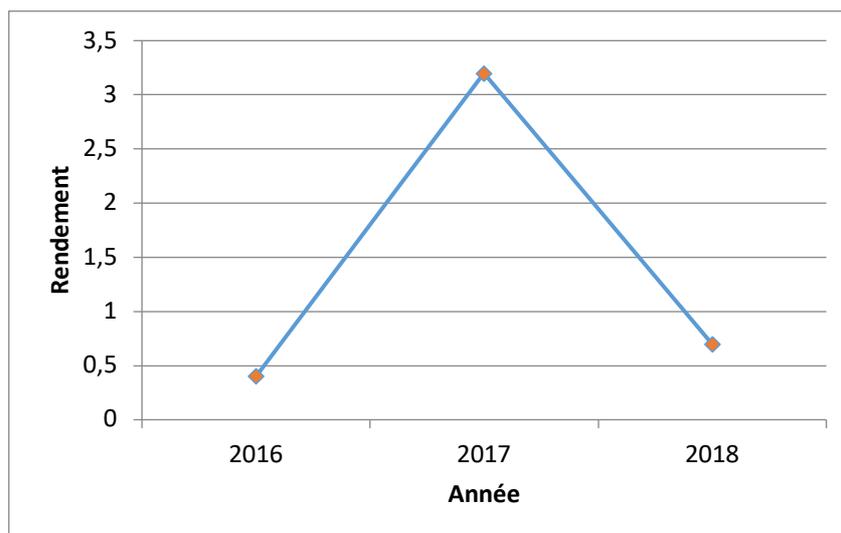


Figure 3: Rendement des cultures vivrières entre 2016 et 2018 dans la province de l'Ituri

Ce graphique renseigne que la production réalisée en 2016 et 2018 ne dépasse pas une tonne par hectare, même si en 2017, sur un hectare on pouvait produire 3 tonne de cultures vivrières. Cependant, la moyenne de rendement de ces trois années de campagne agricole révèle que la production obtenue par hectare dans l'Ituri est de 0,9 tonnes soit 900Kg pour les cultures vivrières alors que les rendements de la plupart de ces cultures en Afrique s'élèvent à plus ou moins de 2 tonne par hectare.

Sur base des données de la production et les superficies cultivées, il se remarque que les rendements des cultures vivrières dans la province de l'Ituri sont faibles. Malgré l'augmentation des superficies, la production ne suit pas le même rythme.

Selon les résultats du diagnostic, les causes majeures de la sous production sont d'ordre institutionnel, infrastructures et financiers.

a) Aspect institutionnel

Les ateliers animés à Bunia ont permis de ressortir quelques aspects institutionnels et organisationnels qui impact le développement du secteur agricole et d'élevage dans la province de l'Ituri. On peut retenir :

Le manque d'assistance du gouvernement provincial, manque de suivi dans l'exécution des projets du secteur de l'agriculture,

- L'absence des politiques d'interventions cohérente dans le secteur agricole,
- L'absence des grands investisseurs dans le secteur agricole,
- L'absence des statistiques agricoles fiables,
- Faible organisation des producteurs en mouvement associatifs, coopérative, etc. Cette situation entraine un faible rapport des forces dans les négociations entre les partenaires et les agriculteurs, perdant ainsi beaucoup d'avantage pouvant servir à la résolution d'un certain nombre des contraintes opérationnelles de leur activité.
- Difficultés d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.),
- La sous qualification, le sous paiement, l'absence de recyclage et le vieillissement du personnel du secteur agricole,
- La lourdeur administrative
- L'insécurité foncière (conflit foncière) occasionné par le dualisme du régime foncier tiré entre le droit coutumier et les lois nationales. Ces conflits s'étendent à l'affectation des terres entre l'agriculture et l'élevage, entraînant des conflits meurtriers entres les communautés, affectant ainsi le calendrier agricole et la perte des troupeaux.
- L'insécurité occasionnée par les groupes armés dans les zones agricoles et minières. Ce phénomène entraine l'abandon des terres, champs par les agriculteurs suite aux

mouvements migratoires. Par conséquent le niveau de la dépendance alimentaire accroît plus, moins on produit.

L'ensemble de ces facteurs conjugués en synergie ternissent le climat des affaires, n'attirant pas ainsi des investisseurs pour le financement de l'agriculture dans la province de l'Ituri.

b) Problèmes d'infrastructures

La grande production agricole dans l'Ituri provient de l'agriculture familiale dans les milieux ruraux. La connexion de ces centres de production nécessite des routes, l'assainissement des voies lacustres, etc. Mais aussi, les intrants agricoles proviennent des innovations techniques dans les centres de recherche. D'où il faut également des écoles de formation technique pour l'encadrement des paysans exerçant les activités agricoles. De ce fait, une série d'irrégularités qui affectent les infrastructures dans la province ont été soulevées :

- Insuffisance et le délabrement des routes, pistes de dessertes agricoles qui occasionnent des perturbations dans l'approvisionnement alimentaire des centres de consommation et un ralentissement des échanges commerciaux entre les différentes entités,
- Insuffisance, abandon et délabrement des centres de recherche agricole et vétérinaire pourtant dans la province de l'Ituri, les matériels génétiques sont vieux et nécessite la création des nouvelles variétés, espèces animales, etc.
- L'absence des écoles techniques agricoles et vétérinaires alors que le besoin en effectif et qualification est ressentis dans l'administration agricole de la province.
- Absence **d'infrastructures industrielles** et insuffisance des **infrastructures commerciales** pouvant servir dans la production, commercialisation et distribution des intrants et matériels agricoles. Or la province de l'Ituri constitue un grand marché vu l'importance de l'agriculture dans son économie.
- Le manque des usines de transformations agro-alimentaire n'accorde pas aux agriculteurs des ouvertures commerciales vers l'exportation des produits à valeur ajoutée, entraînant pour eux des pertes des gains supplémentaires liés aux prix sur le marché international. Pourtant, il existe une demande appréciable des pays limitrophes pour le café, le cacao ; l'huile de palme, l'arachide, etc. qui sont exportés à l'état brut à des prix trop faibles. Les abattoirs ne sont pas nombreux et à faible capacité par manque d'équipements.
- Manque d'infrastructures de conservation, stockage qui complique la gestion post récolte chez les agriculteurs. Ce qui oblige les agriculteurs, les éleveurs et pêcheurs à vendre leur production immédiatement après récolte quel que soit les prix.
- Insuffisance des infrastructures de base sociales (écoles, hôpitaux, eau, électricité, etc.). Etant donné que les milieux ruraux sont les lieux de vie pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc. leur viabilité constitue un moyen de lutte contre l'exode rural qui impact le niveau de production.

Ces facteurs entraînent la fragilité sociale par la détérioration de l'économie des agriculteurs et par la suite celles des entités déconcentrées et de la province en général. C'est l'une des raisons qui orientent les acteurs à recourir aux importations dont l'accessibilité est facile que la production intérieure par manque des voies de communications rassurantes. Par conséquent, les importations entraînent la fuite des capitaux pourtant nécessaire pour alimenter les caisses de l'état en vue de réalisation des projets d'intérêts commun pour le développement de la province.

c) Les problèmes de financement agricole

Le financement est un facteur majeur pour l'amélioration de la production agricole. Il permet aux agriculteurs d'opérer des investissements par l'acquisition des facteurs de production, les matériels et équipement agricoles. Par ailleurs, dans la province de l'Ituri, il n'existe pas des institutions de microfinances qui accordent des crédits aux agriculteurs pour plusieurs raisons :

- Le caractère biologique de la production agricole et la faible rentabilité qui constitue un risque pour les banques,
- Le marché bancaire dominé par les banques commerciales accordant des crédits à court terme, avec des taux d'intérêts élevés
- L'absence des institutions bancaires spécialisées dans le crédit agricole,

- L'instabilité monétaire
- Faible niveau de vie des agriculteurs, manque de garanties de prêts consentis et manque de confiance
- Instabilité des marchés agricoles et incertitude
- Faible affectation du budget dans l'agriculture par l'état,
- Mauvais ajustement (adaptation) de financement des partenaires dont la grande part est réservée à l'administration que les travaux de terrain

Ces contraintes occasionnent un accès limité aux intrants agricoles, à l'équipement des exploitations par l'achat des matériels pour la mécanisation, d'où le recours à la houe, machette, haches qui entraînent des dépenses d'énergie pour des superficies ne dépassant pas généralement 0,5 hectare.

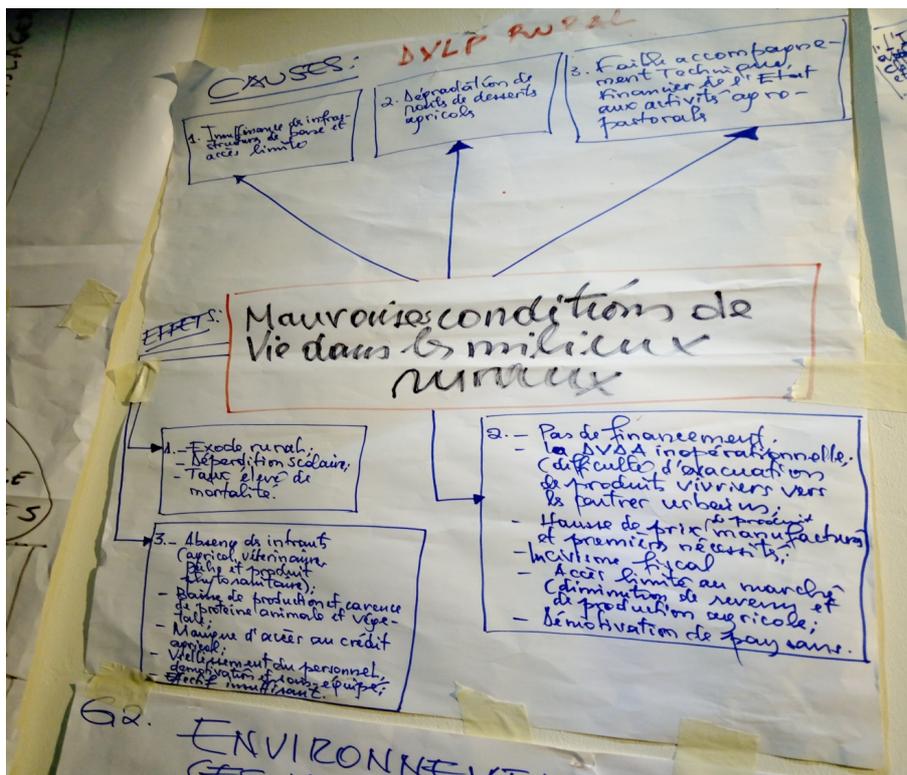


Figure 4: Arbre à problème du développement rural dans la province de l'Ituri

d) Faible capacité de création des pôles de compétitivité agricole et d'élevage (Spécialisation par zonage)

Le climat de la province de l'Ituri offre une opportunité non négligeable à la production agricole d'une diversité des cultures toute l'année. Mais toutes les entités déconcentrées n'ont pas le même potentiel naturel productif pour ces cultures. Les avantages comparatifs des entités ne sont pas mis en contribution pourtant le développement de pôles de compétitivité agricole devrait se baser sur ces avantages. On constate :

- L'inexistence des cartographies climatiques, pédologiques, végétales spécifique, etc. de la province.
- L'inexistence des zones spécialisées pour la production des spéculations spécifiques,

Pourtant cette approche permettra l'émulation des entités par la spécification (monopolisation) de production et l'intensification des échanges commerciaux à l'intérieur et l'extérieur de la province.

2.2.5.2 Un faible tertiaire et une balance commercial déficitaire

a) Forte dépendance extérieure de la province de l'Ituri

L'économie de la province de l'Ituri est extravertie, son commerce repose sur les importations des biens manufacturés et à forte valeur ajoutée en provenance de l'Ouganda, Kenya, Rwanda, etc. Ces importations concernent bien les matières premières (Ex : intrants agricoles) que les produits finis (Ex : huile végétale raffinée, vêtements, etc.). Les causes majeures sont :

- Faible industrialisation : le secteur secondaire n'est pas développé dans la province de l'Ituri. La plupart d'activités relèvent du secteur primaire. Cette observation interpelle sur le climat d'affaire de la province et sa politique d'attractivité des capitaux étrangers pour la valorisation des ressources de la province. Le manque d'investissement dans ce secteur encourage les importations qui constituent un manque à gagner pour l'économie de la province en termes de mobilisation des capitaux intérieurs et recettes fiscales. Ce déficit n'encourage pas la création d'emploi pour la résorption du chômage qui pousse à l'émergence du secteur informel.
- Mauvaise organisation et faible intégration au marché régional

Cette intégration concerne la normalisation, la traçabilité et le marquage des produits d'origine Congolaise et particulièrement de la province de l'Ituri. Le commerce transfrontalier et interne est régi par les fraudes à multiples facettes. On signale :

- Les trafics d'influence
- Exportation illicite des minerais bruts
- Exportation illicite des produits agricoles (cas des cultures pérennes) et du bois,

Ces irrégularités entravent la mobilisation des recettes de l'état qui est dépourvu des moyens de financement des projets de développement.

b) Balance commerciale déficitaire

La province de l'Ituri participe aux échanges commerciaux avec les produits bruts, qui reposent toujours largement sur des produits miniers et agricoles à très faible valeur ajoutée, et dont la production se tasse depuis trois décennies, vendus moins chers que les importations. La balance commerciale affiche un déficit dans ces échanges. L'industrialisation est une nécessité dans ce cas pour rétablir l'équilibre.

2.2.5.3 Enjeux de développement économique de la province de l'Ituri

La compétitivité et l'attractivité sont des enjeux majeurs de la province de l'Ituri. Il y a lieu premièrement de soigner l'image de la province, ternie par l'insécurité semée par les groupes armés. Un élément clés dans l'amélioration du climat des affaires en vue d'attirer les investisseurs étrangers. Cette compétitivité passe par la relance du secteur agricole qui présente un potentiel pour les échanges commerciaux et la création du secteur secondaire qui permettra de diminuer le taux de chômage dans la province. Elle est fonction également de l'organisation du commerce générale pour réduire le coulage des recettes qui empêchent à la province de mobiliser les fonds nécessaires pour financer ses projets de développement.

2.2.6 Bilan du milieu humain

2.2.6.1 Déficit du développement humain et territoriale

La situation du milieu humain présente un déficit en développement humain et territoriale du fait de la persistance de plusieurs lacunes et problèmes liés à :

- Problème de l'insécurité
- Violation des D.H
- Problème de SGB
- Problème de l'infrastructure sociale de base surtout au milieu rural
- La mobilité pour les territoriaux (manque de véhicule. Carburant, ...)
- Insuffisance d'effectif de service de force et de sécurité pour assurer la sécurité publique le manque de matériel, de logistique et appui financière
- L'explosion démographique :
- Problèmes d'infrastructures routières au niveau provincial
- Problèmes d'infrastructures scolaires
- Beaucoup d'enfants n'accèdent pas à l'éducation de base, la gratuité n'étant pas encore bien assise
- Problèmes des violences sexuelles et celles basées sur le genre

- Problèmes des conflits (de limite) foncier
- Les femmes ne jouissent pas pleinement de leurs droits garantis par les textes légaux au niveau national et local
- Les personnes de troisième âge n'ont pas de cadre formel pour leur encadrement au niveau provincial
- Absence des mesures pour décourager le phénomène enfant de la rue constituant une insécurité, principalement dans la ville de Bunia
- Manquement au niveau des services sociaux de base et d'encadrement du territoire d'où des forts enjeux qui s'imposent.

2.2.6.2 *Enjeux de développement humain*

a) Enjeux et défis du secteur de l'éducation

- Le recours aux contributions des ménages pour faire face au financement du système éducatif
- Le niveau faible et insuffisant, des ressources humaines
- Insuffisance criarde d'écoles maternelles publiques soit 2.0 % d'écoles privées ;
- Quasi inexistence d'écoles de spécialisation des éducatrices de la maternelle dans la Province éducationnelle ;
- Ignorance des parents en rapport avec la scolarisation des enfants au préscolaire ;
- La gratuité non effective dans les zones à forte densité ;
- Présence des enseignants non payés ;
- Environnement scolaire non sécurisé (pas de clôture) ;
- Faible pourcentage d'élève inscrit dans l'enseignement normal ;
- Insuffisance d'écoles secondaire ;
- Environnement scolaire non assaini ;
- Existence des cas de violences sexuelles en milieu scolaire ;
- Non-respect des droits des enfants, dans certaines écoles ;
- Insuffisance des infrastructures et équipements ;
- Sous qualification des enseignants et encadreuses ;
- Faible appui du gouvernement provincial dans les écoles privées ;
- Insuffisances des inspecteurs par domaine.

b) Enjeux et défis du secteur de la santé

- La faible couverture sanitaire ;
- La faible capacité opérationnelle des structures à tous les niveaux à réaliser les interventions ;
- La faible qualité des soins et des services offerts ;
- La faible utilisation des soins et des services disponibles.
- Problèmes d'approvisionnement, d'accessibilité financière, de qualité et d'utilisation rationnelle
 - Coût élevé des soins de santé dans les FOSA par rapport au revenu des ménages
 - Une absence dramatique d'infrastructures transfusionnelles adaptées aux besoins
 - Les infrastructures sanitaires et leurs équipements sont délabrés et vétustes,
 - Les moyens de déplacements et de communication sont la plupart du temps inexistantes,
 - Les formations sanitaires sont insuffisantes et mal réparties
 - L'approvisionnement en médicaments et intrants essentiels est très irrégulier.
 - L'état des effectifs et des affectations des fonctionnaires du secteur n'est pas connu ;
 - Les affectations se font sans planification
 - Beaucoup de personnel a atteint l'âge du départ à la retraite,
 - Les formations de base sont le plus souvent de mauvaise qualité,

- Il n'existe pratiquement aucun suivi, en termes de supervisions et de formation continue.

c) Enjeux et défis du secteur de l'eau

- En effet, les contraintes budgétaires constituent un frein permanent pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.
- La majeure partie de la population de la nouvelle province de l'Ituri n'a pas accès à l'eau potable. L'eau potable fournit couvre seulement une petite partie de la ville et, la quantité est trop insignifiante vu le nombre de la population qui est en croissance du jour au lendemain et le besoin en eau potable devient aussi important.
- Faute de moyens importants, le gouvernement n'est pas en mesure de réhabiliter ou de renouveler les infrastructures et les équipements.
- Les administrations locales se retrouvent incapables d'intervenir dans le secteur.
- Les enfants sont particulièrement affectés par la rareté de l'eau et l'insalubrité qui ont un impact sur la recrudescence de certaines maladies (mycoses, gale, choléra, fièvre typhoïde, diarrhée, amibiase, etc.), une des causes principales de la hausse de la mortalité en Afrique.
- En effet, l'absence d'une eau salubre suffisante pousse la population à recourir aux sources polluées qui occasionneraient les maladies susmentionnées.

d) Enjeux et défis du secteur de l'énergie

- Délestage, nuisant au fonctionnement des services de base tel la santé et l'éducation. Ces délestages sabotent également l'économie nationale en paralysant le secteur privé.
- La majeure partie de la population de la nouvelle province de l'Ituri n'a pas accès à l'électricité. Les populations se débrouillent à la bougie ou au kérosène pour l'éclairage.
- La faible productivité actuelle de la Centrale de Budana constituerait un véritable frein au développement socio-économique de l'Ituri.
- La vétusté de l'outil de production de l'électricité,
- L'attachement juridique de l'Electrokimo à la SOKIMO.

e) Enjeux et défis du secteur de l'assainissement

La problématique en ce qui concerne l'assainissement liquide et solide est étroitement liée au manque d'intervention institutionnelle des pouvoirs publics tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Cette situation est marquée par :

- L'absence d'une structure institutionnelle chargée de l'exploitation des infrastructures d'assainissement ;
- L'absence de réseaux d'assainissement des eaux usées même dans la ville chef-lieu de la province ;
- La faiblesse de financements pour le sous-secteur de l'assainissement.

Les conséquences se déclinent ainsi qu'il suit :

- Aucune commune ne dispose d'un équipement collectif d'assainissement (station de pompage ou de traitement) ;
- Les eaux usées et eaux vannes sont collectées par des équipements individuels (fosses septiques, etc.), et une grande partie est déversée dans la nature et sur la voie publique sans avoir subi aucun traitement, ce qui est source de pollution ;
- Plusieurs sources d'alimentation en eau (puits, forages, sources, etc.) ne relèvent pas du service public communal ;

2.2.7 Bilan de planification spatiale et de la gouvernance

2.2.7.1 Faiblesse de la planification et gouvernance défailante

Ce bilan présente plusieurs problèmes qui engendrent des insuffisances notoires en matière de planification et gouvernance des ressources mis à la disposition des acteurs dans la province de l'Ituri :

- Absence d'une orientation politique permettant de converger les points de vue et orienter les actions pour le développement communautaire

- La mauvaise application des textes légaux régissant les institutions et textes réglementaires
- Le manque de formation ou de remise à niveau des agents et animateurs des services
- Prise en charge non effective des agents qui sont sous-payés ou non-payés du tout
- Non-implication effective des parties prenantes dans l'élaboration des projets budgétaires
- La faiblesse dans la planification des activités et l'élaboration des plans de travail annuel (PTA)
- Mauvaise condition de travail
- Insuffisance dans le renforcement des capacités des agents
- Non effectivité de la décentralisation
- L'insécurité
- Carence de l'expertise locale et moyen matériel
- Non vulgarisation et non application des textes
- Cadre de concertation des acteurs humanitaires, de stabilisation et de développement non fonctionnel, faible coordination de leurs interventions
- Manque des financements
- Manque des volontés politiques
- Manque de la rétrocession à la source de 40%
- Non décaissement des fonds budgétisés

Ces problèmes engendrent plusieurs effets négatifs telles que :

- Incapacité d'arbitrer les urgences par rapports aux besoins sociaux ;
- Elaboration des projets de développement sans l'étude réelle des moyens et politique de mise en œuvre ;
- Sous-qualification des agents, trafic d'influence, empiètement de fonction, manque de suivi et contrôle, impunité ;
- Mécontentement et banditisme, recrutement dans les groupes armés
- Tensions entre la RFO et les communautés locales habitant la réserve et autour
- L'exercice du pouvoir coutumier au lieu du pouvoir de l'Etat, Gestion limitée et actions limitées par le pouvoir de l'administration du territoire et les services techniques tels l'urbanisme, le foncier, la DGI, l'Economie nationale
- Le dysfonctionnement de la politique de décentralisation, rapports mal définis entre ces entités, manque de redevabilité, absence de contrôle

2.2.8 Enjeux de la planification et la bonne gouvernance

2.2.8.1 Enjeux d'un développement spatial et sociale équitable

- Problème de cohésion sociale ;
- Répartition inégale de la richesse ;
- Disparités régionales ;

2.2.8.2 Enjeux d'aménagement du territoire

- Problème sécuritaire ;
- (Inefficacité) manque d'appui logistique et financier ainsi
- L'insuffisance dans la formation des services de sécurité.
- Relèvement irrégulier des forces de l'ordre

- Développement des groupes armés ;
- Définir une politique territoriale de la sécurité
- Vulgarisation des textes légaux
- Formation et remise à niveau des agents et animateurs des services
- Identifier les besoins réels et les prioriser
- Elaborer des projets de développement en synergie avec les CLD
- Suppression des taxes illégales

2.2.9 Synthèse des enjeux pour un développement durable et harmonieux

Les enjeux pour un développement durable et harmonieux spécifique pour la province de l'Ituri sont en relation avec la sensibilité environnementale, la préservation des écosystèmes, l'amélioration de la résilience territoriale, l'équité socio-économique, l'équilibre territorial sociale, l'intégration économique, le renforcement de la compétitivité des activités économiques et l'attractivité des villes en tant que pôle de développement et le renforcement des corridors.

Le bilan des connaissances sur les deux volets du diagnostic (diagnostic, problématiques) amène à l'identification de plusieurs enjeux qu'il convient de définir et de hiérarchiser :

2.2.9.1 Les enjeux environnementaux

- ▶ La préservation et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles, avec une biodiversité préservée ;
- ▶ Des milieux naturels sauvegardés et des risques minimisés ;
- ▶ Des conflits gérés et résolus avec la cohabitation des peuples autochtones ;

2.2.9.2 Les enjeux socio-économiques

- ▶ Développement humain, amélioration de la qualité de vie et renforcement de l'intégration et de l'attractivité des zones habitées (Villes/Villages).
- ▶ Développer et diversifier les activités économiques ;
- ▶ Développement économique durable et intégré ;
- ▶ Renforcement de l'attractivité et la compétitivité de la province, et ça capacité de créer des emplois et de la valeur ajoutée ;

2.2.9.3 Les enjeux urbains :

- ▶ Croissance urbaine maîtrisée et mieux organisée à Bunia et aux pôles secondaires à créer et renforcer ;
- ▶ Des établissements humains forts et attrayants, avec un cadre de vie urbain sain et attractif ;
- ▶ Une armature urbaine et rurale interne forte et équilibrée avec un rôle non négligeable des petits centres locaux ;
- ▶ Un processus de gouvernance urbaine assuré et une gestion urbaine maîtrisée ;
- ▶ Fortes relations villes / campagnes et forte polarisation de l'espace rural provincial ;

2.2.9.4 Les enjeux territoriaux :

- ▶ Un réseau routier bien structuré et un système relationnel bien ancré ;
- ▶ Des zones rurales bien desservies et désenclavées ;
- ▶ Équité sociale et spatiale et développement local assuré ;
- ▶ Des Pôles d'attraction compétitifs et des zones d'activités fonctionnelles
- ▶ Un développement durable assuré ;
- ▶ Une affectation adéquate pour la bonne utilisation des terres ;

Partie II : VISION OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3 VISION OBJECTIFS ET PRINCIPES DE BASE

3.1 Vision

La vision consensuelle qui a été partagée par les participants lors de l'atelier de Bunia du 16 au 18 octobre 2019 est : « Une province forte résiliente, capable de dynamiser son économie, créer la valeur ajoutée, assurer l'emploi, le logement et garantir des revenus suffisants pour sa population. Ainsi que Le développement dans tous les domaines afin de parvenir à un aménagement harmonieux des territoires et de palier aux innombrables problèmes liés à cette problématique, avec des milieux préservés, selon une bonne gouvernance et planification préalable ».

3.2 Objectifs

3.2.1 Objectif global

L'objectif général du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire de la Province de l'Ituri est de contribuer au développement économique et social fondés sur des conditions durables de paix et de sécurité des biens et des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

3.2.2 Objectifs spécifiques

Pour réaliser l'objectif général décliné ci – dessus, le SPAT de l'Ituri vise spécifiquement les objectifs suivants :

1. L'affirmation de l'identité de son territoire et de sa place dans l'armature nationale ;
2. Créer, de concert avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux, les conditions d'une meilleure sécurisation des biens et des personnes.
3. Le renforcement de l'attractivité économique du territoire et la préservation des zones naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable ;
4. Améliorer l'accès des populations des zones concernées aux opportunités économiques et à l'emploi, notamment pour les jeunes.
5. Améliorer l'accès des populations des zones concernées aux services sociaux de base.
6. Renforcer les capacités pour une bonne gouvernance au niveau communautaire et dans les collectivités territoriales des zones ciblées.
7. La réduction des disparités spatiales et sociales,
8. La mise en convergence des actions d'aménagement entreprises par les différents intervenants concernés en vue de promouvoir un développement harmonieux de la Province ;

3.3 Les principes de base du SPAT de la province de l'Ituri

1. Préserver : les écosystèmes, le paysage forestier et le patrimoine naturel, de la zone d'étude qui sont des ressources majeures ; préserver et gérer durablement les ressources naturelles (forêts, sol, eau, zones humides) et les terres agricoles, surtout en atténuant les nuisances environnementales actuelles ;

2. Conserver : et mettre en valeur les parcs et les espaces naturels en assurant la préservation de la biodiversité, en favorisant l'accessibilité de la population aux espaces verts urbains ;

3. Protéger : les zones sensibles notamment les réserves de faunes ;

4. Renforcer : l'attractivité territoriale, à travers le renforcement des activités économiques de la province, la création et la sécurisation des emplois en favorisant le développement des pôles d'emploi diversifiés et la mise en valeur du secteur rural et des produits de sous-sols ;

5. Assurer : un équilibre harmonieux et territorialisé entre les différentes activités économiques et anticiper leurs besoins en moyens matériels et ressources humaines qualifiées ;

6. Diversifier : les activités économiques en se basant sur les potentialités existantes et les opportunités du territoire (ressources forestière, écologique ; agriculture biologique et de terroir ; écotourisme, industrie propre et innovante.) ;

7. Bâtir : une chaîne de valeur territoriale pour assurer un développement économique équilibré et durable. Penser collectivement le territoire, de manière homogène, en identifiant ou favorisant une offre de services performante, unifiée et adaptée, afin d'éviter les phénomènes de déséquilibres, d'inégalités socio spatiales voire de fragmentation territoriale ;

8. Equiper : et développer les différents réseaux infrastructurels essentiels (routes, eau, assainissement, déchets, télécommunication et VRD) dans les différentes localités et les doter en équipements socio collectifs de qualité qui répondent aux besoins des habitants et des visiteurs en vue d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité territoriale ;

9. Maîtriser : la croissance urbaine en luttant contre les extensions urbaines non maîtrisées et le mitage des espaces ruraux et agricoles, en requalifiant le tissu urbain existant, en respectant les dispositions réglementaires des différents documents d'aménagement urbain, en limitant les conséquences néfastes de la croissance urbaine illégale ;

10. Répondre : à la croissance démographique anticipée en assurant un équilibre entre les besoins de la population et la capacité de support de l'environnement et en favorisant une densification intelligente et graduelle du territoire ;

11. Anticiper : la zone est menacée par les effets du changement climatique. Il est primordial de réduire la vulnérabilité (aléas climatiques, sociale, et économique). Il s'agit donc de renforcer la résilience de la zone face à ce risque prévisible et aux autres risques naturels ;

4 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Il s'agit à présent de définir les orientations stratégiques relatives à une politique territoriale cohérente basée sur une stratégie de développement durable résiliente et spatialement équitable.

4.1 Préserver l'environnement et faire face aux changements climatiques

Cinq axes prioritaires d'action conformément aux provinces identifiés lors du diagnostic :

1. Mettre fin à l'exploitation abusive et illégale des ressources naturelles. Ceci sera un début de solution contre la dégradation continue de l'environnement à grande échelle et l'épuisement des ressources naturelles.
2. Garantir aux communautés locales un accès équitable et contrôlé aux ressources naturelles.
3. Planifier l'occupation de l'espace par les hommes et les activités.
4. Repenser la gestion des aires protégées et des espaces de conservation ex-situ.
5. Réduire les effets des changements climatiques.

4.1.1 Mettre fin à l'exploitation abusive et illégale des ressources naturelles.

Ceci sera un début de solution contre la dégradation continue de l'environnement à grande.

- ▶ Identifier et localiser tous les exploitants forestiers et miniers actifs dans le territoire ;
- ▶ Vérifier la conformité et la légalité ou non de leurs permis d'exploitation ;
- ▶ Vérifier la conformité de l'exploitation et des techniques utilisées conformément aux normes de gestion environnementale en vigueur ;
- ▶ Interdire formellement l'exploitation à tous les exploitants illicites et illégaux ;
- ▶ Retirer le permis d'exploitation à tous les exploitants abusifs des ressources naturelles ;
- ▶ Procéder à la réattribution des concessions forestières et minières aux exploitants légaux ;
- ▶ Réinsérer les anciens exploitants légaux (surtout miniers) à la vie communautaire.
- ▶ Procéder au reboisement des sites menacés de désertification.

4.1.2 Garantir aux communautés locales un accès équitable et contrôle aux ressources naturelles.

Une des principales mesures à prendre est la mise en place de manière pratique de la foresterie communautaire en allouant des concessions forestières aux communautés locales (Concessions Forestières des Communautés Locales, en sigle CFCL).

Le but ultime de la foresterie communautaire étant la réduction de la pauvreté en milieu rural et la sécurisation des espaces coutumiers, il sied en premier lieu de procéder à une articulation des besoins et des objectifs des populations locales. Pour ce faire, nous recommandons qu'un espace d'échanges soit créé qui puisse permettre à ces communautés de réfléchir à leurs besoins et à leurs aspirations, et d'élaborer des propositions cohérentes d'utilisation des terres à soumettre à la communauté élargie. Cela implique la production de leurs propres cartes d'utilisation des terres, l'élaboration de leurs propres plans de gestion et la création de leurs propres associations, tout en assurant leur représentation dans les structures organisationnelles de la CFCL.

Les étapes à suivre et à respecter sont les suivantes :

- ▶ La cartographie de l'utilisation des terres par les populations locales
- ▶ La réhabilitation des infrastructures de transport
- ▶ La surveillance et la sécurisation des CFCL

4.1.2.1 Cartographier l'utilisation des terres par les populations locales

La cartographie participative est une étape fondamentale dans l'instauration d'une CFCL. Etant donné que l'utilisation du territoire forestier par les peuples autochtones (les pygmées en l'occurrence) diffère nettement de celle de leurs voisins bantous, ou bien les promoteurs qui exploitent le sol et le sous-sol, il est indispensable qu'elle soit documentée correctement et dans toute son étendue à l'occasion du processus de cartographie.

4.1.2.2 Réhabiliter les infrastructures de transport

Dans le territoire d'Irumu, plusieurs communautés ont vu leur économie de subsistance sérieusement altérée par l'exploitation forestière, ainsi que par la chasse et la pêche commerciales. En réponse, elles ont été obligées de réorienter leurs stratégies économiques vers une production agricole destinée à la vente sur les marchés locaux. Mais ce processus est freiné par le très

mauvais état du réseau de transport reliant les communautés aux marchés. Le transport est le grand problème. Des champs entiers sont parfois abandonnés parce qu'il n'y avait pas d'acheteurs qui peuvent aller jusque dans les villages et il n'y a pas des bons moyens de transport pour amener les produits au marché.

4.1.2.3 La surveillance et la sécurisation des CFCL

Un enjeu majeur car la chasse, la pêche ou l'exploitation forestière par des groupes extérieurs au territoire peuvent constituer un danger réel pour les moyens de subsistance et les ressources locales. Les incursions de pêcheurs étrangers par exemple peuvent avoir un effet très dommageable sur les pêcheries locales. Ainsi, pour que les communautés parviennent à gérer ses ressources de manière durable dans sa CFCL, la sécurité est d'une importance primordiale pour contrer ce genre de menaces. Dans cette sécurité, deux éléments entrent en jeu dans l'application du règlement au sein d'une CFCL :

- ▶ La surveillance et
- ▶ L'action coercitive.

Pour être réaliste, les communautés locales ne peuvent être chargées que de la surveillance, tandis que l'action coercitive devra être entre les mains de personnes et institutions ayant un certain degré d'autorité et/ou de pouvoir judiciaire.

4.1.3 Planifier l'occupation de l'espace par les hommes et les activités.

La planification de l'occupation du territoire par les hommes et l'installation des activités est l'une des questions épineuses de l'aménagement du territoire dans la Province de l'Ituri qui, en plus de faire face à la croissance naturelle de sa population, est très sollicitée par les mouvements migratoires des populations venant essentiellement du Nord-Kivu et des éleveurs migrants Mbororo.

Pour y remédier il faut promouvoir les centres émergents de 1ère, 2ème et 3ème catégorie dans chaque territoire en donnant à chacun un une vocation particulière en fonction de ses potentialités économiques et commerciales. Les actions prioritaires à mener sont entre autres :

- ▶ Doter ces centres des infrastructures (écoles, hôpitaux, marchés, terrains de jeu, etc.) et services sociaux de base (eau et électricité) afin d'en faire des centres d'attraction sociale, commerciale et économique et inciter les populations à s'y installer.
- ▶ Désenclaver ces centres en investissant dans la construction et rénovation des infrastructures de transport (routes, ports, aérodromes) ;
- ▶ Créer les unités de production (fermes agroforestiers, élevage de gros et petits bétails, pêche, exploitation forestière et minière) et de transformation (centres artisanaux, petites et moyennes industries) dans ces centres, ce qui aura des effets d'entraînement sur les opportunités d'emplois, sur le commerce local et sur la connectivité de ces centres avec les autres villes et Provinces du pays, voir avec l'étranger.

Le but est de faire de ces centres des agglomérations qui offrent des conditions de vie recherchées par les populations afin de les attirer vers. Ce qui les amènera à libérer les espaces qu'elles occupent parfois anarchiquement par leurs habitations et activités mais aussi à réduire considérablement la pression qu'elles exercent sur les ressources naturelles et sur l'environnement en général.

Bien encadrée, cette action peut être salutaire car va mener à :

- ▶ Un développement équilibré et harmonieux des différentes entités du Territoire ;
- ▶ Une répartition plus ou moins équilibrée de la population à travers le Territoire ;
- ▶ Une occupation planifiée, ordonnées et contrôlée de l'espace ;
- ▶ Une utilisation durable et rationnelle tant de l'espace que des ressources naturelles ;
- ▶ Une réduction considérablement de la pression anthropique sur le milieu naturel et sur les ressources naturelles.

4.1.4 Gérer efficacement les aires protégées, les espaces de conservation ex-situ et les sites touristiques.

La province de l'Ituri dispose principalement de deux aires protégées, à savoir la RFO dans le territoire de Mambasa et la réserve naturelle de Mont Hoyo territoire d'Irumu ainsi que de plusieurs sites touristiques importants.

Cependant, l'instauration de la sécurité demeure primordiale pour relancer l'écotourisme dans ces sites. Ainsi, le plan d'action proposé dans ce secteur comprend :

- ▶ La construction, l'amélioration et l'équipement des infrastructures (routes, hôtels, restaurants, etc.) ;
- ▶ L'instauration de la sécurité : mettre fin à l'occupation illégale, au braconnage des espèces animales et à l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- ▶ Redéfinir de manière participative les limites des aires protégées et procéder au bornage afin de mettre fin aux conflits de limite qui opposent les communautés locales et les gestionnaires des aires protégées.

4.1.5 Atténuation des changements climatiques.

Plusieurs actions entreprises dans le cadre du REDD+ visent à atténuer les effets des changements climatiques dont notamment :

- ▶ La gestion durable des terres cultivées et de pâturage et des prairies de friche ;
- ▶ L'efficacité énergétique au niveau des foyers individuels (utilisation des foyers améliorés, généralisation de l'utilisation du gaz...) ;
- ▶ La généralisation des énergies renouvelables (Solaire, éolienne...) ;
- ▶ La mise en place et l'appui aux structures dédiées gouvernementales et provinciales ;

D'autres mesures sont à mettre en œuvre par secteur comme suit :

4.1.5.1 *Utilisation des terres et des secteurs forestiers*

- ▶ Amélioration des méthodes de production de charbon de bois ;
- ▶ Amélioration de la durabilité des produits du bois ;
- ▶ Augmentation des zones de reboisement ;
- ▶ Réduction des incendies de forêt ;
- ▶ Réduction des émissions produites par les sols

4.1.5.2 *Démographie*

- ▶ Maitriser la forte croissance démographique ;
- ▶ Alléger la pression sur les écosystèmes forestiers en conséquence et de contribuer ainsi activement aux objectifs de croissance économique et de développement durable du pays ;

4.1.5.3 *Secteur agricole*

- ▶ Électrification solaire décentralisée des villages ;
- ▶ Vulgarisation à grande échelle de fourneaux efficaces de cuisson des aliments ;
- ▶ Mesures contre le brûlis des pâturages et des herbes de la savane, notamment au Nord de la province (territoire Djugu, Mahagi et Aru) ;
- ▶ Mesures de réduction des émissions provenant de l'utilisation des sols ;
- ▶ Diverses mesures technologiques de réduction des émissions produites par la culture du riz ;
- ▶ Concentration et promotion de la production d'élevage à haut rendement ;
- ▶ Éviter la culture sur brûlis ;

4.1.5.4 *Secteur énergétique :*

- ▶ Électrification solaire décentralisée des foyers ;
- ▶ Vulgarisation à grande échelle de fourneaux efficaces de cuisson des aliments ;
- ▶ Vulgarisation de digesteurs de biogaz très efficaces ;
- ▶ Installation de panneaux solaires photovoltaïques en zones rurales ;
- ▶ Distribution en milieu urbain et rural de fourneaux de cuisson des aliments plus efficaces ;

4.1.5.5 *Secteur des déchets*

- ▶ Récupération du biogaz ;
- ▶ Compostage

4.1.5.6 *Foncier :*

- ▶ Assurer la sécurisation foncière ;
- ▶ Garantir la sécurité juridique pour les porteurs de projets et les ménages ruraux ;

4.1.5.7 Aménagement du territoire :

- ▶ Promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays, tout en minimisant l'impact sur les forêts.
- ▶ Conception d'un Système de Suivi provinciale (Mesurage, Reportage et Vérification : MRV) avec des antennes au niveau de chaque Territoire.
- ▶ Mise en place d'un Observatoire Provincial relatif à l'environnement et les changements climatiques.

4.1.5.8 Gouvernance et politique publique :

- ▶ Assurer la bonne gouvernance du processus REDD+ nécessaire à une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats ;
- ▶ Faciliter l'échange et l'accès à l'information, la consultation et le dialogue ;
- ▶ Bonne implication et participation de toutes les parties prenantes ;
- ▶ Renforcement du rôle du Comité National des Changements climatiques en définissant clairement sa mission, en le structurant judicieusement et en l'associant aux prises de décisions impliquant le climat ;
- ▶ Création des Secrétariats provinciaux des changements climatiques tout en leur assignant des missions spécifiques claires et précises, ainsi que les ressources financières afin d'assurer leur fonctionnement ;
- ▶ Réhabilitation du réseau de collectes de données météorologiques, climatologiques et hydrologiques à travers le territoire national ;
- ▶ Introduction des cours de météorologie, climatologie et hydrologie générale dans les filières d'enseignement supérieur et universitaire des sciences naturelles ;
- ▶ Qualité des procédés industriels en place et/ou à implanter au pays ;
- ▶ Renforcement des capacités et amélioration de la capacité des individus à gérer et à protéger l'environnement ;
- ▶ Changement des mentalités et de comportement des individus.

4.2 Développer durablement l'économie et relancer l'appareil productive

Sur le plan structurel, l'économie de la province de l'Ituri est dominée par le secteur primaire qui occupe la majorité de la population. Le secteur agricole, d'élevage et pêche, l'exploitation artisanale des ressources minières et forestières constituent les principales activités de l'économie de l'Ituri. Par manque de création d'emploi durable, l'économie informelle se positionne comme la principale activité génératrice de revenu pour l'économie des nombreux ménages sans emploi. Au vu du caractère fragile des activités et leur impact sur l'environnement et les conditions de vie des populations, il est nécessaire d'envisager des solutions en terme de stratégies pour la relance d'une économie durable, prenant en compte la gestion de l'environnement, l'amélioration des conditions de vie par la création d'un revenu stable.

Par ailleurs, dans sa politique de management, ces actions peuvent être reformulées sous forme de projet pour leur financement par les bailleurs de fond, les investisseurs privés, les partenaires au développement, etc. Toute fois des études nécessaires doivent être menées au préalable pour des ajustements appropriés.

4.2.1 Diversifier et intensifier les filières agricoles et assurer la sécurité alimentaire

Réussir le développement reste l'enjeu majeur de la province de l'Ituri. Il commande l'emploi, le niveau de vie, l'équilibre de la balance commerciale, la fonction géopolitique, ...

Le secteur agricole revêt une importance capitale vue son poids dans l'économie provinciale, et nécessite une relance par sa structuration en filière en vue d'accroître de manière quantitative et qualitative la production qui procurent un revenu décent aux producteurs. Pour ce faire :

- ▶ Il est nécessaire **de préparer, tant au niveau provincial, qu'à celui des territoires, des projets stratégiques de développement et de structuration par filière.**
- ▶ Créer des **zones agricoles spéciales** suivant les avantages comparatifs de chaque territoire,
- ▶ Il s'agira aussi **de structurer le marché endogène en favorisant la consommation de produits locaux** (amélioration du taux d'autosuffisance alimentaire, protection de la

ressource halieutique pour une meilleure exploitation locale...) et de viser une hausse des exportations sur certaines filières (ex : cultures pérennes).

Cette stratégie vise l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'accroissement de la productivité agricole et l'amélioration du revenu des producteurs par l'intégration au marché. Ainsi plusieurs actions sont à envisager dans le but de (1) faciliter l'accès aux facteurs de production et l'occupation des terres, (2) l'amélioration des techniques de production par l'accompagnement des producteurs, (3) la mécanisation des opérations culturales (4) la construction et l'aménagement des infrastructures de production et commercialisation, (5) Organisation et structuration des producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur, (6) l'industrialisation du secteur agricole et d'élevage, (7) Organisation des marchés agricoles, etc.

Tableau 1 : Stratégie d'intensification agricole et maîtrise de la sécurité alimentaire

Axe stratégique	Objectifs	Intervenant	Zone d'intervention	Période
Intensification agricole et maîtrise de la sécurité alimentaire	Améliorer la sécurité alimentaire	Gouvernement national et provincial, partenaires au développement, Investisseurs privés, Société civile, bailleurs de fond	Toute l'étendue de la province de l'Ituri	MT et LT
	Accroître la productivité agricole			CT, MT
	Améliorer le revenu des acteurs des filières agricoles et d'élevage			MT, LT

L'intensification de la production agricole et d'élevage a pour finalité d'atteindre la sécurité alimentaire, dont plus de 70% des ménages dans l'Ituri accuse un déficit.

De ce fait cette stratégie repose sur trois axes majeurs :

4.2.1.1 Assurer la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire des ménages est à la fois un résultat à atteindre et un axe majeur de la stratégie du développement agricole. Elle passe par la stabilisation de l'approvisionnement alimentaire en produits locaux de qualité et en quantité suffisance. Cela implique forcément la modernisation des structures agraires et les systèmes actuels de production agricole dans l'objectif de doubler les rendements. Ce qui assure la disponibilité alimentaire diversifiée un des piliers pour relever le défi de la sous-alimentation.

4.2.1.2 Accroître la productivité agricole

Il s'agit d'un côté de doubler les rendements des exploitations agricoles familiales et modernes par l'utilisation des intrants performants et la mécanisation partielle ou totale des opérations culturales. De l'autre côté il s'agira de développer les filières porteuses dans les deux systèmes (Vivrier et commercial), ainsi que les chaînes de valeurs afin de valoriser sur place les productions agricoles végétales, animales, produits laitiers et sous-laitiers, la pisciculture... L'organisation en filière touchera à la fois la production vivrière et celle industrielle en vue de mettre en place des systèmes prennent de l'amont vers l'aval. La réussite de cette stratégie nécessite une forte implication de l'Etat afin d'assurer un accompagnement adapté aux producteurs dans les différentes étapes des chaînes de valeurs à mettre en place.

Doubler les rendement d'une manière progressive d'ici une quinzaine selon un plan d'action réaliste, entrainera non seulement l'accroissement de la productivité qui servira à l'approvisionnement régulier de la province en produits alimentaires divers et éprouvera un besoin de transformation pour une longue conservation et l'exportation vers le marché extérieur. Mais aussi il aura l'avantage d'accroître la compétitivité des terres qui vont être mises en valeur et la compétitivité économique de la province de l'Ituri dans la grande région de l'orientale, et renforcera son rôle et sa place dans l'organisation de l'espace à l'Est du Pays.

4.2.1.3 Améliorer le revenu des acteurs des filières agricoles et d'élevage

Cela passera par la sécurisation de l'accès au marché stable, sans conflits ni risque de perturbation quelconque. Cet accès implique l'amélioration des infrastructures à tous les niveaux : les routes et les pistes agricoles et sentiers forestiers afin de bien desservir les zones de production, puis l'organisation et la maîtrise des circuits de commercialisation. Il faut à cet effet organiser et structurer des marchés agricoles locaux et encourager les producteurs à intégrer le marché extérieur par les exportations dont les exigences entraineront une certaine émulation pour la performance des entreprises locale de production, en profitant de la position transfrontalière de la province de l'Ituri, des infrastructures de transport existantes et à développer (Port, aéroport, routes nationale...).

4.2.2 Relance et modernisation du secteur de l'élevage et de pêche

Tableau 2 : Stratégie de relance et modernisation du secteur de l'élevage et de pêche

Axe stratégique	Objectifs	Intervenant	Zone d'intervention	Période
Relance et modernisation du secteur de l'élevage et de pêche	Améliorer le rendement animal	Gouvernement national et provincial, partenaires au développement, Investisseurs privés, Société civile, bailleurs de fond	Toute l'étendue de la province de l'Ituri	CT, MT
	Moderniser les techniques de pêche			CT, MT
	Réhabiliter les infrastructures de pêche			MT, LT
	Promouvoir la production piscicole			MT, LT

La province de l'Ituri dispose des atouts pour l'intensification de l'élevage en vue d'assurer les protéines animales à l'alimentation humaine à l'intérieur et en dehors de la province. Par ailleurs, au vu de l'état de lieu actuel, la relance et modernisation du secteur de l'élevage assurera :

- ▶ **La productivité animale** qui garantit le revenu aux éleveurs. Il faut introduire des nouvelles races des bovins, démarquer et enrichir les zones de pâturages et assurer les soins de santé aux troupeaux. Ces actions visent l'accroissement des effectifs, l'augmentation de la production de la viande et de lait pour la consommation locale et l'exportation. En conséquence, le niveau de production conduira à l'industrialisation des filières animales pour une meilleure gestion des flux de production.

Dans le secteur de pêche, les échos du lac Albert révèlent des stocks de poissons inestimables. Mais la pêche traditionnelle dans ce lacs n'augure pas une perspective radieuse aux pêcheurs, d'où la nécessité de :

- ▶ **Moderniser les techniques de pêche** par l'utilisation des matériels sécurisant et l'observation des mesures de gestion de pêche
- ▶ **Construire les infrastructures de pêche** pour la conservation des poissons et baliser les zones de frayère pour faciliter la mobilité des pêcheurs.
- ▶ Encourager la production artificielle des poissons par la **promotion de la pisciculture**

4.2.3 Amélioration du climat des affaires

L'image de l'Ituri est ternie par des guerres multiples. Mais aussi, la corruption sous toutes ses formes accentue cette conception et empêche d'attirer les capitaux étrangers dans la province malgré les atouts avérés. Pour ainsi réparer cette image, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- ▶ **Améliorer l'attractivité et compétitivité** de la province par la restauration de la sécurité sur toute l'étendue de la province, la construction des infrastructures économiques (routes, aéroports, ports, postes douaniers, hôtels, etc.) fiables, mais aussi assurer le marketing

par des nouvelles technologies de l'information et communication (NTIC) à travers un site web qui fournis à temps réel les informations de la province. C'est ainsi que l'intensification des activités économiques conduira à la diversification de l'économie et la création d'emplois.

- ▶ **Lutter contre la corruption et trafic d'influence** sous toutes ses formes favorisera la mobilisation et canalisation des recettes pour le financement des politiques publics. Pour ce faire, le gouvernement provincial doit créer une brigade antifraude qui aura pour mission la surveillance et la traçabilité des importations et exportations. Par ailleurs, la justice doit être renforcé pour corriger les irrégularités et faire respecter, appliquer les différentes lois en vigueur.
- ▶ **Améliorer la balance commerciale** afin d'éviter les pénuries de certains produits agricoles alimentaires.
- ▶ **Accroître les recettes** de la province qui échappent dans le commerce illicite des ressources minières et forestières. Sur ce il faut initier la population à la culture fiscale par la vulgarisation des lois en la matière.

Il y a lieu de relever dans ces conditions l'importance des infrastructures dans l'élan de croissance économique. Les choix en matière d'infrastructures et d'équipements pour les transports et les déplacements découlent de la volonté d'assurer une organisation plus équilibrée du territoire, de mailler plus efficacement les différents bassins de vie pour une plus grande cohésion. Par ailleurs, le développement de l'offre de service en transports en commun doit permettre de mieux répondre aux besoins de mobilité d'une population en forte croissance. Le désenclavement multimodal (terrestre, aérien, fluvial) de la province est à envisager

Enfin, il s'agira aussitôt de mieux articuler les politiques d'aménagement et d'urbanisme avec celles des transports.

Tableau 3 : Stratégie d'amélioration du climat des affaires

Axe stratégique	Objectifs	Intervenant	Zone d'intervention	Période
Amélioration du climat des affaires	Améliorer l'attractivité et la compétitivité de la province	Gouvernement national et provincial, partenaires au développement, Investisseurs privés, Société civile, bailleurs de fond	Toute l'étendue de la province de l'Ituri	CT, MT, LT
	Lutter contre la corruption et le trafic d'influence			CT, MT
	Améliorer la balance commerciale			MT, LT
	Accroître les recettes fiscales			CT, MT

4.2.4 Amélioration de la gouvernance minière et forestière

Le secteur primaire est le maillon principal de l'économie dans la province de l'Ituri. Le caractère illicite de l'exploitation minière et forestière, le système agricole sur abattis expose les forêts de l'Ituri à la déforestation, menaçant les écosystèmes naturels et leurs biodiversités, dégradant les services environnementaux dont dépendent les populations riveraines. Face à cette observation, la gouvernance minière et forestière s'impose pour préserver le capital naturel des actions anthropiques irrationnelles.

Tableau 4 : Stratégie d'amélioration de la gouvernance minière et forestière

Axe stratégique	Objectifs	Intervenant	Zone d'intervention	Période
Amélioration de la gouvernance minière et forestière	Lutter contre l'exploitation et la commercialisation illicite des minerais	Gouvernement national et provincial, partenaires au développement, Investisseurs privés, Société civile, bailleurs de fond	Toute l'étendue de la province de l'Ituri	CT, MT
	Lutter contre l'évasion fiscale, corruption et trafic d'influence			CT, MT
	Valoriser et Industrialiser les ressources minières			MT, LT
	Rentabiliser la redevance minière			MT, LT

La réussite de cette stratégie passe par la cartographie et l'affectation des terres aux activités spécifiques. Les concessions forestières, minières, agricoles, d'élevage, etc. doivent être clairement définis et mise en valeur en harmonie avec les différentes politiques sectorielles. Le dialogue social est à promouvoir pour une gestion participative des ressources naturelles. C'est ainsi qu'il faut encourager l'organisation des exploitants artisanaux afin de faciliter la vulgarisation des lois et leurs mises en application. A cet effet, la justice doit être renforcé pour faire respecter la réglementation, réprimer les hors la loi et renforcer le contrôle à la frontière pour réduire les exportations illicites non profitable à la province.

La gouvernance minière et forestière favorisera l'industrialisation du secteur primaire à vocation de générer des emplois décentés pour la population et les recettes dans les caisses de l'état. Et ces recettes doivent être redistribuées à la population par la construction des infrastructures sociales de base (écoles, hôpitaux, cantines, etc.). Ces conditions qui relèvent de compétences régaliennes ne sont pas remplies aujourd'hui et représentent de lourdes menaces : dégradations environnementales ; risques sanitaires ; fragilisation de la cohésion sociale ; pertes économiques...

4.2.5 Développement de l'industrie touristique

La redynamisation des activités touristiques constitue une alternative économique importante pour la province de l'Ituri qui dispose des potentiels dans ce secteur.

Tableau 5 : Stratégie de développement de l'industrie touristique

Axe stratégique	Objectifs	Intervenant	Zone d'intervention	Période
Développement de l'industrie touristique	Valoriser la faune, la flore et les écosystèmes typiques de la province	Gouvernement national et provincial, partenaires au développement, Investisseurs privés, Société civile, bailleurs de fond	Toute l'étendue de la province de l'Ituri	CT
	Améliorer la visibilité de la province			CT, MT
	Elargir les sources des recettes de la province			CT, MT

Dans le but de diversifier l'économie provinciale, tous les atouts doivent être mis en contribution pour élargir l'assiette des recettes qui doivent financer l'action publique. C'est ainsi que la diversité des écosystèmes, la faune et flore doit être valorisée par le développement de l'industrie touristique. La fréquentation touristique de la province contribuera à soigner son image et sa visibilité, de manière à attirer les partenaires économiques. Pour cela, la province doit élaborer une cartographie des sites touristiques et créer une agence touristique, aménager des infrastructures touristiques et diversifier l'offre touristique.

4.3 Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base

Il a été constaté un déficit et une dégradation des services publics de base (éducation, santé, hydraulique, électricité) dans la Province de l'Ituri. Pour y remédier, des actions vigoureuses doivent être menées dans les différents domaines.

4.3.1 Renforcer les infrastructures éducatives pour une meilleure formation

La sous scolarisation et l'analphabétisme sont des maux dont souffre la population. En effet les infrastructures sont insuffisantes et celles qui existent ne sont pas bien entretenues. L'insécurité et les déplacements consécutifs ont perturbé la scolarité des enfants déplacés. C'est dans ce sens que les actions suivantes sont proposées :

4.3.1.1 Amélioration de l'offre éducative :

Elle consiste à créer les conditions de la scolarisation de l'ensemble des enfants en âge scolaire en mettant en place les infrastructures, les équipements et les ressources humaines nécessaires, en fonction d'une carte scolaire plus adaptée. La mise en œuvre de cette stratégie est une condition pour l'application de la décision de rendre l'école gratuite et obligatoire.

4.3.1.2 Réduire au maximum la déperdition scolaire des enfants.

Les conditions de vie dans les établissements scolaires sont déterminantes dans la fréquentation scolaire. Dans la perspective d'améliorer cette situation, plusieurs initiatives pourront être initiées :

- ▶ La sensibilisation des parents;
- ▶ La généralisation des cantines scolaires ;
- ▶ La construction des latrines scolaires pour les filles et les garçons ;
- ▶ La formation des enseignants et la sensibilisation des élèves en hygiène, assainissement et santé scolaire ;
- ▶ La dotation des écoles en mini pharmacies scolaires ;
- ▶ La dotation des écoles en points d'eau moderne ;
- ▶ L'équipement des écoles en panneaux solaires;
- ▶ L'octroi de bourses d'encouragement aux élèves des lycées

4.3.1.3 Amélioration de la qualité de l'enseignement

Face à la dégradation de la qualité des enseignements suite aux périodes de troubles d'insécurité et aux plusieurs facteurs dont le niveau et la qualification des enseignants, la faiblesse de l'encadrement et l'insuffisance de matériels et fournitures scolaires. Cette action vise l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers:

- ▶ La dotation des écoles en matériels et fournitures scolaires ;
- ▶ La révision des curricula ;
- ▶ La formation initiale des enseignants ;
- ▶ La formation continue des enseignants par la redynamisation des Cellules d'Animation Pédagogique;
- ▶ Un encadrement pédagogique de qualité (inspecteurs et conseillers pédagogiques) ;
- ▶ La mise en place d'initiatives spécifiques visant à motiver le personnel enseignant

4.3.1.4 Améliorer la carte sanitaire et faciliter l'accès à la bonne santé

La Province de l'Ituri fait face au problème de l'accès aux soins de santé notamment en milieu rurale. Quatre (4) actions majeures sont proposées à savoir :

- ▶ L'extension de la couverture sanitaire en vue de développer l'offre de soins de santé y compris la santé de la reproduction;
- ▶ Le renforcement des capacités techniques et humaines des formations sanitaires ;
- ▶ La disponibilité permanente des médicaments et vaccins pour garantir l'efficacité des prestations des formations sanitaires, par la mise en place d'un bon mécanisme de l'approvisionnement des formations sanitaires ; la mise en place des pharmacies de proximité ; la formation des gestionnaires des pharmacies.
- ▶ Les actions de communication et de sensibilisation pour une plus grande utilisation des services de santé y compris les services de santé de la reproduction.

4.3.1.5 Assurer l'accès à l'eau potable

La desserte en eau potable reste un défi majeur pour la Province de l'Ituri. L'accès à l'eau par la population est nécessité vitale. A cet égard, deux (2) principales actions peuvent être menées pour la satisfaction des besoins en eau de la population :

- ▶ Diffusion de l'hydraulique villageoise à grande envergure : L'objectif est l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la province à travers des actions spécifiques portant sur : l'évaluation du potentiel hydrique des zones concernées, le recensement des points d'eau existants, la réhabilitation des puits et forages villageois, la construction des mini-AEP à force motrice et à force humaine, la construction des puits et forages villageois ;
- ▶ Bonne gestion des points d'eau : un bon mécanisme de gestion des points d'eau peut contribuer à la résolution de plusieurs problèmes comme les conflits intercommunautaires, la panne des ouvrages. Aussi, la présente stratégie concerne : la sensibilisation des utilisateurs des points d'eau, la mise en place des comités de gestion, la formation des membres des comités de gestion, la formation des agents d'entretien des points d'eau ;

4.3.1.6 Améliorer la desserte en énergie électrique

L'électricité est l'un de facteurs majeurs et irréversibles qui conditionnent le développement socio-économique et technologique des communautés et des individus. L'accès à l'énergie hydro électrique en Ituri est d'importance capitale car permettra non seulement l'accès aux différents services socioéconomiques de base come santé, éducation, industries, mais surtout atténuer la destruction systématique des forêts. Il sera donc nécessaire d'envisager trois actions majeures notamment :

- ▶ la réhabilitation et l'extension des infrastructures existante,
- ▶ la construction de nouvelles barrages et infrastructures transport d'énergie connexes à partir des 14 sites potentiels,
- ▶ la valorisation de l'énergie solaire photovoltaïque
- ▶ la prospection de l'énergie éolienne

4.4 Réussir le dividende démographique et le développement humain

Le dividende démographique fait référence à la croissance économique accélérée qui peut résulter de l'évolution de la pyramide des âges d'un pays si elle est assortie de politiques sociales et économiques favorables. Le dividende démographique peut être réalisé pendant la phase intermédiaire de la transition démographique. La transition démographique correspond à la transition de taux de natalité et de mortalité élevés à des taux de natalité et de mortalité faibles lorsqu'un pays passe d'un système économique préindustriel à un système économique industrialisé.

Ce processus comporte quatre phases : (i) pendant la première phase, les taux de natalité et de mortalité sont élevés; (ii) pendant la deuxième phase, les taux de mortalité baissent rapidement du fait de diverses améliorations dans le développement social et économique, alors que les taux de natalités gardent leurs niveaux élevés ; (iii) pendant la troisième phase, les taux de natalité baissent, notamment en raison de l'accès à la planification familiale ; (iv) et pendant la quatrième phase, les taux de natalité et les taux de mortalité sont faibles.

Pendant la phase intermédiaire, lorsque la fécondité baisse, des occasions de croissance économique s'offrent aux pays du fait de l'augmentation de la population d'âge actif, de la diminution du nombre des jeunes dépendants et de l'absence de population vieillissante : C'est le stade de dividende démographique souhaité à l'horizon du SPAT.

En effet, Malgré l'adoption en 2008 par le Ministère du Plan d'une « Déclaration de Politique Nationale de Population », l'examen des plans et programmes ayant un rapport avec la population, et qui ont été adoptés ces dernières années, révèle que la variable démographique n'est quasiment jamais mentionnée, sauf dans le secteur de l'éducation. En fait, la variable démographique est implicitement considérée comme donnée, c'est-à-dire une variable hors du champ de l'action politique et sur laquelle il n'est pas possible ou souhaitable d'agir, contrairement à ce qu'ont fait les pays émergents dans les années 1960 ou 1970. **Il s'agira donc de prendre compte de la dimension démographique du développement.**

C'est ainsi que la **Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2) 2011-2015**, est le seul document où l'impact de la croissance démographique sur les secteurs sociaux et le développement est explicitement évoqué. Elle reconnaît que « le taux croissance démographique estimé à 3,1 % par an reste préoccupant et préjudiciable au développement économique du pays, car il entraîne une forte demande sociale notamment dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé et du transport, à laquelle les politiques sociales doivent répondre ». Il suggère donc qu'une attention particulière soit accordée, non seulement à la promotion de la croissance économique et à la réduction des inégalités, mais aussi à la maîtrise de la croissance démographique, en raison de la relation existant entre la pauvreté et la taille élevée des ménages. Mais cette reconnaissance explicite des interactions entre croissance démographique et développement ne se traduit pas par des recommandations précises visant à maîtriser la croissance démographique. En fait, l'approche des problèmes associés à la forte croissance démographique, reste essentiellement une approche de santé, et de santé de la reproduction.

Pour bénéficier du dividende démographique, les pays doivent avoir une population active productive et en bonne santé. Pour que les enfants et les adolescents réussissent à l'école et se préparent à rejoindre la population active, ils doivent disposer de services de santé complets. Cela implique la mise en place progressive de plusieurs mesures favorisant la maîtrise de la démographie et la baisse de la fécondité à travers :

- ▶ Le recours à un appareil statistique fiable afin d'avoir des chiffres exacts sur la population à travers l'élaboration du recensement générale de la population et de l'habitat (**RGPH**) au niveau de la province ;
- ▶ Prise de conscience par toutes les instances provinciales et territoriales et même centrales et reconnaître que la province de l'Ituri est au stade actuel suffisamment peuplée au point de surpeuplement par rapport à la dégradation des ressources notamment forestière vue l'acquitté de la pression anthropique ; Il convient donc de s'interroger sur le rythme de la croissance future de la population dans la province de l'Ituri, et ensuite sur sa capacité à consentir à l'horizon du SPAT le moyen et long terme, les investissements démographiques (en matière de santé, éducation, emplois, logements, foncier et terrains lotis, aménagement urbain et rural, etc.) associés à des croissances plus ou moins rapides de la population dans les différents territoires et finalement opter vers **l'accélération de la transition démographique**.
- ▶ La **réduction de la fécondité** à travers la généralisation des moyens contraceptifs vers une baisse de la fécondité en consentant d'importants investissements dans la planification familiale pour voir les bienfaits économiques d'un dividende démographique ;
- ▶ La multiplication des campagnes de sensibilisation de la population et notamment les jeunes ;
- ▶ L'amélioration de l'accès à la **planification familiale volontaire** et son utilisation sont une intervention essentielle pour résoudre le problème des grossesses non désirées et, ainsi, d'une fécondité élevée ;
- ▶ Allouer plus d'**investissements dans la santé et le capital humain**, par l'éducation, la santé et la formation des travailleurs afin de préparer la fenêtre d'opportunité que présente la transition démographique ;

- ▶ Prêter plus d'attention à **l'égalité des sexes**, et permettre aux femmes d'accéder volontairement à la planification familiale et de contribuer au bien-être économique de la famille ;
- ▶ L'investissement dans **l'instruction des filles** afin de réduire le nombre d'enfants par famille et faire baisser la fécondité, comme en témoignent les mariages et les premières grossesses différées grâce à l'éducation. Les filles qui se marient plus tard tendent à avoir moins d'enfants que celles qui se marient jeunes ;
- ▶ Les investissements dans **la santé génésique et la santé de la mère et de l'enfant** peuvent encourager les familles à avoir moins d'enfants. Les familles choisiront souvent d'avoir moins d'enfants si elles savent que leurs enfants survivront ;
- ▶ Tirer les leçons des pays voisins tels que le Rwanda dont notamment :
 - Renforcer la prestation de services par le secteur public (centres de santé publics, hôpitaux et autres entités publiques), afin qu'il dessert la majorité des personnes qui utilisent la planification familiale.
 - Encourager les partenariats public-privé (PPP) à l'appui de la sécurité des moyens contraceptifs ;
 - Surveiller l'efficacité et la qualité des produits pharmaceutiques,
 - Distribuer également des contraceptifs gratuits par l'intermédiaire des pharmacies et d'autres commerces où sont vendus des médicaments.

4.5 Equilibrer et renforcer le « système urbain » provinciale

L'analyse de l'armature urbaine dans la province de l'Ituri pose une question préliminaire : ce terme peut-il s'appliquer à la situation ? Quand on qu'une seule ville incontestable et quelques localités à forte connotation rurale, le terme d'armature paraît quelque peu exagéré. Ou alors il faut considérer la notion d'armature comme un projet à moyen/ long terme, lorsque les fondamentaux économiques auront été profondément transformés notamment au niveau des fonctions urbaines confirmées.

La nécessité de développer les fonctions urbaines, l'efficacité des équipements et des services urbains est une condition préalable à la productivité des activités économiques et culturelles implantées dans les villes. En effet, la concentration urbaine ne procure des économies externes aux entreprises et aux ménages que si :

- ces entreprises disposent d'un bon réseau de transport et de communication pour pouvoir échanger entre elles, avec les zones de production agricole environnantes et avec les marchés extérieurs ;
- l'organisation urbaine n'entrave pas l'accès quotidien des travailleurs au marché de l'emploi (système de déplacement urbain) ;
- sont supprimées ou atténuées les déséconomies externes engendrées par la concentration des hommes et des activités, le foisonnement des déchets, l'encombrement des voies, les inondations causées par l'imperméabilisation des terrains, etc.

On a donc choisi le terme plus prudent de "système urbain" qui ne préjuge pas du niveau auquel on se situe et qui a l'avantage de considérer les unités urbaines comme appartenant à un système dont il s'agit d'apprécier la consistance, la cohérence et l'efficacité.

Ce système repose un certain nombre de critère de hiérarchisation et des rôles que devons jouer les villes (nœuds) dans ce système :

- ▶ **La taille** : il s'agit à la fois du poids démographique c'est-à-dire le nombre de population dite population urbaine, en plus de la taille de la tache urbaine d'est à dire l'étalement spatial et sa croissance urbaine (Quartier urbain, zone résidentielle, zone industrielle, zone de commerce, zone d'équipements...), ainsi plus ces zones sont bien développées et structurées, plus la ville a de l'importance dans le système urbain provincial, le critère fonction urbaine.
- ▶ **La fonction urbaine** : C'est un critère de choix dans le système urbain à mettre en place dans la province de l'Ituri. Où chaque fonction est le résultat de la dynamique sociale et

économique à développer, telle que la fonction tertiaire et commerciale pour Komanda à l'Irumu, la fonction agro-forestière pour Mambasa, Aru et Djugu, la fonction d'échanges commerciaux transfrontalier, la fonction portuaire pour Kasenyi, Tshomia, la fonction agro-touristique pour Tshabi, Boha, Epulu, la fonction administrative : Chef-lieu de la province (Bunia), Chef-lieu du territoire (Irumu, Aru...).

- ▶ **La position stratégique et bonne desserte routière :** L'importance d'un centre urbain dépend de sa position par rapport aux corridors en tant que nœuds, ainsi que de la masse de flux qu'il peut contrôler et commander.

Ainsi se conjuguent les méthodes statistiques et celles fonctionnelles pour justifier le système urbain provinciale et le rôle de chaque localité en forte compatibilité avec le système relationnel. Les deux systèmes en plus de celui de l'occupation des sols et la répartition des équipements des projets et des zones d'activités constituent le schéma provincial d'aménagement du territoire de l'Ituri et ces territoires.

Les méthodes d'analyse du système urbain

Les méthodes quantitatives les plus fréquemment employées dans l'analyse des systèmes urbains modernes, et donc des hiérarchies urbaines, sont : la loi rang-taille³, qui met l'accent sur la définition démographique des villes, et l'analyse « cluster » et factorielle, qui favorise l'approche fonctionnaliste. La loi rang-taille s'applique habituellement aux États-nations, ce que la Transylvanie n'était pas, et ce qu'elle n'est jamais devenue. En outre, du fait de sa petite taille⁵, cette principauté se prête mal à ce type d'analyse.

L'approche fonctionnaliste par la théorie des lieux centraux exige de nombreuses données sur la vie économique et commerciale des villes et les sources nécessaires pour une telle analyse sont absentes. Une fois posées ces limites, l'utilisation des méthodes quantitatives devient possible.

Ainsi, le système urbain de l'Ituri repose sur 4 niveaux :

- ▶ **Pôle de développement provinciale :** Bunia Chef-lieu de la province à fonctions multiples administrative, logistique, tertiaire et universitaire. C'est le centre de commandement et de décision de toutes sortes qui structure l'ensemble de l'espace provinciale. Pour bien jouer ce rôle, il faudra restructurer son espace urbain et maîtriser son étalement démesuré et anarchique à travers des opérations d'ensemble et l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement urbain qui devra fixer le zoning (organisation de l'occupation des sols), l'emprise des grandes voies structurantes qui vont faciliter la desserte de cette agglomération et ses grands équipements structurant y compris la zone de l'aéroport. En plus d'un grand effort d'équipement urbain au niveau des dessertes par les réseaux, les travaux de VRD et la réhabilitation urbaine afin d'améliorer la qualité de vie urbaine.
- ▶ **Relais provinciaux à fonction multiple :** Il s'agit des 5 Chef-lieu des territoires : Aru, Mahagi, Irumu, Mambasa et Djugu. En plus de leur fonction administrative, ces relais appuient Bunia pour jouer son rôle d'administration du territoire et organisation de l'espace. Ainsi ces localités cumulent d'autres fonctions en relation avec le commerce, l'agroforesterie et les échanges transfrontalier et logistiques.
- ▶ **Pôles secondaires spécialisés :** Ce niveau repose sur une fonction dominante qui donne la spécialisation de centre en question :
 - Pôle secondaire à dominante commerciale et logistiques : Komanda ,
 - Pôle secondaire à dominante touristique : Boga, Tshabi ,
 - Pôle secondaire portuaire : Kasenyi ; Tshomia, Mahagi Port...
 - Pôle secondaire à dominante agro-pastorale : Agora ; MbiaMatazo ; Mada ; Tata ; Djogo...
 - Pôle secondaire minier

Il s'agira de renforcer la spécialisation à travers la construction des équipements nécessaires (zones touristiques, ports moderne, plateforme logistique et port sec, grands marchés de gros, dépôts et de stockage et unités frigorifiques, zones d'activités...)

Les efforts d'équipement de ces centres vont coïncider forcément avec des flux migratoires vers eux, afin de profiter des nouvelles opportunités de travail et des emplois à créer. Ainsi,

il faudra penser à répondre aux besoins importants en logement et en lots viabilisés, en plus d'un effort considérable pour réhabiliter le tissu urbain et commercial actuel pour une mise à niveau globale afin de rendre plus attractif ces pôles et lutter contre toute salubrité.

- ▶ **Centres locaux de proximité** : Il s'agit des hameaux et des villages dont l'influence se limite à l'aire vitale qui les entoure. Cela englobe toutes les petites localités et établissements humains qui desservent directement les populations rurales pour subvenir à leurs besoins quotidiens, en tant que centre de vie de premier ordre.

Ainsi, Le Schéma Provincial d'Aménagement de la province de l'Ituri découle de l'ensemble des orientations et diverses alternatives proposées ci-haut, en terme de développement territoriale durable, le développement humain et le renforcement du capital humain, l'intégration et l'ouverture économique, en plus d'une mise à niveau générale au niveau des infrastructures de transport et de télécommunication.

4.6 Les choix stratégiques pour l'Aménagement des zones frontalières

Les enjeux pour un développement durable et harmonieux spécifique pour la province de l'Ituri pour l'aménagement des zones transfrontalières sont en relation avec la sensibilité environnementale, la préservation des écosystèmes, l'amélioration de la résilience territoriale, l'équité socio-économique, l'équilibre territorial sociale, l'intégration économique, le renforcement de la compétitivité des activités économiques et l'attractivité des villes en tant que pôle de développement et le renforcement des corridors.

Les enjeux environnementaux concernent la préservation et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles, avec une biodiversité préservée, la sauvegarde des milieux naturels et des risques minimisés, la maîtrise des conflits relatifs à la cohabitation des peuples autochtones. Les options des enjeux socio-économiques, le développement humain, amélioration de la qualité de vie et renforcement de l'intégration et de l'attractivité des zones habités (Villes/Villages) sont aussi à prendre en considération. Le développement et diversification des activités économiques, le développement économique durable et intégré, le renforcement de l'attractivité et la compétitivité de la province, et ça capacité de créer des emplois et de la valeur ajoutée. Les enjeux urbains relatifs à la croissance urbaine maîtrisée et mieux organisée sur l'ensemble de la Province en tenant compte de la continuité territoriale et aux pôles secondaires à créer et renforcer, aux établissements humains forts et attrayants, avec un cadre de vie urbain sain et attractif, à l'armature urbaine et rurale interne forte et équilibrée avec un rôle non négligeable des petits centres locaux sont en prendre à considération pour un développement équilibré du territoire sur le plan horizontale et vertical du territoire.

4.7 Les chantiers transversaux

4.7.1 Décentralisation et bonne gouvernance

La décentralisation est un vecteur de la bonne gouvernance, elle est même une des conditions d'existence de la bonne gouvernance. La décentralisation efficace est au cœur de la promotion de la légalité et la légitimité, la participation, la responsabilité des citoyens et l'imputabilité des dirigeants locaux. Le lien étroit entre la décentralisation et bonne gouvernance réside aussi au niveau de la transparence, l'efficacité, l'efficience, la recherche de consensus, la capacité d'ajustement et l'équité à travers une gouvernance de proximité. Cette décentralisation est encore un processus, qui doit évoluer à travers l'organisation des élections locales, le transfert des compétences des Entités Territoriales Décentralisées (Villes, Communes, Secteurs et Chefferies), la mobilisation des ressources financières suffisantes aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD), l'harmonisation du processus de la décentralisation et la déconcentration dans les différentes lois sectorielles, la réalisation de la mutation nécessaire de la fonction publique, l'adaptation des ministères techniques aux réalités de la Province et la mise en place des espaces de concertation et de coordination entre les services déconcentrés en vue de créer le synergies à tous les niveaux des secteurs.

La décentralisation est considérée par le constituant originaire de la Constitution du 18 février 2006 comme le levier de la gouvernance durable. La réactivation du Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation (CSMOD) constitue un véritable levier de la décentralisation et bonne gouvernance, qui passe par l'organisation effective des élections locales, l'appropriation de la décentralisation, le transfert des compétences, renforcement des capacités, le développement des

outils de planification de gestion, l'harmonisation de la centralisation et la déconcentration, la coordination effective entre l'Etat et les Provinces et le financement de la décentralisation.

4.7.2 La maîtrise du foncier et de l'urbanisme

La maîtrise du foncier et de l'urbanisme doit converger avec la vision nationale de la réforme foncière en cours au niveau national, qui s'inscrit dans le contexte spécifique, avec l'ambition de lever de nouvelles options fondamentales pour la gouvernance foncière plus adaptées aux défis du moment, de corriger les injustices héritées du passé (lointain et proche), clarifier le statut des droits fonciers des communautés locales et le régime de la tenure coutumière, apporter une réponse nationale aux situations de dénis de droits foncier et de restrictions d'accès à la terre, notamment par certains groupes sociaux, dont les peuples autochtones pygmées, les femmes et les enfants, rationaliser le régime foncier et immobilier en général, actualiser et harmoniser le cadre juridique du foncier, harmoniser le cadre institutionnel du foncier et coordonner les interventions dans le secteur, décentraliser la gestion foncière, améliorer le management du secteur foncier, faire du foncier le moteur du développement économique, réduire et prévenir les conflits fonciers, mettre en adéquation la loi, les institutions, l'économie et la société.

Il ressort de l'analyse claire du document de la politique foncière en chantier que la vision qui sous-tend la politique foncière nationale est celle d'une RDC pacifiée, socialement stable, économiquement dynamique et écologiquement viable, grâce, d'une part, à une gouvernance foncière nettement améliorée tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre et, d'autre part, à une administration foncière performante, professionnelle et fiable, opérant à tous les échelons territoriaux suivant les principes fondamentaux qui régissent les services publics de l'Etat. Cette vision est traduite à travers la dimension juridique, la dimension institutionnelle, la dimension politique, la dimension sociale, la dimension économique et la dimension environnementale. C'est dans cette vision consensuelle que la maîtrise du foncier et de l'urbanisme peut constituer un facteur de la restauration d'une paix durable et de la gouvernance territoriale soutenable au profit de tous les acteurs dans la Province de l'Ituri, qu'il est possible d'assurer la gouvernance multi fonctionnel de l'espace, la création des villes intelligentes et l'exploitation de la démographie comme une ressource et non une menace.

4.7.3 La politique de la population

La Province de l'Ituri ne disposant pas d'un bureau de l'Institut National des Statistiques (INS), elle est exposée à un faible enregistrement des naissances au sein de tous les Territoires, qui occasionne l'identification de nombreux gaps qui ruinent le service de l'état civil, longue distance séparant le bureau de l'Etat civil des villages, manque à gagner pour l'Etat, etc. De même, les données (manquantes malheureusement) sur les mariages, les divorces et le taux de mortalité pourraient faciliter une bonne analyse des données démographiques dans la Province de l'Ituri, d'où la nécessité pour le gouvernement provincial de pouvoir s'y pencher (CCAT- ITURI/ONU HABITAT, 2018). La Province de l'ITURI a connu depuis plusieurs années, d'importants mouvements de populations venant de l'extérieur de la Province mais toujours en RDC (populations rwandophones et/ou du grand Nord-Kivu pour des raisons économiques et/ou sécuritaires) – vers les Territoires d'IRUMU, de MAMBASA et de DJUGU (MONGBWALU) avec la ruée due à l'orpaillage dans ces deux derniers territoires ; comme celles venant de l'extérieur du pays (Sud Soudan) du côté du Territoire d'ARU en Chefferie des KAKWA.

La question centrale de la politique de la population reste la restauration de la paix qui est une variable importante de la gouvernance du Territoire, des populations et des ressources. L'instabilité politique et les conflits dans les différentes provinces voisines du Nord et Sud – Kivu, y compris l'insécurité dans certains Territoires de l'Ituri ne permettront pas une meilleure politique de la population avec le flux des réfugiés et les déplacés internes.

Il est important aussi que le niveau du développement soit équilibré dans les différents territoires pour stabiliser la population et éviter l'exode rural massif ou encore le déplacement des populations dans d'autres territoires. Il est important que la Province et les Entités Territoriales Décentralisées définissent une meilleure politique fondée sur l'équité dans la mise en œuvre d'infrastructures publiques (équipements collectifs) au profit des tous les Territoires. Il est important que le Pouvoir Central et la Province définisse conjointement une meilleure politique de migration, en évitant notamment les déplacements massifs incontrôlés des étrangers comme les phénomènes **Mbororo et Bwana bwisha**.

4.7.4 La mise à niveau organisationnelle institutionnelle

La mise à niveau organisationnelle institutionnelle passe par l'uniformisation des différents services au niveau de la Province en évitant une organisation des services déséquilibrés ou encore asymétriques. Elle devra être suivie de l'harmonisation de la réforme de la gouvernance entre les deux niveaux du pouvoir à savoir le Pouvoir central et la Province, mais également au niveau de la cohérence entre les différents niveaux de palier de la gouvernance à savoir le Pouvoir Central, la Province et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), qui exige une cohérence de la décentralisation politique, administrative, financière et même la décentralisation technique, qui doit être complémentaire à la politique de la déconcentration en vue de booster une gouvernance territoriale polycentrique. La gouvernance administrative doit évoluer en adéquation avec la gouvernance sectorielle des différents services pour rendre effectif les espaces de concertation et de coordination entre les services des différents paliers de la gouvernance.

5 L'APPORT DE LA CARTOGRAPHIE

5.1 Introduction

Une **carte géographique** est une représentation d'un espace géographique. Elle met en valeur l'étendue de cet espace, sa localisation relative par rapport aux espaces voisins, ainsi que la localisation des éléments qu'il contient. Les cartes servent également à représenter des phénomènes géographiques, c'est-à-dire des phénomènes dont la configuration spatiale produit du sens. A cet effet, un certain nombre de cartes ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement de la Province de l'Ituri et des Plans Territoriaux d'Aménagement de Mambasa et de l'Irumu, dont certaines à l'échelle de la province et d'autres à l'échelle des territoires.

5.2 Les cartes Provinciales

A l'échelle de la Province nous avons élaboré en plus de la carte de **l'utilisation des terres** qui était une exigence contractuelle, la carte des types de sol, la carte de l'occupation du sol, la carte topographique, la carte des aires protégées, la carte des villages, la carte du réseau électrique, la carte des infrastructures de transport, et la carte du déficit en centre de santé. Toutes les cartes provinciales ont pour objectif d'appuyer le rapport diagnostic. Compte tenu du fait qu'il n'était pas possible d'obtenir les données géo-référencées de la Province sur le terrain, nous avons été obligés de recourir à une multitude de sources notamment les bases de données internationales et les projets de recherches de certaines universités européennes. Il s'agit notamment des bases SIG suivantes qui disposent chacune de données spécifiques sur l'ensemble de la RDC:

AFRICOVER – SOTERCAF- MAPCRUZIN - Global Forest Watch - OCHA DRC - COD data forest Atlas-World bank Data Catalog-Map Library.

Toutes les données de ces bases étant à l'échelle national, il a fallu en faire une extraction et harmoniser pour composer la base de données de la Province de l'Ituri.

5.3 Carte de l'Utilisation des terres

Selon la FAO, un type d'utilisation des terres est constitué d'un ensemble d'éléments s'inscrivant dans un contexte socio-économique. Dans cette optique, la carte d'utilisation des terres de la Province de l'Ituri caractérise les arrangements, les activités et les intrants introduits par l'homme sur un certain type d'occupation du sol visant à en tirer des produits et/ou des bénéfices.

Les données qui ont permis de réaliser la carte d'utilisation des terres sont issues de plusieurs sources notamment les bases de données internationales et nationales suivantes: AFRICOVER – World bank Data Catalog-

Cette carte décrit les surfaces terrestres selon leurs finalités socio-économiques : zone bâtie, zones de cultures, les zones d'exploitation minières (or et pétrole), les aires protégées, les concessions forestières, ainsi que le réseau routier. Cette carte permet non seulement de visualiser la répartition spatiale des activités socioéconomiques dans la Province de l'Ituri, mais aussi d'orienter la prise de décisions par rapport au potentiel en termes d'investissement. Le principal constat qui se dégage à la lecture de cette carte est que l'espace de la Province semble presque saturé par les aires protégées et l'activité minière.

5.4 Occupation du sol

L'**occupation du sol** désigne selon la FAO (1998) « *la couverture (bio-) physique de la surface des terres émergées* » et donc le type d'usage (ou de non-usage) fait des terres par l'Homme. Dans le cadre notre travail, la mosaïque paysagère a été cartographiée en identifiant les types homogènes de milieux. A cet effet, sur cette carte l'on retrouve les types de couvert végétal naturel, les plans d'eau, les différents types de cultures, les zones bâties ainsi que les réseaux routiers et hydrographiques.

Les données qui ont permis de réaliser la carte d'occupation du sol proviennent essentiellement AFRICOVER, une base de données développée par la FAO à partir des images Landsat 4 d'une résolution de 30 m en utilisant une classification internationale FAO/UNEP. Cette base de données étant à l'échelle nationale, une extraction pour la Province de l'Ituri a été faite.

L'on constate que les 2/3 environ de cette Province sont constitués de forêts, pour l'essentiel des zones protégées, et que le reste environ 1/3 dans la partie nord est essentiellement fait de savane. Les zones de cultures se retrouvent surtout le long des voies de communication. Cette situation pourrait être une source de problèmes en relation avec l'affectation des terres.

5.4.1 Carte des Types de sol de l'Ituri

Le sol constitue un patrimoine naturel, environnemental, économique et social essentiel aux équilibres naturels globaux et au développement des activités humaines. La carte de type de sols de l'Ituri est découpée en 7 unités, dont le Haplic Lixisols qui constitue le type dominant et correspond plus ou moins à la zone forestière sur environ 2/3 de la province.

La Carte des Principaux Types de Sols de l'Ituri a été dérivée de la base de données SOTERCAF réalisée par ISRIC - World Soil Information et le Laboratoire des Sciences du Sol de l'Université de Gent (UGent), en collaboration avec le Département de Chimie du Sol et Nutrition Végétale (BIOT) de l'Ecole Supérieure de Gand et le Musée Royal de l'Afrique Centrale, sous financement FAO (FAO et al., 2007). La carte de la RD du Congo a été réalisée à une échelle de 1/2 000 000.

5.4.2 Les autres cartes du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire

Il s'agit de cartes : topographique, des aires protégées, des villages, du réseau électrique, des infrastructures de transport, et du déficit en centre de santé.

La carte topographique met en exergue les courbes de niveau ainsi que les réseaux hydrographique et routier. Sur cette carte l'on constate d'une part, que le Nord de la Province culmine à des altitudes entre 1000 m et 1400 m alors que la moitié sud a une altitude qui varie entre 700 m et 800m et d'autre part, la Province de l'Ituri semble bien arrosée en cours d'eau.

Les cartes des aires protégées et celle des villages montrent que les aires protégées recouvrent au moins la moitié de la Province de l'Ituri, et que de nombreux villages se retrouvent dans les aires protégées. Cette situation pose non seulement un problème sérieux d'accès à la terre mais favoriserait l'insécurité ambiante.

La carte du réseau de transport électrique de la ligne Haute Tension illustre la faiblesse du réseau et explique par ce fait l'insuffisance de l'électrification de la Province.

La carte des infrastructures de transport révèle un grand nombre d'ouvrages de franchissement dans l'Extrême Nord de la Province et sur les routes nationales, conséquence logique de la densité du réseau hydrographique.

La carte du déficit en centre de santé présente la couverture hospitalière selon la norme OMS de 10 000 / 1 centre de santé. Selon les données disponibles, tous les Territoires sont déficitaires avec Mahagi accusant le plus grand déficit.

5.4.3 Cartes des Plans d'Aménagement des Territoire (PAT)

Un certain nombre de cartes thématiques ont été réalisées dans le cadre l'élaboration des Plan d'Aménagement des Territoire de l'Irumu et de Mambassa. Faisant suite au diagnostic, ces cartes ont pour but non seulement de localiser les principales activités socioéconomiques de chacun des territoires, mais aussi de localiser les idées projets identifiés de manière participatives par les acteurs locaux lors des assises avec l'équipe en charge d'élaborer le PAT.

Les activités socioéconomiques sont pour l'essentiel l'exploitation minière, l'exploration forestière, la pêche et l'agriculture. Quant aux idées de projets, elles concernent surtout les infrastructures et équipements socio collectifs, mais aussi de développement rural. Il s'agit notamment de l'énergie, des infrastructures routières, de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme, de la gestion de l'environnement.

La carte des infrastructures et équipements met en évidence un grand besoin en terme de construction de centrales hydro-électrique, de construction ou reconstruction de certaines routes, de construction de ponts, ports et aéroports, de construction des hôpitaux et écoles, de la création et construction des universités, sans oublier les points de captage d'eau potable et les stations de radio et télévision.

Partie III : PLAN D'ACTION, TABLEAU DE BORD ET CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE

6 LE PLAN D'ACTION

6.1 Définition du plan d'action opérationnel

Le plan d'action est un outil qui permet la mise en œuvre des orientations et objectifs du SPAT, axés sur l'aménagement et le développement durable de l'espace provincial. Il mentionne les axes stratégiques de développement, les objectifs et les actions opérationnels à exécuter, ainsi que les étapes de cette mise en œuvre, les acteurs (Municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires du gouvernement et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en œuvre), les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants et, dans le cas de l'aménagement ou du réaménagement prioritaire prévu dans toute zone déterminée, Il indique aussi l'échéance prévue pour chaque étape de la mise en place des infrastructures et des équipements projetés.

C'est un document d'accompagnement qui doit traduire le SPAT en actions concrètes, notamment en matière de transport, de nouvelles infrastructures ou de nouveaux équipements importants, dont la mise en place est projetée. Ainsi, le plan d'action constitue, avec le rapport descriptif, un outil de mise en œuvre privilégié pour la réalisation de ces objectifs. Il coordonne aussi les différents politiques sectorielles intervenant sur l'espace provincial ou des territoires

C'est ainsi que le présent plan d'action a été concerté avec les différents Ministères provinciaux le 08 février 2020 lors de la réunion d'échanges avec eux dans la salle de réunion du Gouvernorat provincial. Il constitue un outil de mise en œuvre des différentes orientations définies par le SPAT de la province de l'Ituri qui ont été discutées et validées par les acteurs provinciaux et locaux lors de l'atelier de validation du rapport diagnostique et des orientations stratégiques. Son objectif consiste à construire un cadre de planification stratégique qui oriente, au cours des 15 prochaines années, la vision stratégique consensuelle et concertée du développement de la province de l'Ituri sur les plans spatial et sectoriel économique, environnemental, humain/social et infrastructures (Energie, AEP...)

Le plan d'action traduit l'approche prospective en se projetant à la fois dans le temps (CT, Mt et LT) et dans l'espace pour visionner l'image projetée et les ambitions de tous les acteurs dans la mise en œuvre des différentes actions programmées à l'horizon du SPAT (2040). Il constitue de ce fait l'aboutissement de toute la démarche stratégique de planification territoriale participative, car il offre une vision claire sur les enjeux à relever et sur les actions à engager. C'est un outil stratégique opérationnel qui servira de guide et outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et la maîtrise de la croissance économique et du développement durable d'une part et d'organisation et la maîtrise de l'espace et de la gestion des ressources naturelles de l'autre part. Il coiffe la planification sectorielle et la planification spatiale.

6.2 Le plan d'action opérationnel

Tableau 6 : Le plan d'action opérationnel (SPAT - ITURI)

Axes stratégiques de développement	Objectifs spécifiques	Actions spécifiques	Quantités (Nombre/Km/Hectares)	Intervenant	Durée			Coût estimatif (en Dollars)
					CT	MT	LT	
Elaboration d'un Plan de développement Provincial	Doter la Province d'un plan de développement Provincial	Mobilisation des ressources financières et humaines.	-	Ministère Provincial du Plan	Ok			100.000 \$
Organisation d'une table ronde de développement économique.	Diversifier l'économie Iturienne	Mobiliser les investisseurs de tous les secteurs		Différent acteurs du Plan.	OK			200.000 \$
Elaboration d'un Plan directeurs de la desserte en eau potable et en électricité.	Plan directeur de la desserte en eau potable en électricité. Améliorer la qualité de l'eau potable et de fourniture d'électricité	Mener le lobbying auprès des Partenaires		Ministres Provinciaux d'Energie et du Plan.	OK			250.000 \$
Elaboration de programme quinquennal de construction des logements sociaux.	Amélioration de condition de logement de la population Iturienne	Créer des nouvelles cités /Villes en Province de l'Ituri	1.000 maisons	Ministères du Plan et ITPR			OK	10.000.000 \$
Réhabilitation des routes Provinciales et des dessertes agricoles	Rendre praticable les tronçons routières	Mobilisation des ressources financiers, humaines et Matériel		Ministère Provincial du Plan, ITPR et Finances		Ok		1000 Km route provinciale x 25000 \$= 25.000.000\$ et 1.000 Km des routes des dessertes agricoles x 12.500.000\$
Accompagner l'élaboration du plan directeur provincial de l'agriculture et d'élevage	Elaborer le plan directeur provincial de l'agriculture et d'élevage.	Mobiliser des ressources financières, humaines et matérielles	800 Ha	Ministère du Plan ; Agriculture et pêche		OK		250.000 \$
Création de Parcs agricole	Aménager un Espace vert.	Création d'un espace vert dans les milieux urbains et périurbains	100 Ha	- Ministère du Plan ; Agriculture et pêche		OK		100.000\$
Construction des Plates formes logistiques.	Doter la province des plates formes logistiques.	Acquisition des espaces aux points Stratégiques	-	- Ministères du Plan ; Agriculture et pêche	OK			200.000\$
Construction des Dupings Tanks	Améliorer la production animale.	Construction des Dupings Tanks à travers la Province.	10 diping Tang	Ministères du Plan et d'Agriculture				500.000 \$
Modernisation de l'Agriculture et Elevage.	Mécanisation de l'Agriculture et Elevage	Croisement des races des bétails.	500 Ha	Ministères du Plan et d'Agriculture		Ok		50.000.000\$

Aménagement des routes des Poids lourds à travers des villes/cités	Doter la province des routes pour les poids lourds.	Construction des routes des Poids lourds	200 Km	Ministères du Plan et ITPR		OK	20.000.000\$
Création des Aires protégées	Conservation de nature et des écosystèmes.	Erections de nouvelles aires protégées.	20 km	Ministère du Plan et Environnement		Ok	10.000.000\$
Institution des forêts communautaires	Reboiser les différentes Chefferies ; Lutter contre le réchauffement climatique.	Identifier et planter les arbres	15 km/Chefferie	Ministère du Plan et Environnement		Ok	25.000.000\$
Relance et modernisation du secteur agricole et de l'élevage	1. Améliorer la sécurité alimentaire	Accroître et stabiliser la production agropastorale locale à CT, MT et long terme	A définir après évaluation	Gouvernement provinciale et partenaires au développement			1,5 milliards\$
	2. Améliorer le rendement des filières agricoles et d'élevage	Créer des zones agricoles spécifiques pour les cultures industrielles et vivrières par territoire	10	Gouvernement provinciale, bailleur de fonds, Investisseurs privés			25 millions\$
Relance et modernisation du secteur agricole et de l'élevage	2. Améliorer le rendement des filières agricoles et d'élevage	Créer dans chaque territoire des fermes agro-pastorales modernes par des partenariats public/privés	En nombre des regroupements	Gouvernement provinciale, Investisseurs privés			15 millions\$
		Organiser en filières de la production agricole et l'élevage	2 (vivrière et industrielle)	Gouvernement provinciale, Investisseurs privés, bailleurs de fond et partenaires au développement			Inclus dans les 3 processus précédents
		Promouvoir et intensifier la production des cultures industrielles et vivrières par l'introduction des intrants agricoles performants	2 (vivrière et industrielle)	Gouvernement provinciale, Investisseurs privés, bailleurs de fond et partenaires au développement			16 millions\$
		Mécaniser les opérations culturales et créer une agence de gestion de mécanisation agricole	1	Gouvernement provinciale, bailleurs de fond			7 millions\$
		Créer et redynamiser des coopératives agricoles (production et commercialisation)	En nombre des regroupements	Gouvernement provinciale et partenaires au développement			1,5 millions\$
		Organiser régulièrement des formations de renforcement de capacités des services étatiques	Selon le besoin	Gouvernement provinciale et			150 mille\$

		attitrés et acteurs des filières agro-pastorales		partenaires au développement				
Relance et modernisation du secteur agricole et de l'élevage	2. Améliorer le rendement des filières agricoles et d'élevage	Démarquer les zones agricoles, d'élevage et forestières	A définir	Gouvernement provincial, bailleurs de fond				100 mille\$
		Mettre en place un dispositif d'appui financier, matériel, en Intrants et encadrement des coopératives paysannes	1	Gouvernement provinciale et partenaires au développement				1,5 millions\$
		Créer et réhabiliter les stations météorologiques, les centres de recherche agro-pastorale pour la production des semences/géniteurs améliorés et lutte contre les ravageurs	7	Gouvernement provinciale, Investisseurs privés, bailleurs de fond et partenaires au développement				8 millions\$
	3. Améliorer le revenu des acteurs des filières agricoles et d'élevage	Réaliser une étude sur la résidence au changement climatique	1	Gouvernement provinciale et partenaires au développement				30 mille\$
		Créer et organiser les marchés agricoles	En nombre des chefferies	Gouvernement provinciale et partenaires au développement				1 millions\$
		Mettre en place des dispositifs de système d'information et de sécurisation des marchés	1 (direction et agence/territoire)	Gouvernement provinciale et partenaires au développement				450 mille\$
		Créer, réhabiliter et entretenir les routes de desserte agricole et les connecter au réseau national et régional	A définir après inventaire	Gouvernement provinciale/PTFs				20 millions\$
	Relance et modernisation du secteur agricole et de l'élevage	3. Améliorer le revenu des acteurs des filières agricoles et d'élevage	Créer et implanter les petites et moyennes (PMI) industries de transformation agricole dans les zones agricoles spécifiques	10	Gouvernement provinciale, bailleur de fond et partenaires au développement			
Construire et équiper les abattoirs modernes			10	Gouvernement provinciale et partenaires au développement				3 millions\$

Amélioration du climat des affaires	1. Améliorer l'attractivité et la compétitivité de la province	Neutraliser les milices et rétablir l'autorité de l'état sur toute l'étendue de la province	Variable	Gouvernement provinciale et national				Budget progressif selon l'évolution des faits
		Construire et aménager les infrastructures économiques de base (poste douaniers, port sec, etc.)	A définir après étude du commerce transfrontalier	Gouvernement provinciale, bailleur de fond et partenaires au développement				8,5 millions\$
		Diversifier les activités économiques	Fonction de l'évaluation	Gouvernement provinciale, bailleur de fond et partenaires au développement				75 millions\$
		Créer une page web pour la visibilité et le marketing de la province	1	Gouvernement provincial				40 mille\$
	2. Lutter contre la corruption et le trafic d'influence	Renforcer la justice et équiper les institutions judiciaires	En fonction des besoins	Gouvernement provinciale, et partenaires au développement				A définir après évaluation du besoin
Amélioration du climat des affaires	2. Lutter contre la corruption et le trafic d'influence	Mettre à la disposition des services étatiques des moyens logistiques et financiers. Augmenter les salaires des agents de l'état	En fonction des besoins	Gouvernement provinciale, et partenaires au développement				A définir après évaluation du besoin
		Réaliser l'étude sur le fonctionnement du commerce transfrontalier en Ituri	1	Gouvernement provinciale, et partenaires au développement				65 mille\$
		Identifier et formaliser les postes frontaliers de la province (officialisation)	A déterminer après étude du commerce transfrontalier	Gouvernement provinciale, et partenaires au développement				Inclus dans l'étude du commerce transfrontalier
		Renforcer la surveillance à la frontière, la traçabilité des exportations et importations	A déterminer après étude du commerce transfrontalier	Gouvernement provincial				A définir après l'étude
		Elaborer des lois pour régler le commerce frontalier et étiquetage des produits d'origine congolais	A déterminer après étude du commerce transfrontalier	Gouvernement provincial				A définir après l'étude

		Renforcer le civisme fiscale, lutte contre la corruption et trafic d'influence	Selon le besoin	Gouvernement provincial/PTFs				35 mille\$
Amélioration du climat des affaires	3. Améliorer la balance commerciale	Accroître le volume des exportations légales de la province par l'augmentation de la production intérieure	Cfr/bilan d'approvisionnement	Gouvernement provincial				A définir après évaluation de la balance commerciale
	4. Accroître les recettes fiscales	Installer le guichet et taxe unique pour les opérations commerciales à l'import et export	1 (direction avec succursale)	Gouvernement provincial				1 million \$
		Réduire le nombre des services fiscaux à la frontière	Définir selon les priorités	Gouvernement provincial				Inclus dans le guichet unique
Amélioration de la gouvernance minière	1. Lutter contre l'exploitation et la commercialisation illicite des minerais	Explorer les zones minières, Elaborer la Cartographie minière de la province avec démarcation des concessions industrielles et d'exploitation artisanale	A définir après exploration	Gouvernement provincial, partenaires au développement				400 mille\$
		Encourager la mise en exploitation des concessions déjà explorées pour valoriser les titres miniers	En fonction des titres miniers attribués	Gouvernement provincial, investisseurs privés et bailleurs de fond				A définir après évaluation
		Recenser les exploitants artisanaux et entreprendre un dialogue social. Créer, structurer et accompagner des coopératives minières et à long terme les converger vers la fédération des coopératives minières	Sur base du recensement	Gouvernement provincial, partenaires au développement				760 mille\$
Amélioration de la gouvernance minière	2. Lutter contre l'évasion fiscale, corruption et trafic d'influence	Promouvoir le dialogue social entre la société civile, l'état et les entreprises minières en vue d'élaborer des contrats de responsabilité sociale	Selon le besoin	Gouvernement provincial, partenaires au développement, société civile				200 mille\$
		Réglementer par des lois la production et commercialisation des ressources minières. Appliquer le code minier	Selon le besoin	Gouvernement provincial				A définir selon le besoin

		Mettre en place la brigade provinciale d'anti-fraude	1 (direction avec succursale)	Gouvernement provincial				300 mille\$
		Initier régulièrement des missions de contrôle des services étatiques à la frontière	Plusieurs	Gouvernement provincial				A définir selon le besoin
	3. Valoriser et Industrialiser les ressources minières	Construire des centrales hydroélectriques et raccorder les entreprises et la population	6	Gouvernement provincial, investisseurs privés et bailleurs de fond				A définir après évaluation
		Créer les entreprises minières légales et opérationnelles en recourant aux partenariats publics/privés	En fonction de l'exploration	Gouvernement provincial, investisseurs privés				A définir après évaluation
	4. Rentabiliser la redevance minière	Construire les infrastructures socio-économiques de base (écoles, hôpitaux, eaux, etc.) en faveur de la population	Selon le besoin	Gouvernement provincial, investisseurs privés, partenaires au développement, société civile				A définir après évaluation
Développement de l'industrie touristique	4. Rentabiliser la redevance minière	Canaliser la redevance minière pour financer la diversification des activités économiques	Fonction des entreprises disponibles	Gouvernement provincial, investisseurs privés, société civile				A définir après évaluation
		Assurer la transparence dans la gestion de la redevance minière	En fonction des acteurs	Gouvernement provincial, investisseurs privés, société civile				A définir selon le besoin
	1. Valoriser la faune, la flore et les écosystèmes typiques de la province	Créer 'un site web pour valoriser le secteur touristique de la province	1	Gouvernement provincial, partenaire au développement				40 mille\$
	2. Améliorer la visibilité de la province	Identifier les sites touristiques potentiels et entretenir leur visibilité par les NTIC	A définir après inventaire	Gouvernement provincial, investisseurs privés, société civile				60 mille\$
		Entretien des sites touristiques et y organiser les activités connexes (excursions, visites guidées, etc.)	A définir après inventaire	Gouvernement provincial, investisseurs privés, société civile				A définir après évaluation
		Simplifier les démarches administratives et taxes pour les étrangers	Selon le besoin	Gouvernement provincial				A définir après évaluation

		Créer une agence et un guide touristique	1 (direction et succursale)	Gouvernement provincial, investisseurs privés, société civile				200 mille\$
Développement de l'industrie touristique	2. Elargir les sources des recettes de la province	Diversifier l'offre touristique	5 unités	Gouvernement provincial, investisseurs privés				A définir après inventaire
		Construire et mettre en valeur les infrastructures touristiques	A définir après inventaire	Gouvernement provincial, investisseurs privés, société civile				A définir après inventaire
		Créer une société de transport touristique	1	Gouvernement provincial				500 mille\$

7 LE TABLEAU DE BORD DU SPAT -ITURI

7.1 Définition et utilité du tableau de bord du développement territorial (TBDT)

Le tableau de bord a pour mission de fournir, en temps réel, des données permettant de suivre l'évolution du territoire, et plus particulièrement dans les lieux sensibles et sur les thèmes à risques (Bord des lacs, réserves de faunes, zones résidentielles denses...). A cet effet, on détermine une batterie d'indicateurs susceptibles d'être suivis régulièrement et on met en place un système de collecte des informations. Celles-ci devront être centralisées et traitées de façon à pouvoir émettre un diagnostic rapide en cas de dysfonctionnement. Si un voyant «se met au rouge », il faut pouvoir déclencher immédiatement des procédures de vérification et le cas échéant d'alerte.

La réalité dans l'espace provincial est assez complexe, de ce fait, le développement territorial tient son origine de la définition même du territoire. Celui-ci représente un système complexe constitué d'éléments continuellement en interaction tels que : le sol, les ressources naturelles, l'habitat, les infrastructures, les entreprises, les individus, institutions, lois et règlements ».

La réalisation d'un document comme le TBDT demande que l'on s'interroge sur son objectif final. Quatre rôles potentiels distincts se dégagent :

- ▶ un outil d'aide à la décision des politiques relatives au développement territorial ;
- ▶ un outil d'évaluation des politiques relatives au développement territorial ;
- ▶ un outil d'information ;
- ▶ un outil de sensibilisation.

Ainsi, le Tableau de Bord du SPAT de l'Ituri est un outil synthétique de suivi et d'évaluation des politiques spatiales et sectorielles. Sa parution annuelle fait qu'il se concentre (principalement) sur des domaines où des évolutions sont mesurables à court terme. Fondé sur la connaissance scientifique, son rôle n'est toutefois pas d'approfondir celle-ci mais plutôt d'utiliser les données disponibles. Il est destiné à un public plus large, soit directement soit au travers d'un résumé ou d'une utilisation comme support par des acteurs publics (Ministères provinciaux, Assemblée gouvernementale...) et les acteurs spécialisés (enseignement, médias, associations, etc.).

7.2 Les variables de suivi

Les tableaux suivants développent 45 variables de suivi des situations des territoires et des chefferies pour l'ensemble du territoire provincial. De ce fait le tableau de bord complète de plan d'action opérationnel, il facilite sa mise en œuvre tous les 5 ans (CT et MT), en tenant compte de la mise à jours des indicateurs de suivi de performance et de mis en œuvre du SPAT selon des objectifs mesurables et quantifiables. Ils devront être choisis pour suivre l'évolution des efforts du développement de l'espace provincial. Ils peuvent être aussi assimilé à des indicateurs de mesure de performance au niveau de chaque Ministère provincial et un guide pour le perfectionnement et l'ajustement de leurs plans d'action à court et moyen terme.

Ces indicateurs peuvent être organiser par thématique. Nous pensons toujours ici à la réactivation des groupes thématiques qui ont été mis en place lors des ateliers d'échanges avec les acteurs provinciaux et territoriaux durant le mois d'octobre 2019 lors des travaux du diagnostic. Ces groupes thématiques ont été identifié comme suit :

- ▶ **Groupe thématique 1 : Environnement et Développement Rural ;**
- ▶ **Groupe thématique 2 : Développement Territorial et humain ;**
- ▶ **Groupe thématique 3 : Aménagement urbain et foncier ;**
- ▶ **Groupe thématique 4 : Gouvernance, Décentralisation et Planification Territoire.**

Les travaux de ces groupes thématiques à travers l'opérationnalisation du Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire dans la province de l'Ituri peuvent être structurés dans le cadre d'un Observatoire Provincial de l'Aménagement du Territoire de l'Ituri qui va regrouper les techniciens qui vont procéder au traitement et à l'analyse des données.

7.3 La collecte des données

Les fiches originales du SPAT comporteront les données de départ, c'est-à-dire celles des documents des territoires et de la province élaborés sous la tutelle du Ministère provincial de

l'Intérieur et les services concernées du Gouvernement Provincial. Pour la suite, il appartient à la Subdivision de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat, d'assurer la continuité de la collecte, ce qui constitue un travail relativement important, qui devra être coordonné avec les AT des 5 Territoires de la province et leurs chefs chefferies.

Il est clair que cette tâche ne peut relever d'un seul département ministériel, mais qu'elle est par définition même interministérielle, qui pourra être pilotée par une équipe technique formée des Ministères techniques Clés :

- ▶ Le Ministre Provincial de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Affaires Foncières, Infrastructures et Travaux Publics ;
- ▶ Le ministère provincial du Plan, Budget, Portefeuille et Investissements;
- ▶ Le Ministère provincial de l'Environnement, Tourisme, Energie, Mines et Hydrocarbures ;
- ▶ Le Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage et Développement Rural ;
- ▶ Ministre Provincial de l'Economie, Finances, Industrie et Commerce
- ▶ Le Ministre Provincial de l'Intérieur, Décentralisation, Ordre Public, Affaires Coutumières, Population et Droits Humains ;

Cela implique l'accord de ces services et, si possible, leur coopération. Cela ne devrait d'ailleurs pas soulever de difficultés, dans la mesure où chacun a intérêt à disposer de ces informations. Encore faut-il les en convaincre.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que la fourniture d'informations suppose un travail; elle implique donc des coûts et une ligne budgétaire.

Les 45 variables (indicateurs) peuvent être identifiées et regroupées autour de quatre grandes rubriques pour pouvoir mesurer le niveau de réalisation des objectifs fixés dans le plan d'action du SPAT - Ituri :

- ▶ **Population-emploi** : les indicateurs concernent d'une part, l'accroissement de la population et sa densité qui permettent de mesurer la répartition de la population sur le territoire, et d'autre part, le taux d'occupation de la population et les emplois créés qui permettent de fixer les priorités d'intervention de l'Etat et du Gouvernement provincial pour promouvoir l'emploi et réduire le chômage dans l'Ituri.
- ▶ **Développement territorial et humain** : Les indicateurs concernent le niveau d'équipement des territoires/chefferies, l'enseignement et la formation, le développement des activités économiques, et la création ou la modernisation de l'infrastructure structurante, ainsi que la mise en place des nouvelles zones d'activités économiques.
- ▶ **Développement efficace** : Les variables d'efficacité économique viseront d'abord la création de nouveaux emplois dans l'industrie et les services de haut niveau, la compétitivité de l'agriculture, et le niveau d'ouverture sur l'extérieur, le niveau de transformation et valorisation des produits locaux.
- ▶ **Développement durable** : Le problème est de veiller aux grands équilibres environnementaux. Pour les milieux naturels, il s'agira de suivre l'état de la préservation des forêts, les performances au niveau des actions de reboisement et reforestation, la réduction du nombre d'attaques et des braconniers, le nombre des amendes contre les braconniers... En Milieu urbain les variables s'attacheront à suivre le contrôle de l'urbanisation à travers les superficies urbanisées, l'utilisation des terres agricoles, la densification du tissu urbain et l'habitat illégal et à suivre l'amélioration de la qualité de la vie notamment en milieu urbain.

7.4 Recommandations pour la mise en œuvre

La mise en place d'un système d'alerte et de vigilance territoriale basé sur la constitution d'un tableau de bord de suivi de la situation des territoires implique des capacités coordonnées de collecte, de vérification et de traitement des données locales. La constitution d'une cellule chargée au Ministère Provincial de l'Aménagement du territoire de la mise en œuvre du tableau de bord de suivi s'avère nécessaire. Cette cellule sera appelée à collaborer avec les services déconcentrés provinciaux et centraux.

Le suivi de la collecte, la centralisation et le traitement des données seront réalisés par la cellule de mise en œuvre. Elle pourra ponctuellement avoir recours à l'assistance des consultants privés pour compléter, vérifier, affiner et traiter les données.

Tableau 7 : Tableau de bord du SPAT de la province de l'Ituri

Territoire :

Tableau de bord: Ensemble du territoire provincial - ITURI

	Population-emploi							Développement Régional					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	Démographie				Activité			Equipement					
population	Tx pop. urbaine	accroissement	densité	Tx migration intérieure	Tx d'occupation	Tx chômage	emplois créés	Tx branch. Electricité	Tx branch. Eau potable	Tx branch. Assainissement	Medecin 1000/hab	lits sanit. 1000/hab	
2021													
2022													
2023													
2024													
2025													
2026													
2027													
2028													
2029													
2030													
2031													
2032													
2033													
2034													
2035													

Territoire :

Tableau de bord: Ensemble du territoire provincial - ITURI

Développement Régional (Suite)									
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Enseignement/formation				Activités économiques			Infrastructures		
Tx scholaris. primaire	Tx scholaris. secondaire	Nb étab. Ensg. sup.	Format. profess.	zone ind. créée (ha)	zone tourist. créée (ha)	Zones Agri créé (ha)	route nation. modern. (km)	chemin de fer créé (km)	port/aérop. créé
2021									
2022									
2023									
2024									
2025									
2026									
2027									
2028									
2029									
2030									
2031									
2032									
2033									
2034									
2035									

Territoire :.....

Tableau de bord: Ensemble du territoire provincial - ITURI

	Développement Efficace						Développement Durable					
	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
	Activités économiques					Infrastructure-logistique		Ressources naturelles				
	Entreprises créées	Emplois ind/Min. créés	Emplois de serv. créés	Emplois Agri. créé	Investiss. étrangers	Rendement agricole	Trafic port. aéroport.	plate-forme logistique	Tx expl. ress en eau	Tx de perte des sols	reboisement (ha)	protection CES (ha)
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												
2028												
2029												
2030												
2031												
2032												
2033												
2034												
2035												

Territoire :

Tableau de bord: Ensemble du territoire provincial - ITURI

Développement Durable (suite)									
36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
Contrôle de l'urbanisation					Qualité de la vie				
Extension urb. (ha/an)	Tx expl. terres agr.	logements réalisés/an	% log. sociaux	% Lotissement viabilisé	Tx habitat illégal	Surf. esp. verts/hab	espaces loisirs/hab	qualité de l'air	production déchets solid.
2021									
2022									
2023									
2024									
2025									
2026									
2027									
2028									
2029									
2030									
2031									
2032									
2033									
2034									
2035									

Partie IV : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET CONTRAT PLAN

8 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU SPAT -ITURI

8.1 Compétence de la province et du territoire en matière d'Aménagement du Territoire

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée par la loi N°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution reconnaît en son article 204 alinéa 1er à la Province la compétence exclusive du plan d'aménagement de la Province. Cette disposition est renforcée par 35 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 telle que modifiée et complétée par la loi n°13/008 du 22 janvier 2013 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, qui dispose que l'édit (Assemblée Provinciale) fixe les règles concernant le plan d'aménagement de la Province. A l'absence d'un édit fixant les règles d'élaboration du plan d'aménagement de la Province, la mise en œuvre aussi bien du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire que le Plan Territorial d'aménagement du Territoire ne peut se faire que par voie d'Arrêté du Gouverneur de Province

En vertu des articles 4 et 8 de la loi n°10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces, le Territoire est un échelon d'impulsion, de coordination, d'appui conseil et d'inspection de l'action de l'Etat et de la Province. L'administrateur du Territoire étant le représentant de l'Etat et de la Province dans sa juridiction, il veille au bon fonctionnement des services publics placés sous son autorité. En vertu de l'article 33 de la loi précitée, le Territoire est placé sous la coordination et la supervision du Gouverneur de Province. En conséquence, seul l'Arrêté du Gouverneur de Province peut assurer la mise en œuvre d'un Plan Territorial d'Aménagement du Territoire d'une entité déconcentrée comme le Territoire.

8.2 Cadre organique de l'Aménagement du Territoire

Afin d'éviter le chevauchement à la fois de la logique de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) et le schéma national d'aménagement du territoire. La mise en œuvre du schéma provincial d'aménagement du territoire est un processus multidimensionnel dont la réussite est conditionnée par la mobilisation de tous les acteurs concernés par l'action sur le territoire à différent niveau de l'échelle, la mise en place d'instruments techniques et financiers adaptés au contexte de la Province de l'Ituri et le développement d'une culture d'aménagement favorable à l'appropriation de ses valeurs et ses programmes.

8.3 Maître d'ouvrage : Ministère Provincial en charge d'Aménagement du Territoire

8.3.1 Le Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire

Dans le besoin de l'uniformisation de vue avec les options fondamentales du document PNAT en cours d'approbation, il a été approuvé la solution nationale sur toute l'étendue de la République de la mise en place d'un Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire, qui est soutenu comme organe de pilotage. Il s'agit d'un organe de décision en matière d'aménagement du territoire à l'échelle provinciale dont la mission portera sur :

- L'examen des options du SNAT dans leur portée sur la province ;
- La définition des orientations de la politique d'aménagement du territoire dans la Province en cohérence avec les orientations générales établies à l'échelle nationale ;
- L'élaboration et l'approbation du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire ;
- L'examen des plans provinciaux sectoriels à portée territoriale ;
- Le suivi de la mise en œuvre du SPAT et des plans sectoriels à portée territoriale.

8.3.2 Le Comité Technique Provincial de l'Aménagement du Territoire

Il s'agit d'un comité provincial d'experts dont la mission est :

- Instruire les dossiers relatifs aux réunions du Conseil Provincial de l'Aménagement du Territoire ;
- Elaborer les TDR de l'étude du SPAT et des PTAT et d'assurer leur suivi.

8.3.3 Le Comité local d'aménagement du territoire

Il s'agit d'une instance de niveau local et dont le périmètre de compétence porte soit sur une entité administrative (ville ou commune) soit sur un ensemble d'entités administratives du niveau du territoire. La mission portera sur :

- L'examen des options du SPAT dans leur portée locale ;
- L'élaboration et l'approbation du PTAT et PLAT du territoire ;
- L'examen des plans sectoriels à portée locale ;
- Le suivi de la mise en œuvre du PTAT et PLAT et des plans sectoriels à portée locale.

De ce fait, le Comité local est formé des membres suivants :

- Les représentants des Conseils locaux (Conseils de secteurs, de Communes et de Chefferies) ;
- Les membres de l'assemblée provinciale représentant la ville ou le territoire.

Sur le plan technique, il sera assisté par la division provinciale de l'aménagement du territoire et des services techniques concernés.

8.3.4 Un Système de Suivi-Evaluation

Mutatis mutandis, suivant la logique de la PNAT en cours d'approbation, la mise en place d'un Système de Suivi- Evaluation (SEV) passe par la conception d'une série d'instruments constitutifs à savoir : cadres logiques, bases de données, outils, procédures de suivi, cadres de références, indicateurs de performance et d'impacts.

La mise en place de système de suivi-évaluation performant des instruments de planification et d'aménagement de territoire est d'autant plus important qu'il s'agit d'un système d'information qui structure et organise l'information utile et pertinente, au profit de l'ensemble des acteurs de l'Aménagement du Territoire au niveau Provincial , aussi bien au niveau spatial que sectoriel, et qui intègre des indicateurs de performance du développement servant à montrer, mesurer ou apprécier l'atteinte des résultats. La qualité de l'information collectée et traitée et le choix et la construction des indicateurs de performance constituent un défi conceptuel majeur. D'autant plus que l'interprétation des indicateurs mesure de manière opérationnelle la réalisation des objectifs, l'atteinte des résultats.

Le système de SEV préconisé s'inscrira dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats GAR qui est l'approche la plus indiquée pour la formulation des politiques, des instruments de planification et des programmes et des projets de développement durable.

8.3.5 Un Observatoire de l'Aménagement du Territoire au niveau Provincial

A concevoir comme un centre d'observation, d'études et de documentation sur l'aménagement du Territoire, il aura entre- autres mission la conception, le gestion et l'hébergement du SEV à mettre en place. La mise en œuvre de la SNAT s'étale sur une période relativement longue. Au cours de cette période le développement économique et social dans la Province et les territoires, ainsi que les évolutions technologiques, peuvent évoluer différemment de ce qui a été initialement prévu. A cet effet et dans le but d'assurer l'ajustement en temps opportun et l'actualisation de la SPAT, d'analyser la cohérence et les modalités de sa mise en œuvre, et d'anticiper sur les évolutions futures des territoires, il sera nécessaire de mettre en place un dispositif adéquat de suivi et d'observation du développement spatial qui en découle.

Ce dispositif d'observation et de suivi aura pour objectif d'être une plateforme de réflexion et de croisement des différentes stratégies et actions publiques permettant de concevoir une image commune, réelle et prospective des territoires. Il a l'ambition d'accompagner les politiques publiques à l'œuvre et de mesurer leurs impacts sur le territoire en se basant sur des indicateurs et des données fiables et pertinentes.

Un tel dispositif pourrait revêtir la forme d'un « Centre d'Observation, d'Etudes et de Documentation sur l'Aménagement du Territoire » ou d'un « Observatoire Provincial de l'AT » ou d'un « système d'observation territoriale » (sur le plan institutionnel, législatif, organisationnel et technique). Il devrait permettre :

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre de la SPAT et des plans et schémas d'aménagement du territoire par l'utilisation d'une série d'indicateurs prédéfinis dans ces schémas et plans ;
- De fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité spatiale des mesures politiques adoptées et des stratégies et programmes sectoriels et leurs impacts sur la mise en œuvre du SPAT, PTAT et PLAT ;
- De mieux comprendre les mécanismes et les dynamiques du développement spatial afin d'anticiper sur les dynamiques et disparités territoriales ;
- D'assurer une veille stratégique sur les dynamiques territoriales et les politiques d'aménagement dans les pays voisins et dans le monde de manière à relever des enseignements permettant de mieux élaborer les démarches de la PNAT et d'identifier les éléments d'intégration avec les pays voisins ;

- D'assurer une fonction documentaire en rassemblant tous types documents pertinents pour l'AT ;
- De servir en tant qu'outil d'information et de sensibilisation du grand public et des acteurs du développement à différents niveaux en mettant à leur disposition, sur tous les territoires, une information appropriée à leurs besoins.

C'est donc un outil d'aide à la décision, d'anticipation sur les dynamiques et disparités territoriale, et de mutualisation de l'information territoriale, qui est basé sur une démarche de veille et d'intelligence territoriale axée sur le suivi, l'observation, l'anticipation et la communication.

En d'autres termes, cet outil devrait aboutir à ce que :

- Les décideurs soient sensibilisés aux enjeux de l'AT et prennent connaissance des différents aspects de l'évolution de l'espace territorial à l'échelle nationale, provinciale et locale et des villes, tout en offrant la possibilité de son renforcement et ajustement sur la base d'indicateurs objectifs ;

- Le public soit informé et sensibilisé en vue d'une meilleure participation/appropriation citoyenne à l'AT.

Ce dispositif sera la conséquence logique et l'anticipation de la vision du PNAT, qui compte l'organiser en trois niveaux, chacun étant doté de moyens appropriés :

- Un niveau central, procédant à la production de données, l'analyse et la diffusion des résultats ;
- Un niveau provincial (sous la forme de service relevant de la Division provinciale de l'AT) effectuant le suivi au niveau de la province ;
- Un niveau local (ETD) chargé de collecter une partie de la documentation de base servant au suivi de la mise en œuvre de la PNAT.

8.3.6 Proposition du cadre de performance pour chacun des services techniques impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles.

I. Division Provinciale de l'Aménagement du Territoire			
Objectifs	Indicateurs	Livrables	Délais
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et Suivre la mise en œuvre du schéma provincial d'aménagement du territoire, des plans territoriaux ; • Appuyer le processus d'élaboration du schéma provincial d'aménagement du territoire, des plans territoriaux (s'assurer de la collaboration, complémentarité, cohérence et alignement des schémas provinciaux) et des PSGRN.. • Appuyer le processus de reconnaissance officielle des plans simples de gestion des ressources naturelles. 	<p>Nombre de réunions avec les parties prenantes</p>	<p>Rapports de réunions avec les acteurs de mise en œuvre du SPAT et des PTAT ;</p> <p>Rapports de réunion avec les autres parties prenantes</p> <p>Liste de présence & photos</p>	<p>Trimestriel</p>
	<p>Nombre des missions de suivi sur terrain</p>	<p>Rapports de mission de terrain</p> <p>PV des réunions avec les parties prenantes</p> <p>Liste de présence & photos</p>	<p>Trimestriel</p>
	<p>Nombre de réunions de préparation des dossiers</p> <p>Nombre de mission de suivi des dossiers auprès de l'autorité provinciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des réunions de préparation des dossiers • PV de réception des dossiers de demande des CFCL 	<p>Trimestriel</p>
	<p>Nombre de mission de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PV de dépôt des dossiers auprès de 	<p>Trimestriel</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Suivre le respect de la mise en œuvre du schéma provincial d'aménagement, des plans territoriaux et des PSGRN. • Soumettre des rapports périodiques. 	<p>Nombre des rapports</p>	<p>l'autorité provinciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mission de suivi des dossiers • Rapport trimestriel sur l'état de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire <p>Rapports</p>	
<p>Superviser, suivre et appuyer les activités qui seront menées directement par les ETD au niveau local</p>			
<p>Suivre la mise en œuvre des Plan Simple de Gestion des Ressources Naturelles (PSGRN) ou Plan Villageois de Développement (PVD) auprès des communautés locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mission de suivi • Nombre de terroirs suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des terroirs • Rapports de mission • PV des réunions • Liste de présence & photos 	<p>Trimestriel</p>
<p>Contribuer à la prévention et la résolution des conflits des terres et d'usages des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de sensibilisation • Taux de diminution de conflits • Nombre des conflits résolus 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mission • PV de résolution de conflit 	<p>Trimestriel</p>
<p>Appuyer et conseiller les ménages villageois en matière d'agriculture, foresterie, hygiène, etc. (services spécialisés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de sensibilisation • Nombre d'activités suivies 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mission • Bases de données d'activités suivies • Photos 	<p>Trimestriel</p>
<p>Participer à la vulgarisation et à l'application des lois et des pratiques durables pour la gestion des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des campagnes de vulgarisation • Nombre des personnes touchées • Nombre des groupements touchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mission • Liste de présence & photos 	<p>Trimestriel</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages sensibilisés • Nombre de ménages ayant adopté les pratiques promues • Superficies de terres sous pratiques durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données des ménages et d'initiatives durables • Rapports d'activités & photos 	<p>Trimestriel</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infractions réprimées 	<p>PV de constat d'infractions</p>	<p>Annuel</p>

<ul style="list-style-type: none"> Participer aux activités du programme (PLE) afin de renforcer les capacités des agents par l'apprentissage par l'action 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'implication (agent/jour) Nombre de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de mission Listes de présence & photos 	Trimestriel
<ul style="list-style-type: none"> Assurer le secrétariat des plateformes multi-acteurs dans l'ETD 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports ou PV de réunions Listes de présence & photos 	Trimestriel
<ul style="list-style-type: none"> Soumettre les rapports périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports 	Trimestriel
Division des Affaires foncières			
Objectifs	Indicateurs	Livrables	Délais
<ul style="list-style-type: none"> Réglementer le tarif accessible en matière foncière ; Rendre accessible l'accès des titres des propriétés dans les terres urbaines et rurales dans le respect de la légalité Planifier l'accès communautaire d'occupation de terre ; Clarifier le statut foncier des communautés locales et le régime de la tenure coutumière par un édit provincial ; Eradiquer le phénomène de la spoliation de terre de l'Etat ; Protéger les communautés locales et peuples autochtones contre le phénomène d'accaparement des terres par un édit provincial Harmoniser le cadre institutionnel du foncier et coordonner les interventions dans le secteur ; Faire du foncier le moteur du développement économique vert ; Réduire et prévenir les conflits fonciers ; Mettre en adéquation la politique foncière avec les politiques sectorielles dans le respect de la politique provinciale d'aménagement du territoire (Schéma Provincial) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Nomenclature foncière avec une imposition fiscale abordable Les titres de propriétés sont accessibles à tous Réglementation de statut foncier des communautés locale et le régime de la tenure coutumière Réglementation protégeant les communautés locales contre l'accaparement des terres Le cadre institutionnel du foncier est harmonisé et les actions sont coordonnées ; La gestion du foncier favorise le développement vert dans la province Les conflits fonciers sont réduits Les politiques sectorielles sont en 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport statistique des taxes payées Rapport des nombres des titres des propriétés Un édit provincial définissant le statut foncier des communautés locales et le régime de la tenure coutumière Nombre d'édit provincial protège les communautés locales contre l'accaparement des terres et rapport d'étude d'impact. Rapports d'opérationnalisation de la plateforme des concertations Rapport provincial du ministère de l'environnement et de l'Agence Congolaise de l'Environnement Rapport annuel de statistique judiciaire sur les conflits fonciers Rapport d'application des mesures des cadres concertations et statique de nombre de 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel Annuel Deux ans Deux ans Annuel Annuel Annuel Annuel Annuel

<ul style="list-style-type: none"> • Revisiter le cadre organique de l'administration foncière en y intégrant la division du cadastre, la division du contentieux et les brigades foncières (Législateur) ; • Discipliner les conduites sociales, spécialement celles des agents chargés de l'application des textes juridiques régissant le foncier. 	<p>adéquation avec la politique provinciale de l'AT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre organique de l'administration foncière est revisité et adapté • Les tracasseries, la corruption et autres anti valeurs sont réduites 	<p>concertations entre services Promulgation du nouveau code foncier et revisitations du cadre organique</p> <p>Rapport annuel des services Statique des sanctions disciplinaires Statistiques des poursuites judiciaires pour faits des corruptions Réduction des cas dénonciation des faits des corruptions</p>	<p>Annuel</p>
Service de Cadastre			
Objectifs	Indicateurs	Livrables	Délais
<ul style="list-style-type: none"> • Informatisation des services et numérisation des titres ; • Renforcer la collaboration entre l'administration foncière l'urbanisme, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la division des mines, la division des hydrocarbures et la Coordination provinciale de l'Environnement ; • Respecter les profils et les statuts du personnel technique du service à savoir Le profil exigé pour la division des titres immobiliers : Etre juriste, ingénieur géomètre topographe, expert immobilier, la division du cadastre : ingénieur géomètre topographe expert immobilier, le géomètre, la division du contentieux : Le juriste, ingénieur géomètre topographe expert immobilier et le notaire, les brigades foncières : Le géomètre et les arpenteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation des services publics des matériels informatiques et accès au service en ligne. • Nombre des réunions des plateformes des concertations et suivis des mesures concertées • Réduction des fréquences des conflits entre les services • Nombre d'agents engagés respectant les profils qui sont recrutés sur base des profils et critères objectifs 	<p>Nombre des procès-verbaux produits sur base des logiciels, création des bases données des conservations des archives</p> <p>Rapport de statistique de nombre des titres des propriétés électroniques</p> <p>Rapports des réunions des plates formes des concertations et évaluations des mesures concertées</p> <p>Rapports des services</p>	<p>Trois ans</p> <p>Trimestriel</p> <p>Annuel</p>
Coordination Provinciale de l'Environnement			
Objectifs	Indicateurs	Livrables	Délais
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du cadre juridique par les édits provinciaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation renforçant le cadre juridique de gestion environnementale 	<p>Nombre des édits promulgués renforçant le cadre juridique de gestion</p>	<p>Trois ans</p>

<ul style="list-style-type: none"> Assurer la vulgarisation et l'application des textes légaux ; Promouvoir la gestion adéquate des aires protégées et des espaces de conservation ex-situ ; Organiser la continuité des inventaires taxonomiques ; Eradiquer les conflits entre communautés locales et contre l'ICCN et les exploitants des ressources naturelles ; Adapter la gestion des ressources naturelles aux normes modernes et les enjeux ; Structurer le cadre institutionnel et administratif ainsi que les mandats institutionnels afin d'offrir les meilleures conditions pour une gestion efficace de l'espace et des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Les textes légaux sont vulgarisés et appliqués Les aires protégées et espaces de conservation sont gérés de manière adéquate Les données taxonomiques sont élaborées Les mécanismes des préventions des conflits sont élaborés , les concertations sont privilégiées et la résolution à l'amiable des différents sont privilégié entre communautés et l'ICCN Existences juridiques des normes modernes de gestion des RN Le cadre institutionnel et administratif ainsi que les mandats institutionnels sont structurés 	<p>environnementale et leurs rapports d'études d'impacts des lois et édits. Nombre des Procès verbaux et rapports des vulgarisations.</p> <p>Rapport des gestions et rapports d'inspection interne et externe des aires protégées e Les rapports des données taxonomiques sont élaborés Les rapports des concertations, les rapports des consultations et réduction des statiques des conflits entre communautés locales et peuple autochtone avec ICCN</p> <p>Rapports des mises en œuvre des normes modernes de gestion des RN</p> <p>Rapport des mandats et institutionnels</p>	<p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p>
<p align="center">Agence Congolaise de l'Environnement</p>			
<p>Objectifs</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Livrables</p>	<p>Délais</p>
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la politique de la sauvegarde de l'environnement et le social : rendre opérationnel l'étude d'impact environnemental et social, audit environnemental et autres formes d'évaluation stratégique pour assurer les investissements verts dans la Province de l'Ituri, protéger l'environnement, la participation des communautés, les audiences 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'EIES, de PGES et d'audits environnementaux réalisés et validés 	<p>Rapport des Nombre d'EIES, de PGES et d'audits environnementaux réalisés et validés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Annuel

publiques et la cohérence des investissements.			
Décentralisation			
Objectifs	Indicateurs	Livrables	Délais
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'effectivité de la décentralisation ; Participer les citoyens à la gestion à travers les contrôles citoyens et promouvoir la redevabilité ; Instaurer le système du Budget participatif pour une gouvernance territoriale durable souhaitée par la population. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des compétences, de l'autonomie financière et Administrative ETD ; Les citoyens participent à la gestion ; Un budget participatif est élaboré, adopté et exécuté chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'état de lieu de la décentralisation Cadre du budget participatif et consultation des différents acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel Annuel
Agriculture, pêche et élevage			
Objectifs	Indicateurs	Livrables	Délais
<ul style="list-style-type: none"> Organiser les politiques d'interventions cohérentes dans le secteur agricole, Attirer les grands investisseurs dans le secteur agricole ; Assurer les statistiques agricoles fiables ; Renforcer les capacités des organisations des producteurs en mouvement associatifs et coopératives. 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur agricole dispose d'une politique cohérente Nombre d'investisseurs actifs dans le secteur agricole Le secteur agricole dispose des statistiques fiables Les capacités des organisations des producteurs, mouvement associatifs et coopératives sont renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan provincial directeur de la politique agricole Rapport d'évaluation des nombres des investisseurs agricoles Rapport des statistiques agricoles ; Rapports des renforcements des capacités des organisations des producteurs, mouvement associatifs et coopératives sont renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel Annuel Annuel Annuel

9 PROPOSITION DU CONTRAT - PLAN

9.1 Modèle du contrat plan Etat-Province.

MODELE DU CONTRAT PLAN ETAT – PROVINCE

Le présent contrat plan Etat-Province de l'Ituri 2020 – 2035 est conclu entre l'Etat représenté par

....., d'une part,

et

La Province de l'Ituri, représentée par

....., Gouverneur de Province, d'autre part,

Visa de la Constitution ;

Visa des lois ;

Visa de l'Ordonnance de la nomination du Gouverneur ;

Visa de la délibération de l'Assemblée Provinciale ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat congolais et la Province de l'Ituri s'engagent à mettre en œuvre les opérations décrites dans le présent document intitulé « Contrat plan Etat-Province de l'Ituri 2020 – 2035 ».

Article 2 :

Pour l'ensemble de ce contrat plan, l'Etat et la Province de l'Ituri engagent les moyens financiers suivants :

.....
Pour l'Etat :

.....
Pour la Province :

.....
Fait à Bunia, le

Le Gouverneur de la Province de l'Ituri

Le Ministre de l'Intérieur

Préambule

Il est question de présenter la raison profonde de la contractualisation des rapports Etat – Province.

Maquette financière pour la période retenue

		Programme	Etat (Participation financière)	Province (Participation financière)	Total
Domaines d'intervention	Axes d'intervention				
Domaines d'intervention	Axes d'intervention				
Domaines d'intervention	Axes d'intervention				
Domaines d'intervention	Axes d'intervention				
Domaines d'intervention	Axes d'intervention				

Chaque domaine d'intervention sera appuyé par un objectif stratégique en adéquation avec le schéma provincial composé des enjeux, orientations stratégiques et programmes d'actions.

Chaque domaine d'intervention bénéficiera de cartouche financier récapitulatif, comprenant notamment le financement de l'Etat, la Province et les autres co-financements des PTF selon le cas échéant.

9.2 Les annexes du contrat plan :

Annexe I : Gouvernance, suivi et évaluation du contrat plan.

La gouvernance du Contrat de Plan

– *La gouvernance stratégique du Contrat de Plan*

– *La gouvernance opérationnelle du Contrat de Plan*

Le suivi et l'évaluation du Contrat de Plan

– *les principes*

– *Le bilan annuel*

L'organisation de l'évaluation et de suivi du Contrat de Plan

- *dispositifs généraux*

- *dispositif spécifique pour le suivi du Contrat Plan Etat – Province*

Annexe 2 Conditions d'application et d'exécution

Modalités d'application

– Signature du Contrat de Plan

Le Contrat de Plan Etat-Province 2020-2035 est signé par l'Etat et le Province de l'Ituri.

– *Conventions d'application par volet thématique du Contrat Plan Etat – Province.*

La mise en œuvre du présent contrat fera, en tant que de besoin, l'objet de conventions d'application par volet thématique. Elles préciseront les modalités d'application des orientations définies dans chaque volet thématique du Contrat Plan Etat – Province ainsi que les conditions de sélection et d'éligibilité des projets. Elles seront signées par l'Etat ainsi que la Province de l'Ituri et les partenaires cofinanceurs pour les thématiques qui les concernent.

La liste des partenaires cofinanceurs signataires des conventions d'application thématiques est établie l'implication des différents acteurs des domaines d'intervention.

Annexe 3 : Conventions de déclinaison avec les Entités Territoriales Décentralisées, Etablissements Publics et les Partenaires Techniques et Financiers Contrat Plan Etat – Province

En déclinaison des orientations du Contrat Plan Etat – Province et des conventions, la mise en œuvre du contrat fera, en tant que de besoin, l'objet de conventions avec les Entités Territoriales Décentralisées, Etablissements Publics et les Partenaires Techniques et Financiers Contrat Plan Etat – Province.

Elles concerneront l'ensemble du Contrat Plan Etat – Province et préciseront par volet thématique les orientations partagées entre l'Etat, la Province et les ETD signataires. Elles pourront le cas échéant identifier les montants financiers que les ETD signataires souhaiteraient identifier pour les thématiques ou les opérations déjà individualisées qui la concernent. Elles pourront enfin préciser, en mention littéraire, les éventuelles opérations ne bénéficiant pas d'une inscription de crédits à la signature du présent contrat mais pouvant, d'un commun accord des signataires, faire l'objet d'une inscription lors de la phase de revoyure.

Annexe 4. Dispositions juridiques et conditions d'exécution du contrat

Engagements financiers

Les engagements financiers dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat et dans le budget de la Province de l'Ituri.

Résiliation et révision du Contrat Plan Etat – Province

- *Résiliation du Contrat Plan Etat – Province*

La modification substantielle ou la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une ou l'autre des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs.

Elle sera soumise à la délibération en séance plénière de l'Assemblée Provinciale. Elle fera l'objet d'une saisine du Gouvernement, transmise par le Ministre de l'Intérieur au Gouverneur de la Province, qui de son tour transmettra le contrat plan à l'Assemblée Provinciale avant d'engager la Province.

- <i>Avenants et révision</i> du Contrat Plan Etat – Province
L'Etat et la Province conviennent que des avenants au Contrat Plan Etat – Province <i>pourront</i> être signés sur accord des parties, afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu. Ils pourront donner lieu à un redéploiement de crédits dans la limite des engagements financiers formels initiaux pris dans le cadre du Contrat Plan Etat – Province. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.
Litiges
<i>Les litiges portant sur les conditions d'application du Contrat Plan Etat – Province</i>
Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant la Conférence des Gouverneurs pour arbitrage, faute de quoi le Conseil d'Etat qui est le juge du contrat administratif conclut par et la Province sera compétente pour trancher le conflit.
<i>Conventions d'application et de déclinaison du Contrat Plan Etat – Province</i>
Les conditions particulières de résiliation et de révision ainsi que les modalités de règlement des litiges portant sur les conditions de leur application seront précisées dans chaque convention. Elles devront naturellement relever de la compétence de la Cour d'Appel, statuant comme Cour Administrative des actes de la compétence de la Province.
Toutes modifications substantielles du Contrat Plan Etat – Province en général, consécutives d'une procédure de résiliation, de révision ou de règlement des litiges pourront entraîner la mise en conformité des conventions afférentes concernées par ces modifications.
Eco-conditionnalité
La volonté d'assurer une cohérence entre le Contrat Plan Etat – Province et le document de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo pour les atteintes des objectifs doivent conduire à introduire un principe d'éco-conditionné des actions inscrites pour réduire le montant de la déforestation et consolider la politique du développement durable.
Pour atteindre cet objectif, les actions du Contrat Plan Etat – Province utiliseront les critères, référentiels, principes définis le document de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo.
L'éco-conditionnalité garantira, au long de la vie du Contrat Plan Etat – Province, que les projets financés permettent d'enclencher sur les prochaines années la réduction de la déforestation et énergétique de notre modèle de développement. Par ailleurs cet exercice s'inscrit dans une démarche qui vise à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi en améliorant leur information sur les multiples dispositifs d'aide existants conçus pour les aider à réduire ces incidences.
Les critères d'éco-conditionnalité sont précisés en annexe du présent Contrat plan Etat – Province.
Communication
Les bénéficiaires s'engagent à mentionner le concours financier apporté par l'Etat, la Province et les Partenaires Techniques et Financiers, en cas de publications et communications d'informations concernant les projets objets du soutien dans le cadre du présent Contrat Plan Etat - Région.
Annexe 5. Articulation du CPER avec les autres contrats et programmations
Annexe 6. Le principe d'éco-conditionnalité : Elément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets des contrats de plan.
Cohérente avec les modalités d'éco-conditionnalité, la démarche d'éco-conditionnalité doit être complémentaire document de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo. L'éco-conditionnalité doit garantir que les projets financés au titre du Contrat Plan Etat – Province permettent de réduire la pression de la déforestation en vue d'assurer le développement durable et exclure du financement du Contrat Plan Etat – Province des projets qui auraient des incidences néfastes pour l'environnement malgré les mesures correctives. Les critères d'éco-conditionnalité sont de deux niveaux : Niveau 1 – éligibilité : ces critères nationaux sont utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au Contrat Plan Etat – Province et donc pour l'exclure s'il ne répond pas aux critères. Ces critères sont soit des conditions liées à l'environnement physique ou stratégique du projet, soit à l'atteinte d'une performance environnementale (gain en émissions de particules...), soit encore à l'utilisation d'une démarche

d'étude spécifique (étude de la densité optimale...). Leur énoncé sur le plan national permet de garantir une règle commune applicable à tous les territoires.

Niveau 2 – classification / dosage : ces critères sont utilisés pour sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable parmi les projets éligibles, ou pour majorer/minorer le taux d'aide selon les performances du projet et inciter ainsi à optimiser sa conception et sa réalisation.

Pour s'assurer que le projet satisfait aux critères d'éco-conditionnalité, le maître d'ouvrage, devra se reporter à la grille du volet thématique et à la rubrique au titre de laquelle il sollicite un financement pour connaître précisément les critères applicables.

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Liste des critères sélectionnés dans le cadre du Contrat Plan Etat – Province sur la base des critères nationaux

MK WORLD BUSINESS CORPORATION

Office :
WWW
@

Douala, Cameroun
www.mk-wbc.com
infos@mk-wbc.com

